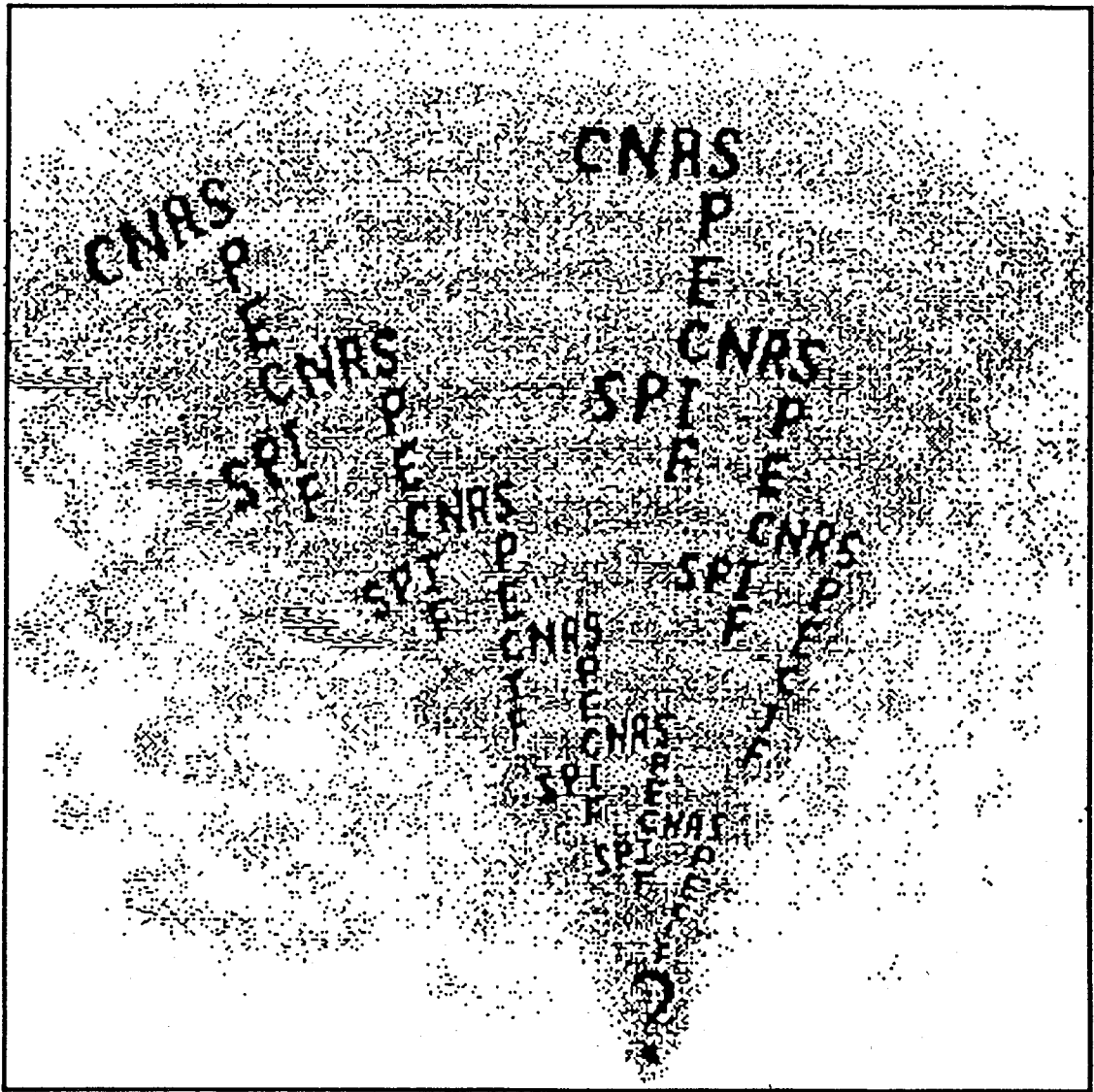
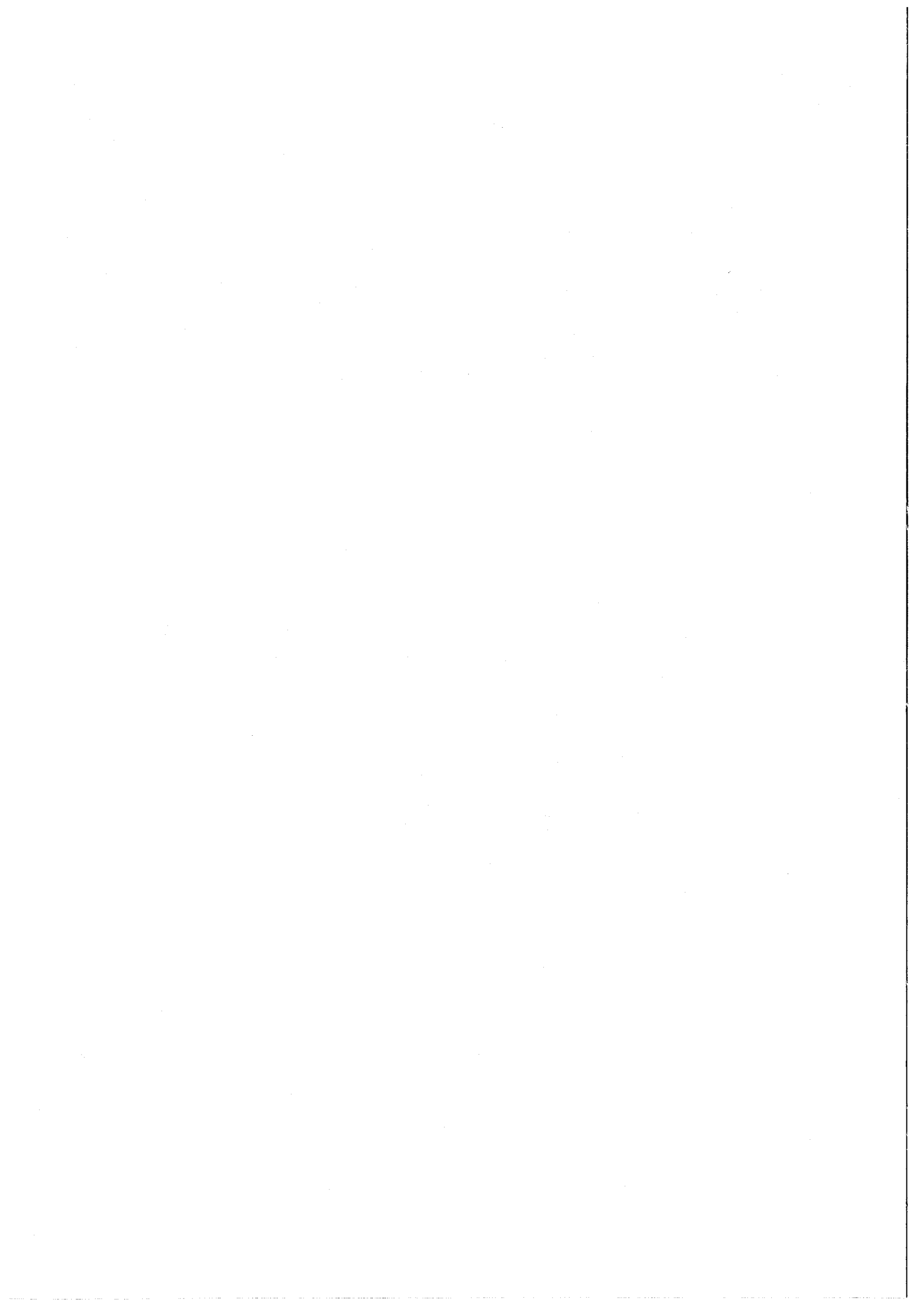


Spécif n° 30

Novembre 1994

Société des Personnels Enseignants et Chercheurs en Informatique de France, ENS, 45 rue d'Ulm - 75005 PARIS





SOMMAIRE

• Situation au C.N.R.S.	
- L'arbre qui cache la forêt (D. KROB).....	4
- Proposition d'organisation du partenariat CNRS/Recherche universitaire	6
• Le DSPT4 au MESR (S. RIGO).....	10
• Journées de Toulouse sur les Licences/Maîtrises Informatique (C. BETOURNE).....	23
• Nouvelles du CNU	25
• Recrutements en 1994 en section 27	36
• Les enseignants/chercheurs : chiffres et perspectives (Statistiques du MESR)	49
• Les filières technologiques de l'Enseignement Supérieur (d'après le rapport de J.P. BARDET)	54
• Sur le rapport QUENET	
- Orientations du MESR.....	65
- Contributions de la 61ème section du CNU.....	68
• Note aux candidats à la qualification (1994/1995).....	75
• Assemblée Générale de SPECIF du 8 décembre 1994	
- Convocation à l'Assemblée Générale.....	83
- Présentation des candidats.....	88
• Compte rendu de la réunion du CA de SPECIF du 16 juin 1994.....	92
• Livres proposés à SPECIF (C. CARREZ).....	95
• Divers.....	102
• Bulletin d'adhésion.....	109

L'arbre qui cache la forêt

Daniel KROB

Les semaines qui viennent de se passer ont vu l'émergence d'un projet de restructuration profonde de l'organisation de la recherche française. Après une longue période de flou, nous sommes maintenant capables d'analyser de façon un peu plus claire cette réforme et ses modalités de mise en œuvre.

Rappelons d'abord rapidement l'historique des événements. Tout a commencé avec la nomination du nouveau directeur général du CNRS, Guy Aubert. Celui-ci a pris en septembre dernier une mesure extrêmement impopulaire : celle de geler 40% des crédits 94 des laboratoires de l'organisme. Parallèlement à ce gel, le directeur de la Mission Scientifique et Technique (MST), Bernard Bigot, écrivait un document développant un projet de reorganisation du partenariat CNRS/Universités.

A posteriori, il apparaît maintenant clairement que le gel des crédits n'a été qu'une mesure destinée à concentrer les réactions de mécontentement (et de fait tout le monde a marché comme un seul homme) et à cacher le véritable objectif, à savoir la réforme en profondeur de l'organisation de la recherche française.

Le principe du projet de réforme est très simple, il consiste à vider de son sens la notion d'URA (unité de recherche associée) pour en faire une coquille vide. Le projet qui nous est proposé prévoit en effet une organisation des relations CNRS/Universités basée sur trois types de laboratoires :

- les unités propres (UPR) du CNRS, qui seront donc des laboratoires appartenant uniquement (ou principalement) au CNRS;
- les unités mixtes (UMR), qui fonctionneront avec des moyens (soutien de base + personnel) provenant à la fois du CNRS et des universités : cela correspond donc exactement à la notion actuelle d'unité associée;
- les unités "associées" (URA) qui ne disposeront ni de soutien de base permanent du CNRS, ni de la possibilité de recevoir du personnel CNRS. Leur seul droit sera d'être évalué par le CNRS et de participer (comme tout un chacun) à des appels d'offre CNRS sur programme.

Pourquoi avoir gardé les mêmes sigles (UPR, UMR, URA) alors que leur sémantique devient très différente ? La raison en est aussi extrêmement simple. Le directeur général du CNRS compte en effet proposer à chaque université, dans le cadre de la contractualisation des universités françaises, la possibilité d'opter pour le nouveau système. Si un président d'université fait ce choix, toutes les unités CNRS de son établissement, toutes disciplines confondues passeront alors sous la nouvelle sémantique et les problèmes seront ensuite réglés au cas par cas. L'avantage du procédé choisi permet d'aller vite de manière à démarrer la réforme dès fin 1994. Des premiers contacts ont déjà eu lieu entre la direction du CNRS et certains présidents d'universités.

Par ailleurs, s'il s'agissait juste de transformer dans un premier temps les URA ancienne formule en URA nouvelle formule pour les retransformer ensuite en UMR nouvelle formule, le projet ne changerait pas grand chose. Mais les choses ne sont pas aussi naïves : le ministre de la recherche et l'enseignement supérieur vient d'ailleurs de le confirmer dans son discours de vendredi dernier (27 octobre) : le directeur général du CNRS lui a en effet confié qu'un objectif de 20% des moyens du CNRS sur programme serait un objectif raisonnable. Comment faut-il décoder cette phrase ?

Il faut d'abord savoir que les unites qui travailleront sur programmes seront (entre autres) les URA nouvelle formule. Cela veut donc dire que - dans le pire des cas - un 1/5 des unites du CNRS deviennent URA nouvelle formule. Mais ce raisonnement suppose que toutes les unites du CNRS sont de taille semblable, ce qui est tres loin d'etre le cas, car les moyens du CNRS sont a la fois concentres dans quelques grosses unites propres et distilles ensuite dans le tissu universitaire. L'hypothese vraisemblable de travail est donc sans doute que le chiffre avance correspond grosso modo a une suppression (i.e. une transformation de statut) de l'ordre de 600 unites associees (sur 1400 laboratoires CNRS).

Il s'agit donc clairement d'un projet de reforme extremement profonde de l'organisation de la recherche francaise, pour ne pas parler d'un seisme majeur qui nous concerne tous au premier plan. Qui plus est, cette reforme n'est sans doute que le premier tour d'un projet plus general de reorganisation des enseignements superieurs en france comme beaucoup de details le laissent penser.

Toute la communaute scientifique est actuellement mobilisee contre ce projet. Il apparait que cette mobilisation porte deja quelques fruits. On apprenait ainsi que Guy Aubert reconnaissait vendredi dernier que les sigles choisis dans le cadre du texte de Bernard Bigot n'etaient pas les meilleurs. Cela etant dit, il semble indispensable de continuer cette mobilisation au niveau de chaque universite, car la pression doit maintenant s'exercer vers les presidences.

Parallelement a cette mobilisation, il semble tout aussi important de commencer a faire des propositions fortes pour disposer d'un contre-poids veritable au projet dans lequel nos instances de tutelle s'engagent. Le comite national de la recherche scientifique a d'ores et deja lance l'idee de la creation d'une instance, transparente et representative, unique d'evaluation des laboratoires. Il s'agit la d'une premiere piste parmi beaucoup d'autres qui doit nous inciter, au dela de la mobilisation, a une veritable reflexion sur l'avenir de la recherche et de l'enseignement superieur francais.

Sachons saisir au bond la perche que les evenements nous tendent !



Le Chef de la Mission

Paris, le :

12 Octobre 1994

**PROPOSITION d'ORGANISATION DU PARTENARIAT
CNRS/RECHERCHE UNIVERSITAIRE**

Dans le cadre des grandes orientations arrêtées par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans son rapport sur la recherche française, le CNRS se propose de réorganiser ses structures internes et ses modes de collaboration avec les autres partenaires du dispositif national de recherche. L'objectif est de faciliter l'élaboration et l'expression d'une politique scientifique claire et ambitieuse, de valoriser et de soutenir le dynamisme scientifique de ses personnels et de ses équipes et de renforcer l'intensité et la qualité de ses collaborations avec les établissements d'enseignement supérieur, les autres organismes de recherche publique nationaux ou étrangers et les entreprises.

Le moyen retenu pour engager cette évolution est un accroissement très significatif de la part des moyens du CNRS attribués dans le cadre de programmes pluriannuels fonctionnant notamment sur une base d'appels d'offres. Ces programmes pourraient être de nature très diverse par leur étendue et leur objet, thématique, générique, ou disciplinaire. La communauté des chercheurs serait mobilisée pour participer à la définition de ces programmes qui traduiront l'expression de la stratégie de l'organisme. Certains programmes à thématique large seraient réservés à l'expression libre de projets émanant directement des unités afin d'encourager la créativité. Les moyens correspondants seraient des moyens consolidés (moyens financiers et moyens en personnel, chercheurs et ITA) distribués selon une procédure propre à chaque programme. Des partenaires pourront apporter leur concours à la constitution des moyens des programmes.

La conséquence de cette organisation aboutit à des ajustements et à une clarification au niveau de la définition des différentes unités

de recherche du CNRS et des universités. Celles-ci appartiendraient désormais à trois grandes catégories :

- les structures propres du CNRS,
- les unités propres des établissements d'enseignement Supérieur ,
- les unités mixtes, résultant d'un accord contractuel entre le CNRS, un établissement d'enseignement Supérieur et le MESR, ou d'autres partenaires.

Les unités ou les structures ressortissant de cet ensemble seraient donc les suivantes :

Les unités propres de recherche, UPR, dont le nombre et la vocation seraient réexaminés, seraient sous la responsabilité scientifique, financière et administrative du CNRS dont ils recevraient l'essentiel de leurs moyens récurrents. Construites sur des objectifs scientifiques précis, évaluées périodiquement, elles auraient vocation à être sollicitées pour participer aux programmes en mettant à la disposition du reste de la communauté leurs compétences scientifiques et techniques et leurs ressources instrumentales. Elles pourraient, dans le cadre de convention, accueillir des personnels non CNRS (des universités et écoles ou d'autres organismes).

Les unités mixtes de recherche, UMR, seraient en nombre nettement plus important que ce qui existe actuellement. Elles seraient des structures partenariales entre le CNRS et un établissement d'enseignement supérieur, un autre organisme de recherche français (EPST, EPIC) ou étranger, une entreprise ou plusieurs de ces entités. Ce partenariat se traduira par un contrat précis recensant les moyens consolidés récurrents apportés par chacun des partenaires et traitant de tous les aspects de la vie de cette unité.

Les unités de recherche associées aux programmes, URA, les équipes d'accueil, EA, et les jeunes équipes, JE, unités propres des établissements, seraient sous la seule responsabilité scientifique et administrative des universités. Elles recevraient leurs moyens consolidés récurrents des universités dans le cadre des contrats quadriennaux signés avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) et pourraient recevoir des moyens consolidés dans le cadre des programmes du CNRS en réponse à leurs propositions, formulées dans le cadre des appels d'offres.

Les UPR, les UMR, les URA, les EA et les JE seraient donc toutes éligibles aux moyens des programmes de recherche du CNRS.

La distinction entre URA, EA et JE est la suivante. Dans le cas d'une URA, avant que décision de création soit prise par le MESR, à la demande de l'établissement de rattachement, l'avis du CNRS sur le projet scientifique de l'unité a été sollicité par le MESR afin de connaître le point de vue du CNRS quant à sa pertinence eu égard aux orientations stratégiques du CNRS et à son adéquation aux caractéristiques souhaitées par le CNRS (largeur du champ thématique, volume et niveau de l'activité antérieure). La conséquence d'une réponse positive est une indication de bonne potentialité de participation effective aux programmes du CNRS dans le cadre des appels d'offres. Dans le cas d'une EA, seul l'avis du MESR a été sollicité ou si l'avis du CNRS a été sollicité, il n'a pas été positif pour les raisons précisées antérieurement. Si, suite à une proposition présentée dans le cadre d'un appel d'offres, une EA est retenue pour participer à un programme et si l'unité le souhaite, avis peut être demandé par le MESR au CNRS en cours de contrat, afin que le MESR puisse prendre décision de la reconnaissance comme URA. Une JE correspond à un projet en émergence, émanant d'une unité plus faiblement structurée que ne le sont les UMR, URA et EA. Elle peut également participer aux programmes du CNRS et connaître la même évolution qu'une EA.

Pour permettre aux unités d'engager soit des travaux conformes à leurs objectifs scientifiques fondateurs, soit des travaux exploratoires ou préparatoires à l'élaboration de projets susceptibles d'être présentés dans le cadre des programmes, toutes les unités concernées bénéficieraient de moyens récurrents consolidés et contractualisés de la part de leur tutelle directe.

Les UMR s'inscriraient dans le cadre d'un contrat global entre l'établissement partenaire, la Mission Scientifique et Technique et le CNRS, précisant l'ensemble des relations entre le CNRS et cet établissement et notamment leur mode de représentation vis à vis des collectivités territoriales et autres instances locales.

La décision de création serait, pour les UPR de la seule responsabilité du CNRS, pour les UMR de la responsabilité conjointe du CNRS, de l'établissement partenaire et du MESR. Cette décision interviendrait après évaluation scientifique par le Comité National, par les directions scientifiques du CNRS et, pour les UMR, également par les directions scientifiques de la Mission Scientifique et Technique (MST). Les directeurs scientifiques concernés de la MST ou leur représentant, qui sont invités permanents du Comité National de la

Recherche Scientifique, pourraient tout comme les directeurs scientifiques du CNRS ou leur représentant, solliciter de celui-ci tout avis qu'ils jugeraient utile. Le Comité National fournirait un avis sur la qualité scientifique et technique du projet. Cet avis écrit serait transmis par le président de section à la fois à la Direction du CNRS et à la Mission, auxquelles incomberait la responsabilité d'examiner plus particulièrement l'insertion du projet dans la politique nationale de recherche et dans la politique de l'établissement.

La décision de création d'une URA, EA ou JE serait de la seule responsabilité du MESR, après que ce dernier ait recueilli, dans le cas d'une URA, l'accord du CNRS dans les mêmes conditions que pour une UMR.

Etant donné la prise conjointe de décision concernant les UMR, la Mission Scientifique et Technique, le CNRS et l'établissement d'enseignement supérieur concerné procéderaient la même année et ensemble aux évaluations et aux négociations pour les parties en co-responsabilité dans les contrats quadriennaux. La partie commune serait signée par les trois parties.

LE DSPT 4 au MESR

S. RIGO

Nous publions ci-après un texte de M. S. RIGO, directeur du DSPT 4 au MESR, initialement destiné au club EEA et obligeamment communiqué à SPECIF. Nous tenons à remercier M. S. RIGO pour l'intérêt qu'il manifeste pour notre association.

SPECIF

Clermont-Ferrand, le 18 Mai 1994

Réf. : STI 94.440

Chers collègues,

Je tiens tout d'abord à remercier René SOENEN, Germain VILLERMAIN LECOLLIER, Gérard BINDER ainsi que Patrick AKERMAN pour leur invitation à m'exprimer, ici, dans une région qui m'est chère, à l'occasion de ce 34ème congrès du club EEA.

Je voudrais au préalable rappeler tout le prix que j'attache à la concertation dans l'accomplissement de la mission qui m'a été confiée au sein du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le club EEA, par la communauté qu'il représente et les réflexions qu'il mène est pour moi et mes collaborateurs un interlocuteur tout à fait privilégié et essentiel.

Le but de cet exposé est de vous présenter l'activité du département que j'anime en essayant d'apporter des éclaircissements sur les plans structurels et stratégiques. Mon but est aussi de susciter de votre part des questions et remarques. Même, si je ne peux dans l'immédiat y apporter toutes les réponses que vous attendez, je sais qu'elles ne manqueront pas d'alimenter de manière constructive les réflexions que nous menons au niveau du département.

De nombreux collègues m'interrogent sur la nouvelle organisation du Ministère, aussi je commencerai par vous présenter une brève description de celle-ci.

Elle comporte 4 directions générales :

- La Direction Générale des Enseignements Supérieurs,
- La Direction Générale de la Recherche et de la Technologie,
- La Direction générale des ressources Humaines et Affaires Financières,
- La Direction de l'Information Scientifique et technique et des Bibliothèques.

Et 2 Délégations :

- Délégation à la Modernisation et à la Déconcentration,
- Délégation aux Relations Européennes, Internationales et à la francophonie.

Ces 4 Directions et 2 Délégations sont des organes **exécutifs** et **gestionnaires** du Ministère.

Le Ministre ne voulant pas que la nouvelle structure soit juste une juxtaposition des anciennes à mis en place de manière horizontale la Mission Scientifique et Technique qui est chargée de toutes les missions d'expertise, d'évaluation et de prospective du Ministère. Celles-ci concernent en particulier :

- les aspects formations supérieures,
- les questions de recherche scientifique et technique,
- le transfert vers le monde socio-économique.

Le ministère comporte également, placés auprès du Ministre, 4 organes consultatifs :

- Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie (CSRT),
- Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER),
- Conférence des Directeurs d'Écoles et des Formations d'Ingénieurs (CDEFI),
- Conférence des Présidents d'Université (CPU),

et 2 organes d'évaluation :

- Comité National d'Evaluation (CNE),
- Comité National d'Evaluation de la Recherche (CNER).

La Mission Scientifique et Technique est sous la responsabilité du chef de la mission Bernard BIGOT. La mission est organisée en 10 Départements selon une ventilation des compétences sectorielles. L'expertise est le final d'une action collective de la mission.

La Mission comporte au total 200 personnes, environ 80 % de scientifiques dont la plupart travaillent à temps partiel à la Mission et notamment les directeurs de département afin de conserver une activité de recherche et d'enseignement minimale. Il paraît important que l'expertise puisse être effectuée par des gens qui ne soient pas coupés du monde de la production scientifique.

Le Chef de la mission est assisté par :

- 3 chargés de mission placés auprès de lui, chargés respectivement de la coordination de l'expertise en matière :

- d'activités européennes et de relations internationales,
- de recherche et de développement industriel,
- de recherche pour le développement,

ce découpage correspond à des relations interministérielles fortes ;

- 6 Conseillers Scientifiques et Techniques sur des thèmes transversaux ;

- et 10 Conseillers d'Établissements.

L'ensemble des 10 départements scientifiques, pédagogiques et techniques (DSPT) de la mission peut être caractérisé de la manière suivante.

Chacun des 8 premiers départements a en charge une thématique verticale.

Il s'agit des départements suivants :

- DSPT 1 : Mathématiques et leurs applications dont le directeur est Jean-Luc JOLY.

- DSPT 2 : Sciences de la Matière et génie des procédés dont le directeur est Jacques JOFFRIN.

- DSPT 3 : Sciences de la Terre et de l'Univers, Espace dont le directeur est Hervé CHAMLEY.

- DSPT 4 : Sciences et Technologies de l'Information dont le directeur est Serge RIGO.

- DSPT 5 : Biologie, Médecine et Santé dont le directeur est Gérard TOBELEM.

- DSPT 6 : Sciences Humaines et Sociales dont le directeur est Michel REDDE.

- DSPT 7 : Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion dont le directeur est Étienne FATOME.

- DSPT 8 : Mécanique, Génie Électrique, Productique, transport et Génie Civil dont le directeur est Michel LÉBOUCHE.

A chacun de ces départements est associé un groupe d'experts. Il y a donc 8 groupes d'experts qui correspondent à un nombre total d'environ 700 experts.

Les 2 derniers départements ont en charge une thématique plutôt horizontale.

Il s'agit des départements suivants :

- DSPT 9 : Agronomie, Productions Animales et Végétales et Agro-Industries dont le directeur est Jean CROUZET.

- DSPT 10 : Énergie, Technologies de l'Environnement et des Ressources Minérales dont le directeur est Jean-Claude MOUGNIOT.

Ces deux départements font appel aux experts des 8 premiers départements.

Je vais maintenant vous décrire l'activité du Département Sciences et Technologies de l'Information.

Les domaines thématiques qui relèvent de sa compétence sont :

- l'Informatique,
- Le Traitement du Signal et des Images,
- l'Automatique,
- la Robotique,
- l'Électronique,
- la Micro-électronique,
- l'Optoélectronique,
- l'Optique,

- les Lasers,
- les Micro-ondes,
- les Plasmas froids.

Les secteurs socio-économiques concernés couvrent les industries :

- des Composants Électroniques,
- du Logiciel,
- du Matériel Informatique,
- de l'Instrumentation,
- de la Mesure et des Capteurs,
- de la Robotique,
- des Télécommunications.

Le département est constitué de 19 personnes dont 4 personnels administratifs et 15 personnels scientifiques.

Ces personnels scientifiques se répartissent de la manière suivante :

- 1 Directeur : **Serge RIGO**
Professeur d'Électronique et de Micro-électronique à l'Université PARIS 7

- 1 Directrice adjointe : il s'agit de **Jeanne MONFRET**, Ingénieur de recherche au CNRS, et qui est spécialiste dans les domaines de l'instrumentation, de la métrologie et des microtechnologies.

- 2 coordonnateurs : il s'agit d'une part : d'**Anne MAUBOUSSIN**, qui est maître de conférences en Informatique à l'Université PARIS 6 ;

et d'autre part : d'**Alain KREISLER**, qui est Professeur d'Électronique à l'Université PARIS 6 et est spécialiste dans les domaines des micro-ondes et des supraconducteurs.

- **11 chargés de missions** qui couvrent l'ensemble des champs disciplinaires du département, il s'agit de :

- **Alain BRUN**, Professeur à l'Université PARIS 11, pour l'Optique, l'Optoélectronique et les lasers,
- **Jean-Pierre COCQUEREZ**, Professeur à l'Université de CERGY PONTOISE, pour le traitement du Signal et des Images,
- **Michel COSNARD**, Professeur à l'École normale Supérieure de LYON pour l'Architecture des systèmes et l'Automatique,
- **Christian MELIN**, Professeur à l'Université de COMPIEGNE pour les Filières Technologiques et l'Automatique,
- **Alain MICHARD**, Ingénieur de recherche INRIA pour l'Informatique, l'Édition Électronique et les Relations Industrielles,
- **Antoine PETIT**, Maître de conférences, à l'Université PARIS 11, pour l'Informatique et l'Intelligence Artificielle,
- **Jean-François PONE**, chargé de recherche CNRS, pour l'Électronique et les composants,
- **Michel ROBERT**, Professeur, à l'Université de MONTPELLIER 2, pour l'Électronique et la Micro-électronique,

- **Jean SALLANTIN**, Directeur de recherche CNRS, à Montpellier pour l'Informatique et les Sciences Cognitives avec, en particulier, la communication Homme/Machine,

- **Roger SEITE**, Ingénieur en chef des Mines, pour le Codage, la Transmission et les Applications Télécommunications, l'Informatique,

- **Marcel STAROSWIECKI**, Professeur à l'Université de LILLE 1 pour l'Automatique et la Robotique.

La grande majorité du personnel scientifique, y compris moi-même travaille à temps partiel (13 sur un total de 15). Ceci permet notamment d'être constamment en prise directe avec les réalités de terrain.

Le groupe d'experts qui est rattaché au DSPT 4 compte 74 personnes.

A la demande de la Mission Scientifique et Technique, il formule des avis reposant uniquement sur des considérations scientifiques. Ces avis sont consultatifs et sont pris en compte au niveau du département et du Chef de la Mission qui, en plus des aspects scientifiques, doivent aussi considérer les aspects globaux, y compris stratégiques.

Sur le plan pratique, quelques chargés de mission du département assistent aux réunions du groupe d'expert. Leur rôle est d'écouter, de donner des informations ou poser des questions de nature à éclairer les débats, mais ils ne prennent en aucun cas part à la formulation des avis qui doivent émaner uniquement du groupe d'expert.

Pour dissocier au mieux la fonction d'expertise scientifique de celle d'arbitrage, je n'assiste pas aux réunions de groupe d'expert.

Afin de préserver le rôle de chaque instance d'arbitrage et l'indépendance des experts, la règle impérative est le respect d'une confidentialité rigoureuse à tous les niveaux. Seule la décision et les messages finaux transmis sous le couvert de Bernard BIGOT et des autres organes du Ministère éventuellement concernés sont communiqués aux intéressés. Je ne saurais trop insister sur cette nécessaire confidentialité et vous faire part des graves inconvénients que peut provoquer la moindre indiscretion.

En effet, chaque indiscretion, d'une part, porte atteinte à l'anonymat des experts garant d'indépendance et de neutralité, et d'autre part, engendre des interventions désagréables et stériles car elles ne sauraient modifier les arbitrages, en raison de notre devoir absolu de justice et d'équité.

Notre groupe d'experts est dénommé GE4 et est placé sous la présidence de **Pierre GENTIL**, Professeur d'Électronique et de micro-électronique à l'INPG de Grenoble.

Pour des raisons fonctionnelles, le GE4 est divisé, cette année, en 6 sous-groupes (avec 6 vice-présidents) prenant en compte les thématiques et la nature des travaux à effectuer.

La géométrie de chaque sous-groupe est variable en fonction de l'objet des questions traitées et dépend également du volume de travail.

Deux sous-groupes présidés respectivement par Marie-Claude GAUDEL, Professeur d'Informatique à PARIS 11 et Eugène CONSTANT, Professeur d'Électronique à LILLE, traitent des questions recherches :

- examen des contrats quadriennaux : jeunes équipes et équipes d'accueil,
- habilitation des DEA.

Cette année, ils se sont réunis une fois et ont examinés les contrats mi-parcours de la 3ème et 4ème vague, (quelques demandes de renouvellement et de création). En raison de cette situation et d'un budget très serré bien qu'en augmentation de 2,3 % de plus que celui des autres ministères, la marge de manoeuvre est très faible.

Le Ministère s'efforcera de répondre au mieux aux demandes des équipes qui ont été sélectionnées mais il ne pourra peut-être pas le faire à la hauteur qu'il aurait souhaité en raison également de la forte pression liée à une demande forte d'un domaine stratégique et en expansion.

En ce qui concerne les habilitations de DEA, le resserrement du marché de l'emploi, nous oblige à être vigilant même si nos doctorants semblent relativement épargnés par la crise actuelle. Aussi, en plus des critères de qualité habituels, sur l'enseignement et les équipes d'accueil, les débouchés ont été considérés avec beaucoup d'attention.

Par ailleurs, pour des raisons de mise en phase avec des contrats quadriennaux déjà signés, et surtout parce que la campagne nationale a lieu l'année prochaine, les habilitations de DEA ne sont accordées cette fois-ci que pour 1 an.

Le CNESER s'est réuni et les arbitrages viennent d'être rendus, je suis donc à même de les communiquer aux formations concernées.

En ce qui concerne la campagne nationale d'habilitation 95 qui concerne cette fois-ci l'ensemble des formations, une note détaillée vient d'être adressée aux Établissements et j'en ai adressé copie au club EEA.

Notons que la notion nouvelle d'équipe d'accueil de doctorants devrait permettre une évaluation claire du potentiel humain supportant chaque DEA...

Un sous-groupe présidé par Gaston CAMBON, Professeur d'Électronique à MONTPELLIER est chargé de la répartition des Allocations de recherche attribuées au département dont le nombre cette année est de 555.

Ce chiffre est à mettre en regard, d'une part du nombre total d'allocations du Ministère qui est le même qu'en 1993 à savoir 3800 + 260 AMN soit 4060 d'autre part des 1653 diplômés qui se sont inscrits en thèse à la rentrée 93/94 dans les formations doctorales relevant du DSPT 4. Cela signifie, si on suppose une faible évolution de ce chiffre, qu'en moyenne un doctorant sur 3 bénéficiera d'un soutien du MESR. Ceci, montre le fort intérêt du monde socio-économique pour nos doctorants et le dynamisme de nos formations doctorales. En effet, il est d'usage dans nos disciplines de n'inscrire en thèse que des étudiants bénéficiant d'un soutien financier de la part d'une institution ou d'un industriel. Ceci signifie que 2 étudiants bénéficient d'une soutien extérieur pour 1 étudiant bénéficiant d'une allocation du MESR, alors que cette proportion est de 1 pour 1 en moyenne dans les autres disciplines.

La répartition des allocataires de recherche s'effectue de la manière suivante :

- près de 50% des allocations de recherche viennent d'être allouées aux DEA au cours de la première session.

Parmi les critères quantitatifs, ont été pris en compte le nombre d'étudiants inscrits au DEA, le nombre de doctorants en première année de thèse issus du DEA et le nombre de doctorants en première année de thèse inscrits dans les équipes d'accueil de la formation doctorale. L'utilisation des allocations MESR antérieurement attribuées a été examinée, ainsi que l'intérêt et la pertinence des thèmes de recherche proposés.

Nous avons choisi dès cette première session d'attribuer au moins une allocation à tout DEA ayant fait l'objet d'une expertise favorable.

- environ 10 % des allocations seront attribuées dans votre secteur selon des procédures spécifiques afin de soutenir des thèmes particuliers tels que le programme GENIE d'INRIA/DASSAULT ou de privilégier le recrutement de certains candidats : tels que les élèves des Ecoles Normales.

Le solde des allocations de recherche sera attribué de manière individuelle à chaque étudiant au cours d'une 2ème session qui aura lieu la 2ème quinzaine de Juillet.

Les demandes seront transmises par l'intermédiaire des responsables de DEA selon une procédure qui comprendra une saisie télématique qui, pour le DSPT 4, sera close le 3 juillet.

Par ailleurs, une prolongation de 6 mois à 1 an est prévue pour 90 % des contrats d'allocataires signés en 1992. Les résultats seront communiqués avant la fin juillet.

Un sous-groupe présidé par Pierre GENTIL est chargé de l'habilitation des diplômes de 1er, 2ème cycle et DESS.

Il s'est réuni le 17 mai afin de se prononcer sur les demandes de création et de rénovation en prenant en considération une liste de critères précis qui leur avait été communiqués. Sauf exception, les renouvellements sont automatiques.

Deux sous-groupes présidés respectivement par Jacques MOSSIERE, Professeur d'Informatique à GRENOBLE et Jean-Louis AUCOUTURIER, Professeur d'Électronique à BORDEAUX, sont chargés de l'attribution des Primes d'Encadrement Doctoral.

Il leur est demandé de faire reposer leurs évaluations sur des critères quantitatifs d'encadrement de thèses soutenues ou en cours, et de publications, ainsi que sur une appréciation qualitative. Le fait d'assurer des tâches d'intérêt général ne devrait en aucun cas être considéré comme une circonstance pénalisante.

Le groupe d'experts se réunira le 23 juin et les décisions du ministère seront communiquées avant la fin juillet.

En plus de l'activité précédente, directement liée aux établissements avec l'aide du groupe d'expert, le département est fortement impliqué au niveau des chargés de missions et de la Direction du département dans :

- 1° - le suivi et la gestion des Programmes Communautaires,
- 2° - l'instruction et le suivi du BCRD (Budget Civil de R&D).

Notre implication dans les Programmes Communautaires concerne les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) qui représentent 28,2 % des 13 (12 + 1) Milliards d'Écus du 4ème PRCD (Programme Communautaire de Recherche et Développement) et les Technologies Industrielles au travers du programme Mesures et Essais (2,8 %). Les 2 représentants français du Ministère pour ce domaine sont Jeanne MONFRET et Roger SEITÉ qui sont fort heureusement les 2 collaborateurs à temps plein du département car il s'agit là d'une tâche très lourde. La participation active des membres du département va s'accroître de manière significative.

En effet, cette activité comporte :

- la représentation française aux comités de gestion et groupes de travail (Bruxelles et Luxembourg) ;
- le contact avec la Commission, en particulier pour assurer une circulation active des informations, proposer des experts, essayer d'infléchir ses positions ("lobbying") ;
- la concertation directe avec les représentants nationaux des autres pays ;
- l'animation de la commission nationale dans chaque secteur, en particulier au moment des appels à propositions ;
- éventuellement, la participation à des activités internationales (colloques, etc).

Les TIC se décomposent en 3 programmes :

** - Les Technologies de l'Information (ESPRIT) :

- Technologies logiciels,
- Technologies composants et sous-systèmes,
- Technologies multimédia,
- Recherche à long terme,
- Systèmes à microprocesseur (OMI),
- Calcul à hautes performances (HPCN),
- Technologies pour les processus Industriels (TBP),
- Fabrication intégrée (ITM),

** - RACE (communications avancées),

** - TÉLÉMATIQUE et ses sous-programmes : DELTA (formation flexible et à distance) et éventuellement à l'avenir : ENS (réseaux pour l'administration), ingénierie de l'information, ingénierie télématique.

Notre implication dans l'instruction et le suivi du BCRD demande les travaux suivants :

- suivi de la politique des organismes (INRIA, CNRS, CEA-LETI) ;

- évaluation et suivi des projets EUREKA ;

- avis sur les soutiens de l'ANVAR ;

- suivi des grands programmes industriels du MIPTCE, en particulier sur la télévision avancée (THOMSON), l'informatique ouverte et distribuée (BULL), la micro-électronique (JESSI et SGS/THOMSON) ;

- actions incitatives sur le FRT (Fonds de la Recherche et de la Technologie) : pour mémoire car le département ne dispose pas en 1994 de budget pour lancer des appels à propositions, mais les anciens projets doivent être suivis administrativement et évalués lorsqu'ils sont terminés. Des colloques-bilans sont organisés pour une évaluation plus globale de ces programmes.

Notons que plus de la moitié des projets EUREKA et ANVAR est expertisé par le DSPT 4. Ceci témoigne du très fort intérêt industriel des activités de notre département.

Nous effectuons des expertises diverses récurrentes :

- * crédit d'impôt-recherche (détermine si les travaux effectués constituent bien une phase de recherche dans la réalisation du produit) ;

- * projets régionaux (de moins en moins fréquent) ;

- * échanges internationaux (mobilités des chercheurs, coopérations entre laboratoires, etc) ;

- * CPER ;

- * soutiens à colloques ;

où pour répondre à des demandes ponctuelles (cour des comptes).

Dans le domaine de la recherche, les actions du MESR peuvent se décliner selon trois horizons temporels bien distincts.

A long terme, il agit pour mettre en place et maintenir, à travers les universités et les grands organismes de recherche, un outil de recherche de qualité. Ses actions de base sont donc orientées par des critères d'excellence du niveau scientifique, qu'elles concernent le soutien aux établissements (dans le cadre des contrats quadriennaux par exemple), ou le soutien aux communautés disciplinaires, vues comme des lieux d'échange et de rencontre (PRC-GDR).

A moyen terme, il agit pour soutenir des recherches de type fondamental, s'inscrivant dans une perspective de défrichage de nouvelles thématiques et de coopération entre laboratoires. Il s'agit alors d'inciter, en s'appuyant sur les capacités des communautés disciplinaires à susciter et à évaluer des projets de recherche, l'émergence de pôles d'excellence sur des thèmes scientifiques prospectifs.

A plus court terme, il agit pour mettre en place et renforcer des coopérations entre recherche publique et recherche privée, dans une perspective d'applications permettant aux entreprises françaises, dans les conditions difficiles de la compétition économique, de disposer des atouts que peut procurer une politique innovante fondée sur la recherche. Ces actions peuvent, par exemple, prendre la forme d'incitations aux collaborations entre laboratoires et entreprises, au moyen d'appels d'offres largement ouverts, pour lesquels les communautés disciplinaires constituent l'une des forces de proposition possibles.

Sur le plan pratique, cette politique conduit à définir deux types d'action :

- le soutien structurant aux communautés disciplinaires ;
- un plan d'action scientifique, définissant des objectifs à court et moyen terme.

Pour le soutien structurant aux communautés disciplinaires, le département dispose d'un montant de 7,5 MF sous forme d'actions spécifiques et qui sera essentiellement utilisé à cette fin.

Dans le domaine de l'informatique nous nous appuyerons sur les 7 PRC qui existent et le comité inter PRC qui joue un rôle majeur dans la structuration de la recherche en Informatique.

Nous prévoyons notamment de soutenir des projets proposés par les 3 PRC qui se sont achevés cette année et donc ne bénéficiant plus du FRT. Il faut souligner que suite à la consultation nationale, le Ministre va demander au Parlement de restaurer des moyens appropriés du FRT, ce qui lui apparaît stratégique.

Les PRC jouent un rôle d'interface entre les laboratoires, le CNRS, l'INRIA et les Industriels. Les PRC sont aussi des GDR, ceci permet de couvrir tous les domaines de l'Informatique.

L'avenir va être fortement conditionné par ce qui va se passer en 1995.

Sera t'il possible alors de rétablir un financement FRT malgré un contexte difficile, lié à une dette laissée par le ministère précédent ? Le montant de la dette correspond en effet à 3 années de financement FRT.

Dans le domaine de l'Automatique, du Traitement du Signal et des Images, il existe 2 GDR qui jouent aussi des rôles importants.

Si à titre d'exemple je considère la communauté automatique, celle-ci est structurée, depuis 1988, par un Groupement de Recherche qui vient à échéance fin 1995. Elle se trouve actuellement dans une phase de réflexion, en vue d'élaborer des projets permettant de conserver, voire renforcer, la structuration résultant de ce GDR, qui en constitue l'un des résultats les plus précieux.

Le Ministère a soutenu ce GDR par le passé (ex DRED), à la fois en soutien de base et en soutien à des projets de recherche, de façon importante. Le département souhaite que se pérennise une structuration de la communauté Automatique dont le bilan est extrêmement positif, tant sur le plan des relations entre laboratoires qu'elle a permis d'établir (à travers son action d'animation de la communauté et son caractère de lieu de rencontre et d'échanges), que sur celui des résultats de recherche qu'elle a permis d'obtenir (à travers les projets de recherche coopératifs qu'elle a fait émerger et a contribué à conduire).

Dans ce sens, le département, tout en poursuivant son soutien au GDR actuel, se place dans un scénario optimiste de retour d'un soutien FRT en 95 et met en place un PRC Automatique, en souhaitant qu'il puisse de nouveau s'appuyer sur un (voire deux) GDR à partir de 1996.

Dans les autres domaines, 2 GDR viennent d'être créés par le CNRS et correspondent bien à des activités prioritaires du département, il s'agit de :

- "Micro technologies" et "Architecture physique du silicium".

Dans les autres domaines, il reste 3 autres groupements de recherche structurants qui ont été initiés par le Département et soutenus sur le FRT dès 1987, à savoir :

- "Micro capteurs chimiques",
- "Matériaux, physique et Technologie des Capteurs Microniques" (notons qu'actuellement un projet Européen dans le cadre d'Esprit lui apporte un soutien financier important),
- "capteurs Biochimiques".

Nous prévoyons de soutenir également des projets dans les domaines de :

- optique et lasers,
- antennes et micro-ondes.

En cohérence avec la politique de structuration de la communauté, les instances scientifiques des PRC-GDR sont chargées de faire émerger les projets de recherche à moyen terme, et, en relation avec la MST, de les classer et d'évaluer leur intérêt scientifique en vue de leur soutien. Il leur revient également de participer à l'évaluation de leurs résultats, et de les diffuser dans la communauté. Le choix définitif des projets ainsi que leur évaluation finale sont du ressort du département.

En ce qui concerne le plan d'action scientifique :

Une réflexion vient d'être entreprise dans tous les départements pour définir un plan stratégique et technique.

Il s'agit de définir les grandes thématiques scientifiques et technologiques susceptibles de créer une dynamique de coopération recherche publique/recherche privée, qui devrait pouvoir être soutenue par les pouvoirs publics dans le cadre d'appels d'offres. L'élaboration de ce plan devrait tenir compte de certains éléments dans le schéma stratégique du département SPI du CNRS, ainsi que d'éléments plus spécifiques aux communautés concernées, que ses membres relèvent du milieu académique ou industriel.

Pour le département, les axes de recherche prioritaires suivants paraissent se dégager :

- la nano-électronique silicium,
- les Micro-techniques et les micro-systèmes,
- les systèmes de télécommunications et les hyperfréquences,
- les sources lasers pour l'environnement et le médical,
- les machines et systèmes intelligents,

- l'ingénierie de l'automatisation,
- la programmation et les architectures des machines et systèmes parallèles,
- la réalisation et l'utilisation des autoroutes numériques,
- la fiabilité de la programmation et la sûreté de fonctionnement,
- l'ingénierie de la connaissance.

Je voudrais souligner le caractère pluridisciplinaire de plusieurs de ces thèmes et partant, le département se doit d'encourager le regroupement d'équipes et de laboratoires au sein de structures de recherches pluridisciplinaires ainsi que le renforcement des collaborations.

Ceci devrait aussi faciliter la synergie entre la recherche académique et l'industrie et tout particulièrement les PME-PMI. Ces dernières sont souvent découragées quand elles doivent s'adresser à plus d'un interlocuteur pour résoudre un problème donné.

Ces éléments préliminaires sont des pistes sur lesquelles travaille le Ministère. Elles ne constituent pas un engagement définitif, elles sont un point de départ pour solliciter les réactions de la communauté, à travers les structures qui l'animent (club EEA, SPECIF, PRC-GDR, Groupes de travail des sociétés savantes, des clubs d'utilisateurs, etc).

Pour conclure, je pense que le club EEA, notamment par les débats de ces jours-ci, devrait, j'en suis sûr, nous aider pour la réussite de notre action.

Serge RIGO

Directeur du DSPT4

LES JOURNEES LICENCES ET MAITRISES D'INFORMATIQUE TOULOUSE ,les 26 et 27 octobre 1994

UN BREF COMPTE-RENDU

Les journées ont été organisées par l'IRIT et ont accueilli 34 enseignants non toulousains.

Ces journées avaient pour objectif d'aborder divers problèmes soulevés par la mise en œuvre des licences et maîtrises d'informatique , et d'aider ainsi à la rédaction des demandes d'habilitation en cours.

Le programme comportait des exposés en session plénière et des séances de travail en groupes.

EXPOSES GENERAUX

Le professeur Pierre McKENZIE, de l'université de Montréal , a décrit l'enseignement du niveau "baccalauréat" , inspiré fortement des Curricula 1991 de l'ACM-IEEE.

Le professeur Rainer GUTLER , de Sarrebruck , a exposé le fonctionnement des universités et des "Fachhochschule".

L'intervention de ces professeurs étrangers a été très appréciée et constitue une expérience à recommander.

Monsieur Bernard HURT , de Matra-Marconi-Space , a donné son point de vue d'industriel et a présenté de nombreuses propositions pour adapter le programme aux besoins de la profession.

Enfin le professeur Antoine PETIT, chargé de mission pour l'informatique , a décrit l'organisation de la DSPT4 du MESR et le fonctionnement des expertises ministérielles.; il a ensuite éclairci des points ambigus dans les textes officiels concernant les programmes.

TRAVAIL EN GROUPES

Les participants se sont répartis en deux groupes :

Un groupe , animé par Jacques Voiron , a discuté de la finalité et du contenu des licences-maîtrises. Le groupe a cherché en particulier à différencier le cursus de celui des IUP; il a défini une liste de matières obligatoires

L'autre groupe , animé par Jean-Pierre Peyrin , a traité également la finalité du cursus puis s'est préoccupé de problèmes pédagogiques , en particulier du fonctionnement des projets et de la mise en œuvre des TER. Xavier Baudon a décrit la politique suivie à Bordeaux .en la matière.

Le détail de ces travaux sera édité ultérieurement dans un bulletin spécial de SPECIF.

SYNTHESE

Les synthèses des discussions ont été présentées en séance plénière .

A propos des IUP , Antoine PETIT a signalé qu'il y avait des projets en cours au niveau du MESR et que SPECIF devait se préoccuper d'éclaircir la position de l'informatique dans les filières technologiques. Le professeur Maurice BRIOT est venu exposer les projets du MESR concernant EEA.

Finalement la réunion s'est terminée en adoptant les deux résolutions suivantes :

1)- Mise en œuvre d'un "réseau" des licences -maîtrises d'informatique, initialisé et maintenu par Toulouse. Ce réseau permettra la diffusion électronique de documents à la communauté concernée.

2)- Publication des actes des journées , qui contiendront un compte-rendu plus détaillé ainsi que les syllabus réduits et normalisés des universités

Ces journées ont été organisées par une équipe comprenant B.Fade, Mme M-P Gleizes, A.Hameurlain, Mme .Marcoux, Mlle C.Maurel, Mme C.Ravinet, Mlle F.Sèdes .

Nous remercions la DSPT4 pour son soutien financier.

C.Bétourné , responsable de la licence

L.Féraud , responsable de la maîtrise

NOUVELLES du CNU

- **Commentaires sur les résultats des inscriptions sur les listes de qualification en 61ème section**
- **Promotions de la 27ème section**

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS DES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES DE QUALIFICATION EN 61^{ème} SECTION

L'analyse des résultats sur les 3 années conduit aux remarques suivantes :

- la baisse régulière du pourcentage des inscrits n'est pas due à un malthusianisme croissant du CNU ni à des profondes modifications des critères retenus. Il faut en particulier rappeler, qu'en ce qui concerne la 61^{ème} section, pour les inscriptions sur les listes de qualifications, les deux commissions ont toujours siégé conjointement. Cette baisse est liée au nombre croissant de candidatures hors domaine. il y a toujours un nombre significatif de candidats dont l'expérience pédagogique est très faible.

- le taux de recrutement (nombre d'emplois pourvus/nombre d'emplois publiés) est voisin de 1 chez les maîtres de conférences. Il est par contre passé de 3/4 à 2/3 chez les professeurs. Les raisons, pour des pourcentages voisins, proviennent soit des universités qui n'ont pas eu de candidats ou qui n'ont pas retenu de candidat, soit des candidats eux-mêmes qui, bien que proposés, n'ont pas donné suite, du fait qu'ils étaient recrutés ailleurs, par exemple.

En 61^{ème} section un candidat maître de conférences, docteur, qui a plusieurs publications dans notre domaine, qui a été moniteur, ATER ou qui a effectué des vacations d'enseignements universitaires pour au moins une centaine d'heures et dont les activités font l'objet d'attestations favorables crédibles, de responsables de recherche et d'enseignements, reçoit, en principe, un avis favorable de ses rapporteurs pour l'inscription sur notre liste.

Lorsque la commission s'interroge sur l'appartenance thématique d'un candidat à notre section, si le jury de thèse comprend au moins deux membres de 61^{ème} section, elle considère alors que notre avis de spécialistes du sujet a été requis et que le candidat peut être accueilli dans notre communauté. Attention alors aux demandes de participation à des jurys "alibi" !

En ce qui concerne les professeurs, une expérience en enseignement en 1^{er} ou 2^{ème} cycle universitaire est requise : un candidat professeur doit avoir fait la preuve de sa motivation et d'une certaine expérience à animer des activités pédagogiques.

M. AUBRUN

avril 1994

CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS

COMMISSION 2 SECTION 27

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION SUR LES PROMOTIONS 94

Jacques Mossière, Farid Ouabdesselam

La commission 2 a eu le plaisir d'accueillir parmi ses membres :

Jacqueline Castaing Lassalle et Pierre Calladine en remplacement de Christine Froidevaux et Danièle Gardy, toutes deux nommées professeur, ainsi que Patrick Sallé en remplacement de Jacques Lenfant, démissionnaire à la suite de son élection à la Présidence de l'Université de Rennes I. La commission tient à remercier Christine et Danièle et tout particulièrement Jacques pour le travail accompli avec sérieux, et dans la bonne humeur.

ELECTION DU PRÉSIDENT

Jacques Mossière, seul candidat, a été élu président de la commission 2 (unanimité moins deux abstentions).

AFFECTATION DE SEMESTRES SABBATIQUES

Pour la première fois cette année, le nombre de demandes excédait les possibilités. La commission a accordé une priorité aux MCF demandant un congé pour terminer une habilitation, ainsi qu'aux professeurs présentant un projet de recherche motivé. Les heureux élus sont les suivants :

Siva Anantharaman, professeur à Orléans	1 semestre
Serge Fdida, professeur à Paris VI	1 semestre
Hassan Mountassir, MCF à Dijon	2 semestres
Anne Vilnat, MCF à Paris XI	2 semestres
Frédéric Voisin, MCF à Paris XI	1 semestre

PROMOTIONS

L'essentiel de la session a été consacré aux promotions. Nous ne reviendrons pas ici sur le principe du calcul du nombre de promotions, ni sur les critères de choix qui ont été détaillés par les deux commissions (voir bulletins de SPECIF de mars et juin 93). Le travail de la commission a été compliqué par la baisse considérable du nombre des promotions dans certaines catégories (MCF hors classe, chute de 70 % en deux ans, prof 1ère classe, chute de 40 %, prof classe exceptionnelle, chute de 33 %). Pour les avancements spécifiques, nous avons tenu le plus grand compte des fonctions exercées (administration ou pédagogie) ; nous tenons à souligner la bonne ambiance de travail en

groupe de sections qui nous a permis de garantir un bon équilibre des promotions entre sections. Pour les petits établissements, nous avons fait le moins mal possible, compte tenu du très petit nombre de possibilités de promotions. Nous avons obtenu deux premières classes de MCF et une première classe de professeur.

Le tableau ci dessous résume les résultats globaux. Nous avons regroupé dans la colonne CNU les promotions ordinaires et petits établissements, le nombre de candidats est le nombre des dossiers arrivés au CNU. Pour obtenir le nombre total des candidats, il faut y ajouter les promus locaux.

	candidats	locales	CNU
MCF1	109	36	40
MCF1 spéc	50		17
MCF HCL	67	7	3
HCL spéc	50		3
PR1	126	9	10
PR1spéc	12		2
CE1	60	1	2
CE1 spéc	11		0
CE2	5	3	1
CE2spéc.	3		1

CONCLUSION

Il nous semble important de rappeler que la commission travaille sur des dossiers et que la qualité d'un dossier a une incidence certaine sur le classement. Bien peu de collègues donnent une vision synthétique de leurs activités (les 3 pages obligatoires), complément intéressant à une notice détaillée. Les CV sont souvent beaucoup trop détaillés et on trouve encore des listes de publications non triées par catégorie. Il est important de faire clairement apparaître, depuis la dernière promotion, les activités majeures en recherche, en enseignement et en matière de responsabilités collectives pour faciliter le travail de la commission et faire en sorte que l'évaluation des candidats soit la plus équitable possible.

Il est toujours difficile de conclure sur les résultats d'une session de promotion : trop de collègues, qui méritent objectivement une promotion, n'ont pu l'obtenir pour des raisons liées au contingentement. Nous avons essayé de travailler le plus sérieusement possible et avons obtenu presque toujours un consensus de l'ensemble des membres de la commission. Notre souhait est que tous soient convaincus que la non-promotion d'un collègue méritant ne s'explique que par la promotion d'un collègue encore plus méritant.

LISTE DES PROMOTIONS SECTION 27 POUR L'ANNÉE 1994

I - PROMOTIONS ATTRIBUÉES PAR LES ÉTABLISSEMENTS

Promus locaux à la 1ère classe des Maîtres de Conférences

Nom - Prénom	Établissement d'affectation
ANGLADE	Orléans
ATTOUI	Clermont 2
BARRERE	Toulouse 2
BERTELLE	Le Havre
BOCQUET DUBOIS	Evry
BODEVEIX	Toulouse 3
BOUAJJANI	Grenoble 1
BUISINE	Lille 1
CALMEN GAYRAL	Paris 13
CANSELL	Metz
COLLARD	Nice
CRUZ LARA SILVA	Nancy 2
DAGORRET	Pau
DE LA HIGHERA	Montpellier 2
DESPRES	Paris 5
DICKY	Bordeaux 1
FILLOQUE	Brest
GANDRIAU	INP Toulouse
JABER	Pau
JEGOU	Aix Marseille 1
KOLSKI	Valenciennes
KOUNALIS	Nice
LE MOAL LE CER	Rennes 1
LEGRAND	Paris 6
LIEU	Paris 6
MAHÉ	Montpellier 2
MASSERON	Paris 13
MOLNAR	INSA Rennes
NICOLOYANNIS	Lyon 1
POTET	INP Grenoble
RIGAL DE LA BRUS	Paris 9
RINDONE	Marne la Vallée
ROCACHER	Rennes 1
ROOS Yves	Lille 1
ROYER	Nantes
WOLINSKI	Rennes 1

Promus locaux à la hors classe des Maîtres de Conférences

Nom - Prénom	Établissement d'affectation
BRIAT	Grenoble 1
CARPUAT	INP Toulouse
EMOND	Reims
LOUDIN	Lyon 1
RIMLINGER MORC	Paris 6
SCIOLDO ZURCHER	Clermont 1
ZINK FAVARON	Paris 11

Promus locaux à la 1ère classe des Professeurs

Nom - Prénom	Établissement d'affectation
AMET HATON	Nancy 1
BONNET	IUT Reims
CAUBET	Toulouse 3
DANG	INP Grenoble
DERYCKE	Lille 1
LIGOZAT	Paris 11
MAURRAS	Aix Marseille 2
QUANGHONGHO	Paris 5
THIMONIER	Picardie

Promus locaux au 1er échelon de la classe exceptionnelle des Professeurs

Nom -Prénom	Établissement d'affectation
KAYSER	Paris 13

Promus locaux au 2ème échelon de la classe exceptionnelle des Professeurs

Nom Prénom	Établissement d'affectation
MERCOUROFF	Paris 11
PERROT	Paris 6
VEILLON	INP Grenoble

II - PROMOTIONS ATTRIBUÉES PAR LA SECTION 27 (VOIE 1)

Promus à la 1ère classe des Maîtres de Conférences

Nom - Prénom	Établissement d'affectation
ADREIT Françoise	Aix-Marseille 3
ARCANGELI Jean-Paul	Toulouse 3
AUTRET Yvon	Brest
BARBIER Franck	Nantes, IUT Nantes
BENSIMON Nelly	Paris 11, IUT Orsay
BENZEKRI Abdelmalek	Toulouse 3
BODIN François	Rennes 1
BOULICAULT Jean-François	INSA Lyon
CAROMEL Denis	Nice
CARRE Bernard	Lille 1
CHANIER Thierry	Paris 5
CHEVALLIER Robert	Paris 10
COLNET Dominique	Nancy 1
DI MARTINO Joseph	Nancy 1
ELKIHHEL Moussa	Toulouse 3
GERVAIS Marie-Pierre	Paris 5 - IUT Versailles
GETTLER Mireille	Paris 9
HAMROUNI Zouhaier	INP Toulouse ENSEEIHT
HOANG NGOC MINH Vincel	Lille 2
JACQUENET François	Dijon (Bourgogne)
JULIEN Christine	Toulouse 3
KISIELNICKI Sylvie	Paris 9
LEPRETRE Eric	Lille 1
MAGNAUD Patrick	Toulouse 3
MARTIN Hervé	Grenoble 2 - IUT B
MATHIEU Philippe	Lille 1
METAIS Elisabeth	Paris 6
OUSSOUS Nour Eddine	Lille 1
PEKERGIN Ferhan	Paris 13 - IUT Villetaneuse
RAMPON Jean-Xavier	Rennes 1
RAMSTEIN Gérard	Nantes
SAFAR Brigitte	Paris 11
SEBILLOT Pascale	Rennes 1
SILBERZTEIN Max	Paris 7
SRIRAMAN Sridharan	Perpignan
THEVENIN Jean-Marc	Toulouse 1
VALIBOUZE Annick	Paris 6
YAZICI Nihal	Paris 1

Promus à la hors classe des Maîtres de Conférences

Nom - Prénom	Établissement d'affectation
1er janvier 1994	
DUBOUE Marcel	IUT Bayonne (Pau)
LEGUY Bernard	Lille 1
1er septembre 1994	
COILLAND Hervé	Nancy 2, IUT A

Promus à la 1ère classe des Professeurs

Nom - Prénom	Établissement d'affectation
1er janvier 1994	
GRIGORIEFF Serge	Paris 7
CHOURAQUI Eugène	Aix-Marseille 3
1er septembre 1994	
BOSC Patrick	Rennes 1, ENS SCAPP TECH
CASTELLANI Xavier	CNAM Paris
DULUCQ Serge	Bordeaux I, IUTA Talence
EULER Reinhardt	Brest
GOUAERT Gérard	Compiègne
MERIAUX Michel	Lille I
PALLO Jean-Marcel	Bourgogne

Promus au 1er échelon de la classe exceptionnelle des Professeurs

Nom - Prénom	Établissement d'affectation
1er septembre 1994	
SAUCIER Gabrielle née SCHNEBELEN	INP Grenoble Ensimag
ARNOLD André	Bordeaux I

Promus au 2ème échelon de la classe exceptionnelle des Professeurs

Nom - Prénom	Établissement d'affectation
1er septembre 1994	
BERSTEL Jean	Paris VI

III - PROMOTIONS ATTRIBUÉES PAR LA SECTION 27 (VOIE 2)

Promus à la 1ère classe des Maîtres de Conférences

Nom - Prénom	Établissement d'affectation
PREA Pascal	Ens. PHys. Marseille
RASSE Anne	IUFM Grenoble

Promus à la hors classe des Maîtres de Conférences

Nom - Prénom	Établissement d'affectation
DUPRAT Jean	Ecole Normale Supérieure Lyon

Promus à la 1ère classe des Professeurs

Nom - Prénom	Établissement d'affectation
METIVIER Yves	ENSI ELECT TAL

Promus au 1er échelon de la classe exceptionnelle des Professeurs

Nom - Prénom	Établissement d'affectation
LUCAS Michel	Ecole Centrale de Nantes

IV - PROMOTIONS ATTRIBUÉES PAR LE GROUPE AUX MEMBRES DE LA SECTION (VOIE 3)

Promus à la 1ère classe des Maîtres de Conférences

Nom - Prénom	N° classement	Etablissement d'affectation
ABIR Hacine	1	IUT Villetaneuse
AOUN André	1	IUP Toulouse
BENAINI Abdelhamid	1	Université Besançon
BIENIA Wojciech	1	ENSIMAG Grenoble
ITMI Mohamed	1	INSA Rouen
LARIBI Sid Ahmed	1	IUT Orléans
SAMUEL Alain	1	Université Orléans
TAZI Saïd	1	Université Toulouse 1
ATAMENIA Abdelghani	2	IUT Lille
QUEMENT Bernard	1	Université Paris 9
RATOANDROMANANA Bodonirina	1	IUT Valenciennes
FELIX Patrick	1	IUT Talence
BONALY André	1	IUT Ville d'Avray
VIGUIER Michel	1	IUT Marseille
DELOULE Françoise	1	Université de Savoie
SANCHIS Eric	2	Université Toulouse 1 IUT Rodez
OBJOIS Philippe	1	IUT Valence
ANIORTE Philippe	1	IUT Pau

Promus à la hors classe des Maîtres de Conférences

1ER JANVIER 1994		
Nom - Prénom	N° classement	Etablissement d'affectation
de BOTTON épouse PICARD Muriel	1	IUT Villetaneuse, Paris 13
RAVIART Jean-Marie	1	IST Valenciennes
1ER SEPTEMBRE 1994		
Nom - Prénom	N° classement	Etablissement d'affectation
KOWARSKI Irène	1	IUT, Grenoble

Promus à la 1ère classe des Professeurs

1ER JANVIER 1994		
Nom - Prénom	N° classement	Etablissement d'affectation
BAUDRY Marc	1	Le Mans
1ER SEPTEMBRE 1994		
Nom - Prénom	N° classement	Etablissement d'affectation
WERTZ Harald	1	Paris VIII

Promus au 2ème échelon de la classe exceptionnelle des Professeurs

1ER JANVIER 1994		
Nom - Prénom	N° classement	Etablissement d'affectation
LAURENT Daniel		Marne la Vallée

**RECRUTEMENTS en 1994 en
SECTION 27**

**(Les listes de recrutements ci-après sont
présentées avec toutes les réserves d'usage)**

SPECIF

PROFESSEURS**RECRUTEMENTS**

Classés par noms

ETABLISSEMENT	NOM
Rennes INSA	ARNALDI Bruno
Besançon IUT Belfort	BELLEGARDE-WEBB Françoise
Montpellier 2 IUT	BROCHOT-NANARD Jocelyne
Caen	CARLET Claude
Versailles-St Quentin	CLAUDE Jean-Pierre
Toulouse 3	DESACHY Jacky
Toulouse 3	DOSEN Kosta
Paris 6	DOUCET-LECLERC DU SABLON Anne
Montpellier 2	DUCOURNEAU Roland
Artois	GONCALVES Gilles
Metz	JUNG Jean-Pierre
Bordeaux ENSERB	LE SAEC Bertrand
Poitiers	LIENHARDT Pascal-Emmanuel
Lyon ENS	MONTANVERT Annick
Paris 7	MORVAN Michel
Aix-Marseille 2	MUNTEAN Traian
Amiens	MYOUPPO Jean-Frédéric
Nantes	NICAUD Jean-François
Grenoble 1	OUABDESSELAM Farid
Angers	PACHOLCZYK Daniel
Caen ISMR	PARUELLE-REVENU Marinette
Cachan ENS	PETIT Antoine
Lille 1	PETITON Serge
Marne la Vallée IUT	PICON Pierre-André
Lyon INSA	PINON Jean-Marie
Paris 8 IUT Tremblay	PRINCE-BARBIER Violaine
Bordeaux 1	ROBSON John
Toulouse 1	SIBERTIN BLANC Christophe

PROFESSEURS**RECRUTEMENTS**

Classés par établissements

ETABLISSEMENT	NOM
Aix-Marseille 2	MUNTEAN Traian
Amiens	MYOUPPO Jean-Frédéric
Angers	PACHOLCZYK Daniel
Artois	GONCALVES Gilles
Besançon IUT Belfort	BELLEGARDE-WEBB Françoise
Bordeaux 1	ROBSON John
Bordeaux ENSERB	LE SAEC Bertrand
Cachan ENS	PETIT Antoine
Caen	CARLET Claude
Caen ISMR	PARUELLE-REVENU Marinette
Grenoble 1	OUABDESSELAM Farid
Lille 1	PETITON Serge
Lyon ENS	MONTANVERT Annick
Lyon INSA	PINON Jean-Marie
Marne la Vallée IUT	PICON Pierre-André
Metz	JUNG Jean-Pierre
Montpellier 2	DUCOURNEAU Roland
Montpellier 2 IUT	BROCHOT-NANARD Jocelyne
Nantes	NICAUD Jean-François
Paris 6	DOUCET-LECLERC DU SABLON Anne
Paris 7	MORVAN Michel
Paris 8 IUT Tremblay	PRINCE-BARBIER Violaine
Poitiers	LIENHARDT Pascal-Emmanuel
Rennes INSA	ARNALDI Bruno
Toulouse 1	SIBERTIN BLANC Christophe
Toulouse 3	DESACHY Jacky
Toulouse 3	DOSEN Kosta
Versailles-St Quentin	CLAUDE Jean-Pierre

PROFESSEURS**MUTATIONS**

NOM	ETABLISSEMENT D'ORIGINE	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL
ARQUES Didier GREGOIRE Eric LAVAUULT Christian LORHO Bernard	Univ. Besançon IUT Béthune INSA Rennes Univ. Paris 6	Univ. Marne la Vallée Univ. Artois Univ. Paris 13 Univ. Evry

MAITRES DE CONFERENCE

RECRUTEMENTS

Classés par noms

ETABLISSEMENT	NOM
Paris CNAM	AMANN Bernd
Dijon IUT	ANDREY Laurent
Paris 6	ANELLI Pascal
Nantes	ATTIOGBE Jérémie
Paris 11 IUT	BARTH Dominique
Lyon 3	BARTHALAY-TALENS Guilaine
Paris CNAM	BARTHELEMY François
Reims	BAZIN Jean-Michel
Tours	BEN HAJEL-BOUJEMAA Nozha
Orléans	BENHAMOU Frédéric
Besançon Inst. Poly. Sévenans	BENSLIMANE Abderrahim
Poitiers	BERGEY Antoine
Tours	BILLAUT Jean-Charles
Paris CNAM	BLAZY Sandrine
Avignon	BONASTRE Jean-François
La Rochelle	BOUKIR Samia
Nice-Sophia Antipolis	BUFFA Michel
Toulouse INP	BUVRY Max
Pacifique	CAPOLSINI Patrick
Marne la Vallée	CARTON Olivier
Orléans IUT	CHABIN Jacques
Pacifique	CHAOUIYA Claudine
Dijon IUT Le Creusot	CHENEVOY Yannick
Nancy 1 ESSTIN	CHEVRIER Vincent
Nantes IUT	CHOQUET Christophe
Toulouse 3	COSTE Alain
Paris 5 IUT Av. Versailles	DARCHE Philippe
La Rochelle IUT	DE MICHIEL Marianne
Paris CNAM	DELACROIX Joelle
Evry	DELAPLACE Franck
Grenoble INP	DELORD Xavier
Paris 1	DEMANGE Marc

ETABLISSEMENT	NOM
Lyon 1 IUT	DESLANDRES Véronique
Nancy 1	DESMOULINS Cyrille
Pau IUT	DESPRATS Thierry
Bordeaux ENSERB	DESPREZ Frédéric
Orléans	DESROCQUES Gilles
Brest	DEZAN-COPPIN Catherine
Paris 12 IUT	DJELLOUL-NABOULSI Selma
Nantes IRESTE	DJERADA Chabane
Poitiers	DJOUDI Mahieddine
Paris CNAM	DOUIN Jean-Michel
Rouen	DRANNIKOVA-GORALCIKOVA Alla
Paris 6	DROGOUL Alexis
Toulouse 3	DUROU Jean-Denis
Nantes	ENGUEHARD Chantal
St Etienne	EZEQUEL Philippe
Paris CNAM	FAYE Alain
Paris ENS	FERNANDEZ-DI GERONIMO Maria
Caen	GAIO Mauro
Toulouse 2	GAUME Bruno
Dijon	GENTIL Christian
Paris 11	GHERBI Rachid
Toulon	GILLOT Valérie
Brest	GIRE Sophie
Amiens	GROUX-LECLET Dominique
Nantes IRESTE	GUEDON Jean-Pierre
Besançon	HAMMAD Ahmed
Valenciennes	HANAFI Saïd
Rouen	HANCART Christophe
Aix-Marseille 2	HENOCQUE Laurent
Besançon	HUFFLEN Jean-Michel
Lille 2 IUT C	HUGONNARD Emmanuelle
Le Mans	JACOBONI Pierre
Le Havre	JAY Véronique
Paris 11	KESNER Delia
La Réunion	KNAPIK Teodor
Paris 6	KORDON Fabrice
Metz	LANUEL Yann
Paris 4	LAUBLET Philippe
Rennes 1 IUT Lannion	LE GALL-ANGLADE Yolande
Brest	LE PARC Philippe
Artois	LECOUTRE Christophe

ETABLISSEMENT	NOM
Rennes 2 IUT Vannes	LETELLIER Sabine
Amiens IUT	LUCET Corinne
Nice-Sophia Antipolis	MARTIN Bruno
Chambéry	MARTY Jean-Charles
Aix-Marseille 2	MASSAT Jean-Luc
Rennes 2 IUT Vannes	MEMIN Etienne
Artois	MEPHU NGUIFO Englebert
Lyon 1 IUT	MERRHEIM Xavier
Paris 9	MOUSSEAU Vincent
Grenoble 2 IUT	MULHEM Philippe
Paris 11	NEDELLEC Claire
Toulon	NGUYEN Christian
Aix-Marseille 2 IUT Aix	NGUYEN Cong Tin
Grenoble 1	NIGAY Laurence
Toulouse ENSEEIHT	PANTEL Marc Christian
Artois	PARRAIN Anne
Rennes 1	PERRAUDEAU Laurent
Le Havre IUT	PERSON Patrick
Rennes 1 ENSSAT Lannion	PETTIER Jean-Christophe
Paris CNAM	PICOULEAU Christophe
Rennes 1	PINCHINAT Sophie
Aix-Marseille 2 IUT Aix	PONCELET Pascal
Nice IUT	POULARD-COLLARD Martine
Rennes INSA	PUAUT Isabelle
Versailles-St Quentin	QUESSETTE Franck
Littoral IUT	RENAUD Christophe
Lille 1	ROOS Jean-François
Marne la Vallée	ROUSSEL Gilles
Lille 1	ROUTIER Jean-Christophe
Lyon Ecole Centrale	SAIDI Mohammad Sadegh
Artois IUT Lens	SAIS Lakhdar
Pau	SALLABERRY Christian
Corte	SALOTTI Jean-Marc
Clermont 2	SANLAVILLE Eric
Bordeaux 2	SCHLICK Christophe
Lyon 1 IUT	SOLNON Christine
Avignon	SPRIET Thierry
Nancy 2	TABBONE Salvatore
Tours	TACQUARD Claudine
Lille 1	TALBI El-Ghazali
Strasbourg 1	TELLIER Pierre

ETABLISSEMENT	NOM
Versailles-St Quentin Le Mans Paris 13 Lille 3 Clermont 2 IUT Montluçon Tours Toulouse 3 IUT Paris 13 IUT Paris 11 Clermont 2 Paris 7	TEMAM Olivier TEUTSCH Philippe TOLLU Christophe TOMMASI Marc TRAORE Mamadou VENTURINI Gilles VIALLET-THEVENIN Fabienne VIENNET Emmanuel WALLER Emmanuel WODEY Pierre ZEITOUN Marc

MAITRES DE CONFERENCE

RECRUTEMENTS

Classés par établissements

ETABLISSEMENT	NOM
Aix-Marseille 2	HENOCQUE Laurent
Aix-Marseille 2	MASSAT Jean-Luc
Aix-Marseille 2 IUT Aix	NGUYEN Cong Tin
Aix-Marseille 2 IUT Aix	PONCELET Pascal
Amiens	GROUX-LECLET Dominique
Amiens IUT	LUCET Corinne
Artois	LECOUTRE Christophe
Artois	MEPHU NGUIFO Englebert
Artois	PARRAIN Anne
Artois IUT Lens	SAIS Lakhdar
Avignon	BONASTRE Jean-François
Avignon	SPRIET Thierry
Besançon	HAMMAD Ahmed
Besançon	HUFFLEN Jean-Michel
Besançon Inst. Poly. Sévenans	BENSLIMANE Abderrahim
Bordeaux 2	SCHLICK Christophe
Bordeaux ENSERB	DESPREZ Frédéric
Brest	DEZAN-COPPIN Catherine
Brest	GIRE Sophie
Brest	LE PARC Philippe
Caen	GAIO Mauro
Chambéry	MARTY Jean-Charles
Clermont 2	SANLAVILLE Eric
Clermont 2	WODEY Pierre
Clermont 2 IUT Montluçon	TRAORE Mamadou
Corte	SALOTTI Jean-Marc
Dijon	GENTIL Christian
Dijon IUT	ANDREY Laurent
Dijon IUT Le Creusot	CHENEVOY Yannick
Evry	DELAPLACE Franck
Grenoble 1	NIGAY Laurence
Grenoble 2 IUT	MULHEM Philippe
Grenoble INP	DELORD Xavier

ETABLISSEMENT	NOM
La Réunion	KNAPIK Teodor
La Rochelle	BOUKIR Samia
La Rochelle IUT	DE MICHIEL Marianne
Le Havre	JAY Véronique
Le Havre IUT	PERSON Patrick
Le Mans	JACOBONI Pierre
Le Mans	TEUTSCH Philippe
Lille 1	ROOS Jean-François
Lille 1	ROUTIER Jean-Christophe
Lille 1	TALBI El-Ghazali
Lille 2 IUT C	HUGONNARD Emmanuelle
Lille 3	TOMMASI Marc
Littoral IUT	RENAUD Christophe
Lyon 1 IUT	DESLANDRES Véronique
Lyon 1 IUT	MERRHEIM Xavier
Lyon 1 IUT	SOLNON Christine
Lyon 3	BARTHALAY-TALENS Guilaine
Lyon Ecole Centrale	SAIDI Mohammad Sadegh
Marne la Vallée	CARTON Olivier
Marne la Vallée	ROUSSEL Gilles
Metz	LANUEL Yann
Nancy 1	DESMOULINS Cyrille
Nancy 1 ESSTIN	CHEVRIER Vincent
Nancy 2	TABBONE Salvatore
Nantes	ATTIOGBE Jérémie
Nantes	ENGUEHARD Chantal
Nantes IRESTE	DJERADA Chabane
Nantes IRESTE	GUEDON Jean-Pierre
Nantes IUT	CHOQUET Christophe
Nice IUT	POULARD-COLLARD Martine
Nice-Sophia Antipolis	BUFFA Michel
Nice-Sophia Antipolis	MARTIN Bruno
Orléans	BENHAMOU Frédéric
Orléans	DESROCQUES Gilles
Orléans IUT	CHABIN Jacques
Pacifique	CAPOLSINI Patrick
Pacifique	CHAOUIYA Claudine
Paris 1	DEMANGE Marc
Paris 11	GHERBI Rachid
Paris 11	KESNER Delia
Paris 11	NEDELLEC Claire

ETABLISSEMENT	NOM
Paris 11	WALLER Emmanuel
Paris 11 IUT	BARTH Dominique
Paris 12 IUT	DJELLOUL-NABOULSI Selma
Paris 13	TOLLU Christophe
Paris 13 IUT	VIENNET Emmanuel
Paris 4	LAUBLET Philippe
Paris 5 IUT Av. Versailles	DARCHE Philippe
Paris 6	ANELLI Pascal
Paris 6	DROGOUL Alexis
Paris 6	KORDON Fabrice
Paris 7	ZEITOUN Marc
Paris 9	MOUSSEAU Vincent
Paris CNAM	AMANN Bernd
Paris CNAM	BARTHELEMY François
Paris CNAM	BLAZY Sandrine
Paris CNAM	DELACROIX Joelle
Paris CNAM	DOUIN Jean-Michel
Paris CNAM	FAYE Alain
Paris CNAM	PICOULEAU Christophe
Paris ENS	FERNANDEZ-DI GERONIMO Maria
Pau	SALLABERRY Christian
Pau IUT	DESPRATS Thierry
Poitiers	BERGEY Antoine
Poitiers	DJOUDI Mahieddine
Reims	BAZIN Jean-Michel
Rennes 1	PERRAUDEAU Laurent
Rennes 1	PINCHINAT Sophie
Rennes 1 ENSSAT Lannion	PETTIER Jean-Christophe
Rennes 1 IUT Lannion	LE GALL-ANGLADE Yolande
Rennes 2 IUT Vannes	LETELLIER Sabine
Rennes 2 IUT Vannes	MEMIN Etienne
Rennes INSA	PUAUT Isabelle
Rouen	DRANNIKOVA-GORALCIKOVA Alla
Rouen	HANCART Christophe
St Etienne	EZEQUEL Philippe
Strasbourg 1	TELLIER Pierre
Toulon	GILLOT Valérie
Toulon	NGUYEN Christian
Toulouse 2	GAUME Bruno
Toulouse 3	COSTE Alain
Toulouse 3	DUROU Jean-Denis

ETABLISSEMENT	NOM
Toulouse 3 IUT	VIALLET-THEVENIN Fabienne
Toulouse ENSEEIHT	PANTEL Marc Christian
Toulouse INP	BUVRY Max
Tours	BEN HAJEL-BOUJEMAA Nozha
Tours	BILLAUT Jean-Charles
Tours	TACQUARD Claudine
Tours	VENTURINI Gilles
Valenciennes	HANAFI Saïd
Versailles-St Quentin	QUESSETTE Franck
Versailles-St Quentin	TEMAM Olivier

MAITRES DE CONFERENCE

MUTATIONS

NOM	ETABLISSEMENT D'ORIGINE	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL
LELLAHI Seyed	IUT Paris 13	Univ. Paris 13



LES ENSEIGNANTS/CHERCHEURS

CHIFFRES et PERSPECTIVES

(Statistiques du MESR)

LES ENSEIGNANTS EN FONCTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1991-1992

Fonctions Disciplines	Professeurs (1)	Maîtres de conférences (2)	Assistants (3)	Attachés et Moniteurs (4)	Sous- total	Autres (5)	Total	%
Sciences juridiques, politiques économiques et de gestion	1 589	2 026	825	921	5 361	421	5 782	10,1%
Lettres et sciences humaines	3 188	5 993	564	664	10 409	6 202	16 611	28,9%
Sciences	5 877	11 283	860	2 810	20 830	2 623	23 453	40,8%
Pharmacie	646	940	133	27	1 746	19	1 765	3,1%
Médecine	3 817	1 654	3 492	0	8 963	0	8 963	15,6%
Odontologie	87	444	324	0	855	0	855	1,5%
TOTAL	15 204	22 340	6 198	4 422	48 164	9 265	57 429	100%
% sous-total	31,6%	46,4%	12,9%	9,2%	100%			
% total	26,5%	38,9%	10,8%	7,7%	83,9%	16,1%	100%	

Source : DGAS

(1) Dont quelques maîtres de conférences agrégés et professeurs sans chaire de médecine d'ancien statut.

(2) Les maîtres-assistants ainsi que les chefs de travaux de médecine et les professeurs des 1^{er} et 2^{ème} grades d'odontologie sont inclus.

(3) Les chefs de clinique, les praticiens hospitaliers universitaires et les attachés assistants et attachés chefs de clinique sont inclus parmi les assistants de médecine.

(4) Attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs, allocataires d'enseignement et de recherche, allocataires d'enseignement supérieur anciens normaliens doctorants et allocataires moniteurs normaliens.

(5) Fonctions type second degré et École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM), fonctions spécifiques des grands établissements et des écoles françaises à l'étranger, maîtres de langues et lecteurs étrangers en lettres.

**PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT EN FONCTION DES DÉPARTS
À LA RETRAITE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET DES
CHERCHEURS⁽¹⁾**

Maîtres de Conférences

Années	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	TOTAL
Droit	12	7	15	16	18	24	24	26	34	31	45	37	293
Lettres	34	61	73	89	113	161	167	209	196	218	213	221	1757
Sciences	11	32	58	83	123	179	203	269	356	420	424	411	2572
Pharmacie	1	6	6	7	9	17	18	17	13	17	24	26	161
Médecine	11	8	16	19	24	26	32	45	32	41	54	46	354
Odontologie	16	6	17	13	12	15	17	12	15	17	18	12	170
TOTAL	85	120	185	227	299	422	461	578	646	744	778	753	5307

Source : MESR, DGA 5

Professeurs des Universités

Années	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	TOTAL
Droit	24	32	27	31	40	43	66	49	50	62	70	70	576
Lettres	91	101	99	121	139	150	160	151	169	175	141	148	1665
Sciences	49	77	90	132	115	178	192	234	293	367	347	356	2448
Pharmacie	13	12	15	13	28	29	31	25	31	30	25	28	284
Médecine	115	120	134	145	145	150	159	136	151	141	131	114	1641
Odontologie	7	3	2	2	4	0	1	3	3	6	1	6	38
TOTAL	299	345	367	444	471	550	609	598	697	781	715	722	6652

Source : MESR, DGA 5

Les seuls besoins de renouvellement des corps de l'enseignement supérieur, résultant du cumul des départs en retraite et des autres départs à caractère définitif (ces derniers selon un taux moyen constaté de 2%) font apparaître une offre croissante d'emplois, notamment en lettres et en sciences, à partir de la fin de la décennie. Le lissage de ces recrutements a commencé, grâce à des créations significatives d'emplois permettant d'offrir en 1994 aux recrutements plus de 2 600 postes de maîtres de conférences et de 1 000 postes de professeurs.

Chercheurs des principaux établissements publics à caractère scientifique et technologique⁽²⁾

1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
154	187	193	231	226	356	310

(1) Les recrutements dépendront aussi de l'évolution du nombre d'étudiants et du développement variable des différentes filières.

(2) CNRS, INRA, INSERM, ORSTOM

**VENTILATION, PAR GROUPES DE DISCIPLINES, DES EMPLOIS
MIS AU CONCOURS EN 1993**

**pour les postes de Maîtres de conférences et de
Professeurs des Universités**

DISCIPLINE	NATURE		
	M. de Conf.	Prof. d'Univ.	Total général
Droit privé et sc. crim.	147	132	279
Droit public	92	107	199
Histoire droit & institut.	28	14	42
Science politique	22	23	45
Droit & sciences politiques	289	276	565
Sc. économique générale	166	116	282
Sciences de gestion	199	119	318
Sc. économiques & gestion	365	235	600
Linguistique & phonétique gén.	55	20	75
Langues et litt. anciennes	21	15	36
Langue et litt. françaises	95	58	153
Littératures comparées	12	14	26
Langues & litt. anglo-saxonnes	176	85	261
Langues & litt. germaniques	43	22	65
Langues & litt. slaves	6	6	12
Langues & litt. romanes	90	26	116
Langues & litt. orientales	26	9	35
Psychologie	81	44	125
Philosophie	26	21	47
Théologie catholique		4	4
Théologie protestante	1	4	5
Arts et sciences de l'art	32	17	49
Sociologie démographie	55	24	79
Anthrop. ethno. préhist.	3	9	12
Hist. arch. mondes anciens	60	30	90
Hist. civil. art, musique	90	50	140
Géographie physique	57	26	83
Aménag. espace urbanisme	14	4	18
Sciences de l'éducation	42	21	63
Sc. de l'info. et de la com.	55	31	86
Épistémologie, hist. des sc.	5	3	8
Cultures et langues région.	1	3	4
Activités sport. et phys.	50	12	62
Lettres et sciences humaines	1096	558	1654
Mathématiques	94	62	156
Mathématiques appliquées	83	59	142

DISCIPLINE	NATURE		
	M. de Conf.	Prof. d'Univ.	Total général
Informatique	185	62	247
Maths & informatique	362	183	545
Milieux denses & matériaux	98	58	156
Constituants élémentaires	16	17	33
Milieux dilués et optique	33	19	52
Électroniq., optron. & sy.	125	55	180
Physique	272	149	421
Chimie théor., phys. anal.	49	27	76
Chimie organ., min., industr.	81	52	133
Chimie des matériaux	36	20	56
Chimie	166	99	265
Astronomie, astrophysique	8	6	14
Phys. & chimie de la terre	34	23	57
Géologie et paléontologie	7	4	11
Météo, océano, phys. env	8	10	18
Sciences de la terre	57	43	100
Sc. phys-chimie & tech. phar.	21	10	31
Sciences du médicament	29	16	45
Sciences biologiques	27	18	45
Pharmacie	77	44	121
Médecine	73	158	231
Odontologie	11	47	58
Mécan., génie méca. & civil	127	74	201
Génie informatique automatique	113	47	160
Énergétique, génie des procédés	66	38	104
Mécanique & génie civil	306	159	465
Biochimie & biol. molécul.	70	31	101
Biologie cellulaire	40	17	57
Physiologie	37	19	56
Biologie popul. & écologie	22	14	36
Biologie des organismes	22	14	36
Neurosciences	14	11	25
Biochimie & biologie	205	106	311
TOTAUX	3279	2057	5336

RÉPARTITION PAR DISCIPLINES DES ALLOCATIONS DE RECHERCHE

SECTEURS	1988	1989		1990		1991		1992		1988-1992
	Répartition	Répartition	Accroissement 88-89	Répartition	Accroissement 89-90	Répartition	Accroissement 90-91	Répartition	Accroissement 91-92	Accroissement 88-92
Physique	233	271	16,5%	304	12,5%	351	15,5%	394	12,5%	69,5%
Chimie	252	281	12,0%	326	16,5%	375	15,5%	406	8,5%	61,5%
Mathématiques	79	109	38,0%	128	17,5%	151	18,0%	179	19,0%	127,0%
Automatique Électronique Électrotechnique Informatique Optique	305	366	20,5%	419	14,5%	494	18,0%	578	17,5%	90,0%
Milieus naturels	130	154	18,5%	180	17,0%	200	11,5%	228	14,5%	75,5%
Mécanique Énergétique Génie civil Génie des procédés	137	169	23,5%	196	16,0%	225	15,0%	267	19,0%	95,0%
Sciences de la vie	427	516	21,0%	609	18,5%	724	19,0%	800	10,5%	87,5%
Sciences sociales et humaines	336	484	44,5%	638	32,0%	730	14,5%	848	16,5%	152,5%
TOTAL	1899	2350	24,0%	2800	19,5%	3250	16,5%	3700	14,0%	95,0%

LES FILIERES TECHNOLOGIQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

A la demande du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, un groupe de travail a été chargé de formuler des propositions destinées à clarifier le dispositif de formation technologique.

Cette réflexion a été menée d'octobre 1993 à avril 1994 et a donné lieu à un rapport remis en mai 1994, intitulé "Les filières technologiques de l'enseignement supérieur".

Ce rapport est constitué de trois documents :

- ◆ le rapport proprement dit comprenant une introduction, un constat, la problématique et les recommandations (40 pages)
- ◆ des annexes regroupant les comptes-rendus des réunions et les contributions des membres du groupe de travail et des organisations associées (plus de 200 pages)
- ◆ une documentation décrivant essentiellement les structures existantes (60 pages).

Nous présentons dans les pages suivantes un "raccourci" du rapport en retenant :

- l'introduction générale
- l'ensemble des questions identifiées dans la problématique
- les neuf recommandations retenues par la Commission
- la composition du groupe.

INTRODUCTION GENERALE

En dix ans, le taux de chômage en France est passé de 10 % à 12 %. Dans le même temps, il restait stable autour de 9 % en Allemagne, et régressait de 8 à 6,5 % aux Etats-Unis. De plus, durant cette période, l'entreprise a connu des changements importants qui ont modifié la nature de nombreux emplois. Pareille évolution conduit naturellement à s'interroger sur les causes de ces bouleversements et le système de formation arrive inévitablement sur la sellette: les formations offertes par le système éducatif répondent-elles aux besoins socio-économiques du pays ?

Dans le même temps, la structure du marché de l'emploi change : on observe un glissement des emplois du secteur secondaire vers le secteur tertiaire. De 1980 à 1993, les emplois du secteur secondaire passent de 30 % à 23 % du total, et les emplois du secteur tertiaire de 58% à 67 % (1). Il s'agit d'une tendance lourde, observée dans tous les pays, et qui doit se poursuivre sur le long terme. Ceci impose des contraintes supplémentaires au système éducatif, qui doit s'ouvrir largement vers le tertiaire, alors que la plupart de ses formations technologiques, dont les plus anciennes et les plus prestigieuses, ont été conçues en un temps où le secteur secondaire avait une nette suprématie.

Ceci conduit d'ailleurs à s'interroger sur l'emploi du mot "technologique" dans le secteur tertiaire. Notons d'abord que le secteur tertiaire fait davantage appel aux diplômés de l'enseignement supérieur qu'à ceux du secteur secondaire, et que la "matière grise" est donc un outil plus nécessaire encore dans le secteur tertiaire que dans le secteur secondaire. Mais tout n'est pas technologie. Sans doute faut-il réserver ce mot aux formations et aux métiers qui incorporent de manière essentielle des méthodes scientifiques et des outils techniques. Ces méthodes et ces outils sont de plus en plus présents et se renouvellent de plus en plus vite, ce qui nécessite une adaptation constante de ceux qui les utilisent. C'est une des raisons qui font que, dans tous les pays développés, la durée de l'emploi diminue. Le temps est désormais révolu où l'on était employé toute sa vie par la même compagnie, et le jeune diplômé doit s'attendre à changer plusieurs fois d'employeurs, et même de métiers, au cours de sa carrière.

Voici donc les défis auxquels doit répondre le système éducatif. Il n'est pas de meilleur moment que maintenant. Le jeune demandeur d'emploi ne peut faire de meilleur usage de ses loisirs forcés que d'investir dans sa propre formation. C'est ainsi que nous constituons le capital humain qui donnera à notre économie un avantage compétitif à la sortie de la crise.

Comment ? Une erreur à éviter serait de confondre formations technologiques et/ou professionnelles avec la préparation stricte à un métier. C'est à l'entreprise qu'il revient de dispenser à ses employés l'enseignement d'adaptation aux postes de travail qu'elle entend leur confier. Le rôle de l'enseignement supérieur est d'assurer à chacun une formation suffisamment large pour le rendre apte à recevoir toute une gamme de formations spécifiques tout au long de leur carrière. C'est pourquoi les formations universitaires générales continueront à jouer un rôle essentiel en matière de préparation à l'emploi.

C'est sans doute la conscience de son rôle, toujours actuel, dans la formation générale, qui a fait que l'Université a mis un certain temps à se tourner vers la formation technologique : à la différence d'autres pays, les écoles d'ingénieurs se sont constituées à l'origine hors du cadre universitaire, et ont fixé un premier niveau de référence à bac + 5. C'est la création des IUT qui marque véritablement l'entrée de l'Université dans la formation technologique ; ces instituts ont fixé un deuxième niveau de référence à bac + 2 qui s'est avéré correspondre très exactement à certains besoins des entreprises. Il faut remarquer que ces formations technologiques à bac + 5 et bac + 2 se sont très vite révélées comme des formations d'excellence, avec un pouvoir d'attraction considérable, s'étendant bien au-delà des candidats se destinant à un métier technologique *stricto sensu*.

Les dernières décennies ont été très fertiles du point de vue des formations technologiques. Elles ont vu la fixation d'un nouveau niveau de référence à bac + 4, avec les maîtrises spécialisées (MST, MSG, MIAGE) et la création des IUP et du titre d'ingénieur-maître. Elles ont vu le développement des formations technologiques dans le domaine secondaire. Elles ont vu également la généralisation et l'allongement des stages en entreprises dans toutes les formations professionnelles. L'organisation de ces stages, si elle est parfois aujourd'hui présentée comme posant problème, du fait de leur multiplication, n'en a pas moins été un puissant facteur de rapprochement des universités et des entreprises. Cette tendance doit être confortée.

Ce rapprochement s'est traduit de bien d'autres manières : participation des professionnels aux enseignements, généralisation des conseils de perfectionnement associant les responsables d'entreprises à la conception et au fonctionnement des filières, financement de celles-ci par la fourniture de matériel spécialisé ou par la taxe d'apprentissage. La formation technologique ne peut plus désormais se concevoir en dehors d'une association étroite avec les entreprises et les organisations professionnelles.

Si ce foisonnement des formations technologiques aboutit à un dispositif parfois peu lisible, où certaines filières ont du mal à conserver leur vocation première, il n'en est pas moins un signe très positif de la vitalité de l'enseignement supérieur dans notre pays, et peut-être sa plus grande chance de retrouver un équilibre acceptable sur le marché de l'emploi. Dans tous les pays du monde, un diplôme supérieur augmente considérablement les chances de trouver un emploi. En France, la proportion d'actifs ayant un diplôme au moins égal au baccalauréat est passée de 22,5 % en 1982 à 30 % en 1990, et l'on s'attend à ce qu'elle s'élève à 40 % en l'an 2000 (2). Par ailleurs, le retournement de la démographie nous conduit inéluctablement vers une réduction du nombre des actifs, et il importe donc que cette génération soit dès maintenant préparée le mieux possible à ses responsabilités futures.

Ces responsabilités seront, selon toute probabilité, exercées dans un contexte très fortement influencé par la construction européenne. A l'instar de certains pays européens, la France a privilégié l'organisation des formations initiales basée sur deux cycles d'études successifs, le premier visant l'acquisition d'une formation fondamentale et le second, plus spécialisé, ayant une vocation professionnelle. D'autres pays européens et notamment la Grande-Bretagne ont un modèle de fonctionnement différent, en accordant une part privilégiée aux différentes voies de formation continue.

La question se pose de savoir s'il convient de poursuivre, dans le cadre des filières technologiques, selon le modèle actuel ou de développer au moins partiellement un modèle proche du modèle anglais.

Quelle que soit la réponse apportée à cette question, il importe de remarquer que les formations technologiques organisées en lycées, en IUT et dans les écoles ont été construites avec un objectif de qualité, en prenant soin d'attribuer les moyens nécessaires pour y parvenir. C'est dans cet esprit que doit être conçue l'évolution de toutes les filières technologiques supérieures et que doit être lu le présent rapport.

Les pourcentages signalés dans l'introduction par les notes (1) et (2) sont tirés de "The Economist -1994".

QUESTIONS RETENUES

Les sorties du système éducatif et l'emploi

Faut-il adapter quantitativement les flux de sortie des filières technologiques supérieures aux emplois que l'on estimerait disponibles pour les décennies à venir, en admettant que l'on sâche les évaluer ?

Doit-on au contraire poursuivre l'élévation du niveau de qualification moyen d'une classe d'âge en pariant sur un besoin croissant de "matière grise" ?

Les besoins qualitatifs, l'orientation

Quels sont les secteurs d'activité qui seront à l'avenir les plus générateurs d'emplois ?

Quels sont les niveaux de sortie qui correspondent le mieux aux besoins des entreprises et du secteur public ?

Comment valoriser en France l'enseignement technologique et influencer les choix d'orientation des élèves vers ces secteurs de formation ?

Comment rendre plus attractives les formations courtes à finalité professionnelle et la sortie à bac + 2 (importance des stages) et améliorer l'orientation des jeunes en fonction de leurs aptitudes individuelles et de leur projet professionnel ?

Quelles relations de partenariat établir entre l'enseignement supérieur et les professions ?

La diversité et la lisibilité des formations technologiques

Quel doit être le socle principal des filières technologiques longues : les IUT (et les STS), le DEUG classique (scientifique, économique...) ou le DEUG technologique (pour la filière industrielle), la première année du DEUG, conçue comme une année d'études générales et d'orientation ?

Comment mieux articuler les filières technologiques courtes avec les filières universitaires professionnalisées, en particulier les IUP ?

Comment rendre plus lisible la coexistence de plusieurs filières, licences et maîtrises technologiques, MST, MSG, MIAGE, IUP ?

Des voies de formation différenciées

Comment accélérer le rythme de mise en place de dispositifs de formation continuée ou continue afin d'induire de nouveaux comportements des jeunes qui ne fonderaient pas toute leur carrière sur la seule formation initiale ?

Doit-on développer l'utilisation de pédagogies alternatives ?

RECOMMANDATIONS

Les réponses aux différentes questions évoquées plus haut – valorisation des filières technologiques, lisibilité des formations, adéquation aux besoins de l'économie, liaison entre filières courtes et filières longues – sont multiples. Ce rapport en a retenu plusieurs, sous forme de recommandations.

Toutefois, la première recommandation, relative à l'organisation du dispositif de formation universitaire, se traduit par deux propositions alternatives, correspondant à des approches pédagogiques différentes, soutenues chacune par une partie du groupe :

– La première proposition préconise la recombinaison des formations dans une filière technologique universitaire unique, identifiable, qui assurerait la formation des techniciens supérieurs, des cadres d'entreprise et des professeurs de l'enseignement technologique et professionnel à partir d'une base unique d'enseignement concret de type IUT ;

– La deuxième proposition, basée sur la séparation entre filière courte et filière longue – dont la base est une année d'études générales –, conserve le schéma actuel des formations en le simplifiant par regroupement des formations de même niveau.

Remarque préliminaire

Il y a lieu de distinguer trois filières technologiques supérieures (14) selon le type d'établissement où elles sont organisées :

- a) en lycée (sections de techniciens supérieurs),
- b) en école externe aux universités,
- c) en université.

Ce chapitre comporte des recommandations générales suivies de neuf recommandations particulières. La recommandation particulière n° 1 comporte deux propositions majeures d'organisation de la filière technologique universitaire. Ces deux propositions sont alternatives.

Recommandation n° 1

Principes généraux

a) Maintenir pour les débouchés des secteurs industriels et des services **trois niveaux de sortie** pour l'ensemble des filières technologiques supérieures :

– **pour les secteurs industriels et des services,**

⇒ le niveau III à bac + 2, auquel correspondent les BTS et DUT ;

⇒ le niveau II à bac + 4, auquel correspond un diplôme de maîtrise, sans préjuger des décisions relatives au titre d'ingénieur-maître ;

– **pour le seul secteur industriel,**

⇒ le niveau I à bac + 5, auquel correspond le titre d'ingénieur diplômé (15).

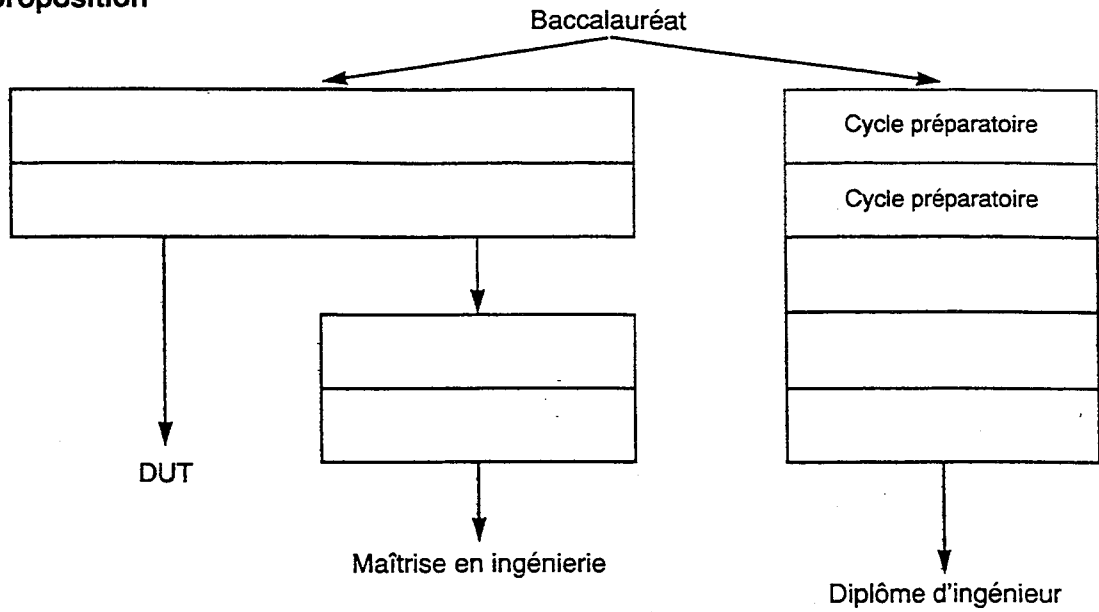
b) Ne pas dissocier la formation de base des futurs professeurs de l'enseignement technologique de celle des maîtres (point a) ci-avant) et délivrer dès lors, pour les seuls besoins de l'administration et de l'enseignement, au sein des filières technologiques, à bac + 3, des diplômes de licence.

c) Utiliser la validation des acquis professionnels (décret du 23 août 1985) pour l'accès aux filières technologiques.

Dans le cadre de cette recommandation, deux dispositifs d'organisation des filières technologiques universitaires sont proposés :

**Filière technologique universitaire
Formation initiale**

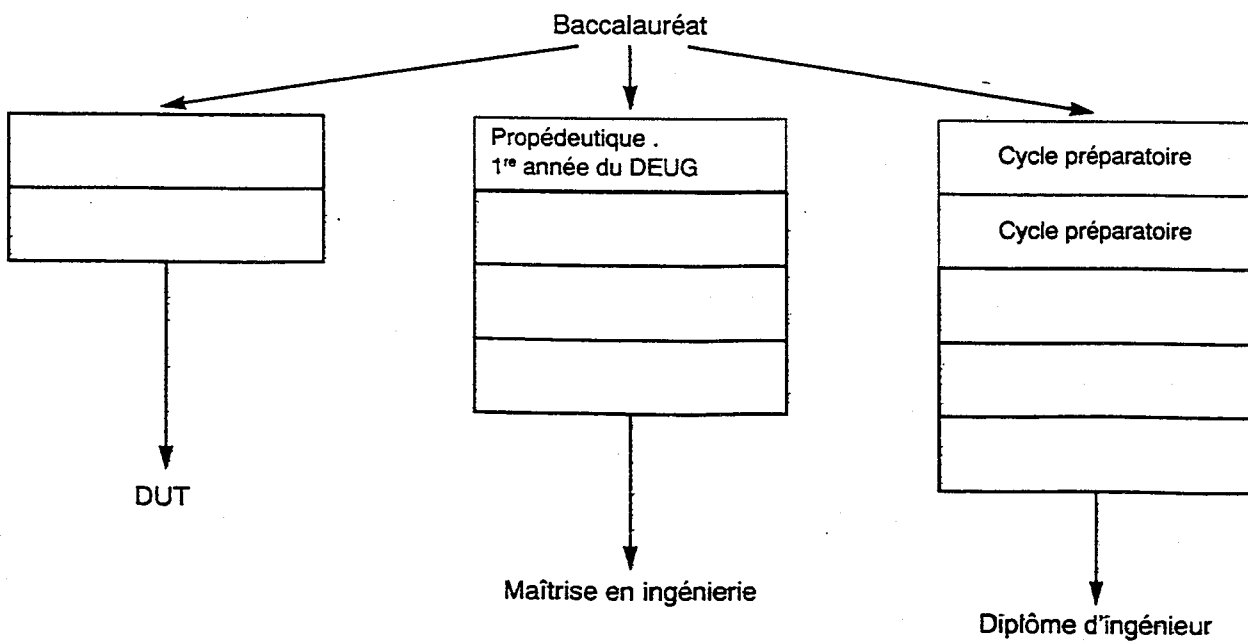
Première proposition



VIE ACTIVE

**Filière technologique universitaire
Formation initiale**

Deuxième proposition



VIE ACTIVE

Recommandation n° 2

Adapter les programmes de certaines maîtrises pour tenir compte des spécificités des programmes des CAPET et des agrégations technologiques. L'application de cette recommandation conduit à incorporer les licences et maîtrises du secteur "technologie" actuelles dans le dispositif IUP, sans en changer le contenu scientifique et technique de base, mais en y ajoutant une formation au savoir-être (aptitude à la communication, au travail en équipe,...) et au savoir-faire (connaissance du métier de technicien, de cadre ou d'ingénieur) industriels.

Recommandation n° 3

– Définir avec précision et faire connaître la vocation ainsi que les spécificités de chaque formation technologique.

– Améliorer la qualité des formations technologiques universitaires et les identifier clairement à l'image des autres pays développés.

– Encourager la sortie directe vers la vie professionnelle des diplômés de niveau III (BTS, DUT) en leur permettant d'obtenir des diplômes de niveau supérieur selon un ou plusieurs dispositifs spécifiques et adaptés. Plusieurs suggestions ont été faites pour atteindre cet objectif ; outre celles déjà mentionnées dans le cadre des deux propositions de la recommandation n° 1, il est envisagé de développer des formations continuées, c'est-à-dire organisées par alternance de périodes d'enseignements académiques assurées hors temps ouvrable et de périodes d'exercice d'un emploi en rapport direct avec la spécialité des enseignements dispensés, le volume horaire annuel de l'ensemble des enseignements étant limité à 300 heures.

Recommandation n° 4

Développer la formation initiale par alternance, notamment par apprentissage, en partenariat avec les milieux professionnels, et pour les autres formations technologiques initiales, développer progressivement les stages en entreprise au cours de la scolarité, selon des modalités fixées par conventions conclues avec les professionnels.

Recommandation n° 5

Favoriser les rapprochements et regroupements de formations technologiques afin de développer des synergies entre elles, de rationaliser l'utilisation de leurs moyens et d'améliorer leur lisibilité :

– par la constitution de réseaux d'établissements de même nature, de même statut ou pratiquant les mêmes conditions de recrutement ;

– par le regroupement, sur une base géographique, d'écoles d'ingénieurs et d'instituts au sein d'instituts nationaux polytechniques, d'universités de technologie et de centres polytechniques universitaires, en application de la législation en vigueur (à préciser).

Recommandation n° 6

Mettre en place, pour toutes les formations technologiques, un dispositif cohérent de maîtrise des flux sur la pratique du contrat d'établissement (16), en partenariat avec les milieux économiques à partir de contrats d'objectifs avec les professions.

Recommandation n° 7

Mettre en place, pour toutes les formations technologiques, un dispositif d'évaluation.

Recommandation n° 8

Réduire le rythme actuel de création des formations d'ingénieur et stabiliser les flux à l'entrée des écoles existantes, en vue de ne pas creuser l'écart entre le nombre de diplômés et les possibilités de recrutement par les entreprises. Cette adaptation des flux implique une concertation ministère/branches professionnelles, une véritable observation permanente du système ainsi qu'une concertation étroite avec la commission des titres d'ingénieurs.

Recommandation n° 9

Développer la formation par et à la recherche technologique et examiner les modalités de délivrance du diplôme de Recherche en Technologie (DRT) dans les disciplines qui le souhaitent en concertation avec les milieux industriels et économiques et plus particulièrement avec les diverses branches professionnelles.

Annexe 1

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Président :

M. Jean-Pierre BARDET, Directeur général des Enseignements Supérieurs au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Représentant du Cabinet du Ministre :

M. Guillaume DRAGO, Conseiller Technique

Représentants :

des Recteurs d'académie :

M. Edouard BRIDOUX, Recteur de l'académie de Reims

de la Conférence des présidents d'université :

M. Michel LEDUC, Président de l'université du Havre

M. Jack ROBERT, Président de l'université Paris XI

de la Commission des titres d'ingénieur :

M. Jean-Noël CHEVREAU, Président

M. Michel MUDRY, Directeur de l'école supérieure de l'énergie et des matériaux d'Orléans, Vice-Président,

de la Commission consultative nationale des I.U.T. :

M. Guy FLEURY, Administrateur général du C.N.A.M.

de la Commission consultative nationale des I.U.P. :

M. Ivar EKELAND, Président de l'université Paris IX-Dauphine (suppléant : Mme Geneviève JOMIER, Professeur à l'université Paris IX, Directeur d'I.U.P.)

des Directeurs d'I.U.T. :

M. Jean-Claude MARTIN, Directeur de l'I.U.T. de l'université Montpellier II, Président de l'association des directeurs d'I.U.T.

de la Conférence des directeurs d'écoles et de formations d'ingénieurs :

M. Désiré AMOROS, Directeur de l'E.N.S.E.E.I.T. de Toulouse, Vice-Président de la C.D.E.F.I.,

de la Direction générale des enseignements supérieurs :

M. Georges ROYER, Chef du service des formations
M. Patrick BOUCLY, Chef de la mission de coordination des formations post-baccalauréat (suppléant : Mme Françoise SAMAIN)
Mme Sylvie FRANCOIS, Sous-directeur de la formation initiale et continue
Mme Aline AUERBACH, Chargée de la sous-direction de la vie de l'étudiant et de l'insertion professionnelle
M. Gérard AUBERT, Chef du bureau des relations avec les milieux professionnels
Mme Hedwige CORNET, Chef du bureau des formations en sciences
M. Jean-Yves TOUIN, Chef du bureau des formations technologiques courtes et des I.U.P.
M. Jean-Luc FLORA, Chef du bureau des écoles d'ingénieurs et des classes préparatoires

de la Mission scientifique et technique du M.E.S.R. :

M. Jean-Louis CHANAL, Doyen de la faculté de pharmacie, Université Montpellier I
M. Jean-Marie FLAMME, Conseiller scientifique et technique
M. Alain LABLACHE-COMBIER, Directeur de l'E.N.S. de chimie de Lille

de la Direction des lycées et collèges du Ministère de l'Education nationale :

M. Jean-François CUISINIER, Adjoint au Directeur
M. Daniel VIMONT, Chargé de la sous-direction des formations professionnelles initiales et continues

Personnalités qualifiées :

M. le Recteur Jean GARAGNON, Président du Haut Comité Education-Economie (suppléant : M. Christian MERLIN, Vice-Président)
M. Bertrand GIROD de L'AIN, Cellule de l'Évaluation et de la prospective du M.E.S.R.
M. Bernard MOUSSON, Président de l'association des présidents de conseil d'administration des I.U.T.

Représentants des professions :

M. Tanguy CATHELAIN, Union des industries métallurgiques et minières
M. Georges GUILLAUME, C.N.P.F., Union patronale régionale du Nord-Pas-de-Calais
M. Daniel VAN ELSLANDE, C.N.P.F.

SUR LE RAPPORT QUENET

- Orientations sur l'application des propositions du rapport QUENET (extraits d'une conférence de presse de M. F. FILLON).
- Contributions de la 61ème section du CNU apportées à la commission QUENET (M. AUBRUN).

Orientations sur l'application des propositions du rapport QUENET

Lors d'une conférence de presse donnée au ministère le 1^{er} septembre 1994, François Fillon a présenté les décisions qu'il entendait prendre après examen des recommandations du rapport Quenet concernant la condition des personnels enseignants de l'enseignement supérieur ⁽¹⁾. Les mesures prises, dont certaines seront appliquées dans les premiers mois de l'année 95, visent à rendre plus attractive la carrière universitaire et à garantir la qualité des recrutements et des promotions tout en respectant l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur. Principaux extraits de cette conférence de presse.

Lors de sa conférence de presse, François Fillon a rappelé que le rapport du recteur Maurice Quenet, résultat d'une importante concertation, «contient une trentaine de recommandations. Tous les corps et toutes les disciplines ont été étudiés, à l'exception de la médecine et de l'odontologie qui ont un régime particulier. La Commission n'a proposé que ce qui lui semblait nécessaire et réalisable. Elle s'est efforcée de conserver, au besoin en l'améliorant, ce qui existe et fonctionne de manière satisfaisante mais a proposé de remplacer les mécanismes qui produisent des dérapages. Avant d'arrêter mes décisions quant à l'application de ces recommandations, j'ai tenu à recueillir l'avis et les réactions des différents partenaires concernés. La Conférence des présidents d'université s'est prononcée, les directeurs d'écoles d'ingénieurs ainsi que les directeurs d'IUT ont été entendus et les organisations syndicales et associations concernées ont été reçues».

LES DÉCISIONS

«Il ressort de ces consultations que l'application de certaines recommandations peut être engagée dès à présent. D'autres recommandations, que j'ai décidé de retenir, exigent pour leur application un certain délai, soit que les mesures budgétaires nécessaires n'aient pas encore été dégagées, soit que ces propositions nécessitent des mises au point complémentaires liées à la complexité des textes à élaborer. Enfin, certaines mesures proposées ne peuvent être appliquées en l'état et doivent encore faire l'objet de discussions plus

approfondies, voire, exceptionnellement, ne me paraissent pas devoir être mises en œuvre».

LES PROCÉDURES DE RECRUTEMENT

«La réforme des procédures de recrutement suivra un calendrier d'application étalé dans le temps pour tenir compte de la complexité des procédures à mettre en œuvre».

▲ La procédure de qualification :

«Il n'est pas possible de continuer à laisser de faux espoirs à des candidats qualifiés dont on sait que la plupart ne seront pas recrutés (...). C'est pourquoi je souhaite que la campagne de qualification qui vient d'être lancée en août dernier soit la dernière et que soit mis en place un nouveau système de recrutement inspiré de celui préconisé par le rapport Quenet avec un **recrutement par concours en 3 étapes** : proposition par l'instance locale ; validation par le CNU ; choix définitif par l'instance locale.

Ainsi, les universités sont à l'origine des propositions et choisissent en dernier ressort. Leur autonomie est intégralement respectée. Le CNU constitue dans ce système une sorte de filtre permettant d'écarter les candidats médiocres qui auraient été proposés pour des raisons purement locales. Une meilleure qualité des recrutements résultera de cette nouvelle procédure, ainsi que la disparition des listes de «reçus-collés» (...). Il faut prendre le temps de la concertation avec les présidents d'universités et avec les syndicats. Je souhaiterais que cette réforme soit adoptée

avec le plus large accord possible. Dans ces conditions, **elle ne pourra donc pas s'appliquer avant 1996** mais je commencerai dès ce mois-ci la consultation des présidents d'université et des organisations syndicales sur des projets de textes que j'ai demandé à mes services de préparer. L'objectif est de faire paraître avant la fin du printemps l'ensemble des textes qu'appelle cette réforme.

En revanche, trois autres recommandations du rapport Quenet peuvent s'appliquer dès 1995 parce qu'elles répondent à un besoin urgent et ne posent pas de problèmes particuliers :

- **Mise en place, à côté du concours d'agrégation externe, d'une nouvelle procédure de recrutement interne dans les disciplines de droit, sciences économiques, gestion et sciences politiques :**

«Le dispositif prévu devrait permettre à des maîtres de conférences expérimentés d'accéder au grade de professeurs dans une proportion raisonnable. Cette réforme est très attendue par les universitaires concernés (...).

- **Non exigence de l'habilitation à diriger des recherches pour se présenter au concours d'agrégation dans ces disciplines :**

«Cette mesure doit permettre de normaliser et de consolider les conditions de délivrance de ce diplôme, alors que jusqu'à présent, il avait été vidé de son contenu dans les disciplines comportant une agrégation d'enseignement supérieur».

- Extension aux disciplines pharmaceutiques du concours d'agrégation pour le recrutement 1995 :

« Cette mesure répond à la demande exprimée par les universitaires de ces disciplines. C'est la raison pour laquelle la campagne de qualification qui vient d'être lancée exclut de son champ d'application les professeurs des disciplines pharmaceutiques (...) ».

« Enfin, la réforme des commissions de spécialistes et de celles du CNU doivent impérativement intervenir également en 1995, le mandat des membres de ces organes arrivant prochainement à expiration. Les projets de décrets concernant ces réformes vont donc faire dans les semaines qui viennent l'objet d'une large concertation avec comme objectif leur publication au début de l'année prochaine ».

LA CARRIÈRE

▲ Réforme des modalités de promotions et du système des primes :

« En ce qui concerne la réforme des modalités de promotions, des discussions doivent se poursuivre avec les présidents d'universités qui, dans leur majorité, sont très attachés au maintien de l'équilibre actuel (...). Je ne suis donc pas, dans ce cas, en plein accord avec les conclusions du rapport Quenet. Je souhaite maintenir le principe de l'importance de certaines promotions décidées au niveau de l'établissement, tout en retenant l'idée (suggérée par le rapport) que les travaux de recherche - appréciés au niveau national - doivent être un critère déterminant pour l'accès à la classe dite exceptionnelle d'un universitaire au sommet de sa carrière.

L'investissement pédagogique ne peut par ailleurs être apprécié au vu des seuls indicateurs quantitatifs que constituent les heures complémentaires effectuées. Après consultation des présidents d'université et avec leur accord, j'ai décidé de transformer la prime pédagogique en une prime d'encadrement pédagogique qui récompenserait davantage un investissement qualitatif. Cette prime pourrait être attribuée aux universitaires justifiant d'un effort pédagogique particulier, soit parce

qu'ils auront accepté une responsabilité pédagogique spécifique, soit parce qu'ils auront assuré un service d'enseignement allant au-delà de leur service statutaire.

Dans le même esprit, afin de mieux apprécier l'investissement des enseignants-chercheurs dans des responsabilités pédagogiques, j'ai décidé de mettre en place un groupe de travail chargé de réfléchir aux méthodes possibles d'évaluation des enseignements dispensés aux étudiants, sans porter atteinte à l'indépendance des professeurs des universités, qui ne peuvent être jugés que par leur pairs ».

LES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ

« Je suis également très attentif à l'apport essentiel des autres catégories de personnels enseignants non universitaires, notamment des professeurs agrégés du second degré (...). J'ai donc décidé de mettre en place rapidement un groupe de travail (préconisé par le rapport) pour réfléchir à l'évolution du premier cycle et à la part que peuvent prendre les diverses catégories d'enseignants à ce niveau. Je suis sensible aux difficultés qu'ils rencontrent lorsqu'ils souhaitent mener à bien des travaux de recherche et poursuivre une carrière universitaire.

Par ailleurs, une partie des recommandations relatives à l'appel aux professionnels et aux mobilités réciproques entre chercheurs et enseignants-chercheurs devrait pouvoir être mise en œuvre, les recommandations relatives aux mobilités comprenant largement les mesures que j'ai présentées au Parlement à l'occasion du Rapport sur la recherche française ».

CONDITIONS DE PRÉPARATION DE LA THÈSE DE DOCTORAT ET CONSTITUTION DU VIVIER

« Je partage l'analyse du système actuel faite par le rapport. Le bilan est plutôt positif. La reconstitution du vivier a été facilitée par le développement des systèmes d'aide à la préparation d'une thèse. La situation peut être néanmoins améliorée. Il faut se prémunir contre le

danger d'un prérecrutement des enseignants-chercheurs auquel peut conduire le dispositif du monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur et des Attachés temporaires d'enseignement supérieur et de recherche (ATER). Il faut remédier à l'inadaptation du système aux disciplines de sciences humaines et sociales, ainsi qu'aux agrégés de l'enseignement secondaire. Sur la base de ce constat, le rapport propose de mettre en place un dispositif commun à l'ensemble des disciplines mais adapté à la diversité des situations et comportant des mesures spécifiques pour les agrégés. Il recommande de remplacer le système du monitorat et des ATER par des allocations de recherche, dont la charge d'enseignement serait modulable chaque année, et dont la responsabilité serait confiée aux universités. Cette proposition soulève des réactions, notamment celle des scientifiques, qui craignent que le nouveau dispositif leur soit moins favorable. J'ai donc décidé de ne pas l'appliquer en l'état. Il m'apparaît cependant que le système actuel peut être amélioré en gardant comme objectif la lutte contre le prérecrutement et en étudiant, le cas échéant, un dispositif de remplacement pour les seules disciplines de lettres et sciences humaines. J'ai l'intention de poursuivre les discussions sur ce point avec nos partenaires (...) ».

« Le rapport recommande par ailleurs un système adapté aux agrégés de l'enseignement secondaire et, notamment, la possibilité de préparer sa thèse en situation de détachement. Cette proposition a fait l'objet d'un accueil favorable et je suis prêt à la mettre en œuvre dès que je disposerai des moyens budgétaires correspondants (dans le cadre du Budget de 1996).

Telles sont les grandes lignes des décisions que j'ai prises au vu des conclusions du remarquable rapport qui m'a été remis. Mon seul souci est de pouvoir offrir aux étudiants un enseignement de qualité les préparant le mieux possible à leur entrée dans la vie active et, aux universitaires, une carrière attractive incitant les meilleurs à s'y engager. ■

(1) Rapport remis au ministre en mai dernier. Cf. Lettre n°110, page 5.



Paris le 17 NOV. 1993

Monsieur le Président et cher collègue,

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a chargé une commission que je préside de réfléchir à la condition des personnels enseignants de l'enseignement supérieur.

Vous trouverez ci-joint la lettre de mission de cette commission et sa composition.

La commission serait heureuse de prendre connaissance des contributions que vous souhaiteriez lui adresser concernant notamment les points suivants :

- le vivier des enseignants-chercheurs,
- l'entrée dans la carrière des enseignants-chercheurs et en particulier les conditions de préparation du doctorat et la délivrance de l'habilitation à diriger des recherches,
- les modalités de recrutement,
- le déroulement de la carrière et les modalités de promotion,
- la réflexion sur les adaptations statutaires en fonction des disciplines,
- la diversification des activités et des carrières des enseignants-chercheurs,
- la présence dans l'enseignement supérieur d'autres catégories d'enseignants que celle des enseignants-chercheurs,
- la mobilité entre l'enseignement supérieur et la recherche et vice et versa.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président et cher collègue, à l'expression de ma considération distinguée.

Maurice QUENET
Professeur à l'Université
de Rennes I
Président de la commission

"Condition des personnels enseignants de l'enseignement supérieur"

**Contribution de la 61ème section du CNU,
après une réflexion menée au sein des
commissions "Recherche" et "Enseignements" du Club EEA**

L'ordre des points abordés est le même que celui employé dans le courrier de Monsieur le Recteur QUENET.

- La question du vivier doit être scindée en deux : en effet le problème se pose, dans notre discipline et de façon plus générale dans le secteur des sciences pour l'ingénieur (SPI), de manière très différente pour **les maîtres de conférences (MdC) et pour les professeurs (Pr)**. Il faut en particulier distinguer le concept de "stock" de celui de "flux". Schématiquement, pour les MdC, le vivier, en période normale d'emploi, est constitué par le flux des docteurs qui ont passé leur thèse et qui ont été inscrits sur la liste de qualification entre deux phases de recrutement : il s'agit donc approximativement du flux annuel d'inscrits sur cette liste. Pour les professeurs, l'ensemble des candidats possibles à un emploi est constitué du flux annuel et de la totalité du stock des inscrits sur la liste de qualification qui n'ont pas été recrutés comme Pr (compte tenu de la durée de vie de cette inscription). Le tableau ci-dessous résume l'histoire de la 61ème section du CNU concernant ces inscriptions et les emplois pourvus.

Année	Maîtres de conférences					Professeurs				
	dossiers reçus	inscrits	% reçus	"vivier" avant recrutnt	emplois publiés / pourvus	dossiers reçus	inscrits	% reçus	"vivier" avant recrutnt	emplois publiés / pourvus
1992	415	244	58,8	244	80 / 77	147	81	55,1	81	37 / 28
1993	401	199	49,6	366	107 / 94	91	40	44,0	93	45 / 30
1994	481	205	42,6	477	99	70	30	42,9	93	42

**Evolution de la situation des emplois et des listes de qualification
en 61ème section**

Commentaires à propos de ce tableau,

- la croissance du nombre de dossiers MdC montre que la première année il n'y a pas eu à résorber de stock, la croissance étant liée à l'augmentation du flux annuel,

- la baisse relative du nombre d'inscrits d'une année sur l'autre n'est pas due à une évolution des critères d'inscription, car chaque fois c'est la même commission qui a évalué les dossiers : cette commission, en 61ème section, a toujours été constituée par la réunion des commissions 1 et 2 du CNU. Cette baisse est plutôt due au nombre croissant de candidatures "hors profil".

- la décroissance du nombre des dossiers de Pr laisse à penser que nous tendons vers le flux annuel des Habilités, après avoir eu à traiter le stock des MdC, Docteurs d'Etat ou Habilités à Diriger des Recherches.

- enfin le "vivier" des maîtres de conférences est obtenu en additionnant tous les inscrits et en retranchant le nombre des recrutés, ce nombre est théorique car ce vivier est très volatile. Il n'en est pas de même pour celui des professeurs.

Toutefois, dans la conjoncture actuelle, il est difficile et hasardeux d'aller plus loin dans l'analyse de la situation.

Remarques et suggestions

- Le principe des **listes de qualification** est unanimement apprécié en particulier dans les petites universités qui n'ont pas de foyer de recherche dans une discipline, qui sont donc contraintes de recruter à l'extérieur : l'inscription constitue une garantie de qualité scientifique minimale présentant une certaine homogénéité dans la définition de la discipline (à défaut d'informations sur le comportement du candidat mais ce point est pris en compte, dans une certaine mesure, par les auditions). Le problème est le même dans les grandes universités qui veulent créer de nouvelles filières de formation par rapport à leur existant.

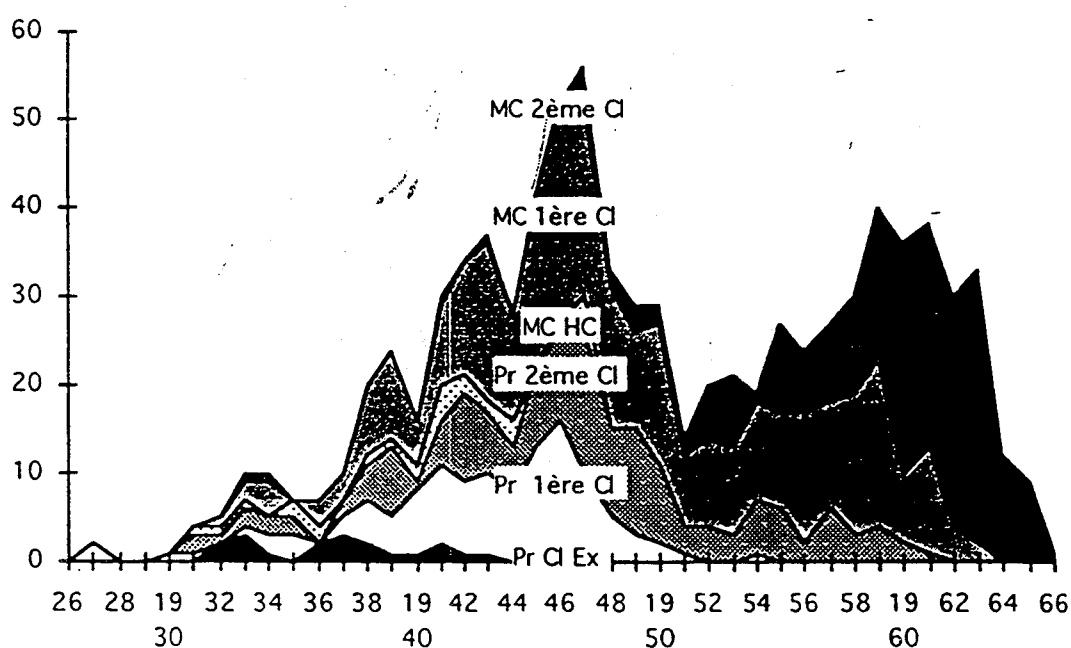
- L'instauration du **monitorat** est également considérée comme très appréciable, dans le sens où il apporte une formation minimale à l'enseignement ainsi qu'un test d'aptitudes à la fonction enseignante du futur universitaire. De plus, dans l'état actuel des choses, il constitue un apport financier appréciable au doctorant, ce qui permet une valorisation de la fonction de chercheur et donc d'attirer et conserver de bons candidats. Un risque d'effet pervers qui n'est pas encore bien évalué, consisterait à considérer qu'un moniteur sera obligatoirement un jour professeur, si cela était le cas il faudrait certainement préciser les modalités de recrutement des moniteurs. Ceci ne semble en tous cas pas souhaitable actuellement. De même il ne faut pas que le monitorat soit une condition nécessaire pour être inscrit sur la liste de qualification MdC.

Un point important concernant notre secteur scientifique est lié à la nature de nos disciplines qui ne sont que très peu enseignées en premier cycle (hors IUT). De ce fait nous ne disposons que d'un faible nombre d'emplois de moniteur. Il semble qu'au contraire, l'enseignement de premier cycle devrait être confié à des enseignants confirmés compte tenu de sa difficulté, et qu'on puisse employer des moniteurs en enseignements

pratiques de second cycle, en équipe avec des enseignants plus anciens, ce qui serait particulièrement formateur, pour les uns comme pour les autres.

- La mise en place du statut d'ATER apparaît comme une solution d'attente qui présente des intérêts incontestables mais il est souhaité que la durée post-thèse pendant laquelle on peut être nommé ATER, qui est actuellement d'un an, soit portée à deux ans, avec prise en compte intégrale de l'ancienneté si on est nommé MdC. Ce souhait est très largement exprimé de manière à pouvoir conserver de bons candidats un an de plus, lorsqu'on n'a pas les emplois dans l'immédiat. Il faudrait alors que les universités puissent cotiser aux ASSEDIC de manière à ce que les candidats qui, *in fine* ne seraient pas recrutés, soient aussi peu lésés que possible.

- L'entrée dans la carrière d'enseignant-chercheur renvoie à plusieurs types de questions : celle des conditions dans lesquelles cela se fait en analysant en particulier les modalités de recrutement en thèse, les conditions de préparation de la thèse et de l'habilitation, de recrutement comme MdC...



Répartition des enseignants-chercheurs de 61ème section du CNU
(en décembre 1993), en fonction de leur année de naissance.

Il faut aussi prendre en compte tout ce qui concerne l'ensemble du corps des enseignants-chercheurs d'une discipline eu égard aux impératifs de celle-ci. Ceci implique donc une programmation des recrutements à moyen et à long terme de ses personnels en tenant compte du fait qu'en 61ème section on est inscrit sur la liste de qualification MdC à bac + 9 et sur celle de Pr à bac + 18 et que dans cette discipline la situation actuelle est celle qui est représentée par le graphique ci-dessus.

L'analyse de ce tableau (dont les valeurs numériques sont extraites du tableau de classement des enseignants-chercheurs du MESR, édition de décembre 1993) montre que 2/3 des universitaires de 61ème section, en fonction en 1994, seront partis en retraite dans 20 ans, alors que ce ne devrait être que 50% si la discipline était à activités pédagogiques et scientifiques constantes, ce qui est loin d'être le cas. Notre discipline est une de celles qui subissent les plus fortes croissances depuis plus de deux décennies (cf. "la filière électronique" mise en place en particulier sous l'impulsion de la Fédération des Industries Electriques et Electronique, la FIEE). Compte tenu des durées quasi incontournables rappelées précédemment pour la préparation d'une thèse et d'une habilitation, c'est donc dès maintenant qu'il faut prévoir les structures d'accueil et de formation de ces futurs enseignants-chercheurs ainsi que leur recrutement. Il apparaît donc extrêmement dangereux de diminuer, dans la situation actuelle, le ratio du nombre des doctorants par habilité, comme semble le préconiser le MESR et le CNRS.

- Les modalités actuelles de recrutement et les structures qui le permettent apparaissent comme étant la meilleure des procédures expérimentées jusqu'à présent. Ce dispositif permet en effet de respecter simultanément trois impératifs : la qualité du recrutement, l'adéquation aux fonctions à assumer localement et la responsabilité de l'université dans le choix. Le CNU, instance nationale, garantit une qualité scientifique et une expérience pédagogique connues de chacun en inscrivant les candidats sur sa liste de qualification, la commission de spécialistes locale, après audition des candidats, choisit celui qui est censé être le mieux adapté au contexte local tant en ce qui concerne l'enseignement que la recherche, enfin le conseil d'administration propose le candidat, conformément à sa politique globale d'établissement responsable.

Une suggestion concernant une des étapes doit être faite : les composantes "Art 33" devraient relever de la même procédure que les autres pour effectuer, le cas échéant, une certaine sélection des candidats à auditionner et ne pas être contraintes à convoquer la totalité des candidats. Cette proposition est justifiée par le fait que l'inscription sur une quelconque liste de qualification, donne le droit de se présenter sur n'importe quel emploi, quelle que soit sa spécialité, or l'expérience a prouvé qu'un pourcentage appréciable de candidats n'ont absolument pas le profil requis.

Une deuxième suggestion consisterait à améliorer l'information des candidats potentiels concernant le profil des emplois à pourvoir, la nature des tâches à assurer et le cas échéant les responsabilités à assumer. Une "publicité" mieux organisée, bénéficiant d'un support officiel par exemple, contribuerait à améliorer la clarté des choix qui fait parfois défaut.

Enfin, en matière d'emplois il est impératif qu'une politique à long terme soit mise en place et respectée, par exemple sous la forme d'engagements contractuels prenant en compte les objectifs scientifiques

des établissements dans le cadre d'une politique nationale clairement affichée.

L'analyse du déroulement de la carrière des enseignants-chercheurs et de leur promotion appelle un certain nombre de commentaires.

- Concernant le **début de carrière** tout d'abord, le régime des allocations de recherche et de l'inscription sur une liste de qualification qui a remplacé le statut d'assistant, a retardé l'entrée dans la carrière. Cette situation risque d'être encore aggravée par l'augmentation, évoquée en maints endroits, du nombre des annuités permettant de bénéficier d'une pleine retraite. Ces deux facteurs ont pour conséquence soit de diminuer le niveau des retraites soit de prolonger les activités professionnelles des enseignants-chercheurs au delà de 70 ans. Il faut, dans une première étape, pour pallier partiellement ces inconvénients, que la durée de préparation de la thèse soit prise en compte dans le calcul de l'ancienneté de service au moment de la titularisation, ainsi que, comme déjà suggéré précédemment, les éventuelles années d'ATER ou autre statut précaire d'enseignant-chercheur.

Le début de la carrière est, dans la majeure partie des cas actuellement, conditionnée par l'obtention du doctorat. Sa forme présente donne satisfaction, sa promotion dans le monde industriel doit être accentuée afin qu'il soit reconnu et situé dans les mêmes conditions que dans les autres pays européens et américains. Il apparaît indispensable d'éviter toute modification le concernant de manière à ce que sa lisibilité s'affirme. Au niveau supérieur, l'**habilitation** apparaît comme un grade beaucoup plus représentatif du savoir-faire requis pour devenir professeur d'université que l'ancienne "thèse d'état". Les écoles doctorales, de création récente, constituent d'ores et déjà un apport considéré comme très positif dans l'édifice qui conduit à l'habilitation, dans la mesure où il conduit à une homogénéisation des critères et incontestablement à une amélioration du niveau de certaines formations par émulation.

- La **revalorisation de cette carrière**, effectuée par l'attribution des différentes primes est un pis-aller. En l'absence d'autre solution il est indispensable que cette politique soit poursuivie et qu'en particulier, le nombre de ces primes soit en permanence en rapport avec le nombre global des emplois.

- La nouvelle procédure d'**attribution des promotions** apparaît comme globalement très satisfaisante en distinguant deux instances : le niveau local qui permet de prendre en compte les "services rendus" dans le cadre de tâches qui ne sont pas toujours valorisantes et reconnues en dehors de l'université et, par ailleurs, le niveau national qui juge surtout de la qualité scientifique des candidats. Néanmoins quelques aménagements pourraient être apportés au dispositif actuel :

- simplifier le nombre des catégories possibles et en particulier ne pas dissocier, au niveau national, les promotions des universitaires en poste dans les "petits établissements" des autres.
- quel que soit le cas de figure, laisser le choix à chacun et en particulier, donner numériquement autant de possibilités à chaque candidat à une promotion.
- que le rééquilibrage par section de CNU entre les propositions locales et nationales soit effectué, c'est à dire que les quotas attribués au CNU soient le complément de ce qui a été attribué localement par rapport aux possibilités de promotion revenant à la discipline.
- enfin, que les avancements à la classe exceptionnelle des professeurs, qui concernent toujours des petits, voire très petits nombres, soient proposés seulement par le niveau national, ce qui permettrait certainement une meilleure équité.

- Les spécificités des enseignements et de la recherche dans l'EEA et plus généralement dans le secteur du SPI impliquent des fonctionnements originaux et une organisation particulière de cette filière au sein de l'université.

En ce qui concerne les enseignements il s'agit le plus souvent de formations à finalité professionnelle industrielle qui induisent nécessairement des stages en entreprises, des enseignements pratiques tels que projets en relation avec une industrie, l'intervention de "professionnels" dans les enseignements, proprement dits mais également dans leur organisation et leur évolution, il est indispensable de :

- créer, maintenir, actualiser et développer les lieux où s'effectue l'acquisition des connaissances pratiques. Ceci ne peut se faire qu'avec des personnels techniques (ingénieurs et techniciens) du niveau requis et à temps plein. Dans de trop nombreux cas, ces tâches sont accomplies par des enseignants qui n'ont pas forcément la compétence pour le faire et qui amputent sur leur disponibilité pour le laboratoire ou pour les étudiants,

- organiser la recherche des stages, assurer leur suivi pédagogique, en particulier par des visites des stagiaires sur leur lieu de stage et effectuer ces visites, sur l'ensemble du territoire national mais également et de plus en plus à l'étranger (dans le cadre par exemple de programmes ERASMUS dans lesquels nos filières sont très largement impliquées), nécessitent la mise en place d'une organisation qui est quasiment à la charge exclusive des enseignants. Cette charge qui n'est pas souvent prise en compte, est très généralement considérablement alourdie par une réglementation et une comptabilité totalement inadaptées.

Sur le plan de la recherche, la situation se présente un peu de la même manière : les laboratoires du SPI jouent un rôle essentiel dans les "relations université industrie" et dans les actions communautaires européennes : recherche-développement, transfert de technologie, contrats de recherche avec des entreprises, consultations, programmes de recherche

multinationaux etc..., or l'environnement universitaire présent est totalement hostile à ce genre d'activités : si l'Université veut continuer à s'ouvrir sur le monde socio-économique il faut qu'elle se dote des moyens en personnels et réglementaires qui lui permettent de le faire dans les meilleures conditions possibles.

Pour terminer, la communauté EEA reconnaît l'apport significatif d'autres catégories d'intervenants que des enseignants-chercheurs dans l'enseignement supérieur, mais elle est très attachée à la spécificité des établissements universitaires, constituée en particulier par la recherche et l'osmose qui existe entre recherche et formation. Cette communauté dans son ensemble, affirme le rôle prépondérant que doivent tenir les enseignants-chercheurs dans la définition de la politique des établissements et de leurs composantes, ainsi que dans leur direction. Ce sont les seuls moyens de garantir :

- des programmes d'enseignements renouvelés et d'actualité,
- un niveau de recherche comparable à ce qui se fait à l'étranger.

M. AUBRUN
président de la commission I
du CNU, 61ème section

Conseil National des Universités
27ème Section Informatique
Note aux Candidats
à la qualification en 1994-1995

le 15 septembre 1994

Cette note est une mise à jour des "notes aux candidats" qui ont été établies et modifiées successivement par les sections 18, puis 24 et maintenant 27, pour l'examen des dossiers des informaticiens par le C*U. Elle est rédigée par Christian CARREZ (président de la commission 1), Jacques MOSSIERE (président de la commission 2) et Florence SEDES (membre de la commission 1), et est approuvée par l'ensemble des membres actuels des deux commissions de la section 27 du Conseil national des universités. Rendons hommage ici aux précédents rédacteurs: Jean-Claude BOUSSARD et Bernard LORHO, ainsi qu'aux membres des C*U antérieurs.

Dans l'état actuel des textes, le rôle du CNU n'est pas de juger de l'adéquation entre un dossier et un profil de poste, mais d'évaluer globalement une candidature afin d'estimer si le candidat est apte ou non à exercer les fonctions d'enseignant chercheur de l'enseignement supérieur. Notons cependant que cette note présente une certaine pérennité malgré l'évolution des textes.

L'objectif est de définir ce qu'il est souhaitable de trouver dans chaque dossier afin de disposer de toutes les informations qui semblent nécessaires à l'évaluation, par le Conseil national des universités, du candidat aux fonctions d'enseignant chercheur. Ces informations sont complémentaires des annexes officielles des dossiers de candidature qui doivent être remplies de toutes façons.

Notre but, ici, doit être bien clair : il ne s'agit pas d'astreindre les candidats à remplir un dossier "standard" mais uniquement de les aider à mieux informer et à valoriser celui-ci, les aspects inévitablement directifs de cette note devant être compris comme des conseils d'organisation et non des obligations impératives. Nous encourageons donc vivement toute initiative qui éclairerait la compréhension du dossier.

LA DEMANDE DE QUALIFICATION

Le candidat à la qualification prépare deux dossiers, l'un envoyé à un rectorat (un seul) au début de la campagne de qualification, l'autre, en double exemplaire, envoyé aux rapporteurs désignés par le bureau de la commission compétente de la section.

Dossier rectoral

Une partie de ce dossier (l'annexe B) est envoyée, par le rectorat, au président de la commission de la section du CNU chargée de l'étude de la demande. Le rôle essentiel de ce dossier est donc de permettre au bureau de désigner les rapporteurs. Nous souhaiterions qu'il fasse ressortir clairement quelques informations simples telles que la date de soutenance de thèse ou d'habilitation, le directeur de thèse, le laboratoire au sein duquel la recherche s'est effectuée, le lieu d'exercice actuel. Mais, l'information sémantique essentielle est la définition brève, ou par quelques mots clés significatifs, des thèmes de recherche du candidat, de façon à le mettre en correspondance avec les rapporteurs compétents dans ce domaine.

Dossier rapporteur

Quelques mois après l'envoi du premier dossier à un rectorat, les candidats reçoivent, du ministère, les nom et adresse de leurs rapporteurs, à qui ils doivent envoyer un dossier scientifique complet. Nous détaillerons le contenu de ce dossier ci-après. Notons que le ministère n'utilise pas toujours les enveloppes timbrées fournies dans le premier dossier pour indiquer au candidat le nom de leurs rapporteurs. On ne peut donc que recommander à chaque candidat de prendre toutes précautions utiles pour que les courriers envoyés à l'adresse mentionnée aux annexes A ou B lui parviennent sans délai.

Le dossier adressé aux rapporteurs est la base sur laquelle ceux-ci vont travailler, avec l'ensemble de la commission. Si la qualité scientifique d'un candidat est parfois indépendante de la qualité du dossier qu'il soumet, il nous semble que chacun doit faire son effort : le candidat doit présenter un dossier clair, objectif et complet et les rapporteurs, comme la commission, doivent savoir interpréter avec objectivité le contenu du dossier présenté.

LES CRITÈRES POUR LA QUALIFICATION

Pour permettre au candidat de comprendre nos objectifs, il n'est peut-être pas inutile de rappeler les critères adoptés par les commissions lors des sessions de qualification précédentes.

La qualification ayant été introduite dans les textes comme une clé d'accès aux corps des enseignants chercheurs universitaires, les commissions ont eu une réflexion générale sur le profil des fonctions que doit assurer un enseignant d'université en informatique.

Le travail d'un enseignant-chercheur est, "idéalement", équilibré entre :

- des **fonctions de recherche** qui conduisent à :
 - définir et poursuivre une recherche dans la discipline Informatique,
 - communiquer avec d'autres et publier des résultats,
 - animer, encadrer des chercheurs,
 - participer à la diffusion des résultats de la recherche,
 - etc...
- des **fonctions d'enseignement** qui conduisent à :
 - assurer des enseignements dans des thèmes variées de la discipline Informatique pour des publics diversifiés,
 - réaliser des supports pour l'enseignement de la discipline (livres, photocopiés ou autres medias),
 - coordonner des équipes pédagogiques pour enseigner tout ou partie de la discipline,
 - etc...
- des **fonctions collectives** qui conduisent à :
 - administrer l'enseignement ou la recherche, gérer des contrats,
 - avoir des relations industrielles,
 - expérimenter et administrer l'environnement informatique logiciel et matériel,
 - participer à l'animation et à l'administration des structures universitaires,
 - etc...

Pour être qualifié aux fonctions d'enseignant chercheur en Informatique, il faut donc présenter un bon équilibre d'expérience entre les deux premières composantes ci-dessus, éventuellement complétée par une participation dans la troisième.

Il est important de remarquer que l'utilisation de l'informatique pour réaliser des avancées significatives dans d'autres disciplines ne peut être prise en considération que lorsque cela conduit aussi à une avancée significative et attestée dans la discipline informatique.

L'équilibre de ces éléments ou l'écart par rapport à cet équilibre est apprécié et évalué par la commission, **mais le profil des candidats doit être évaluable par rapport aux deux composantes, enseignement et recherche.**

Qualification aux fonctions de maître de conférences

En règle générale, il nous semble que le candidat aux fonctions de maître de conférences doit avoir démontré son aptitude à exercer une activité de recherche et une activité d'enseignement en informatique. Normalement, l'activité de recherche est attestée par les rapports de pré soutenance de thèse et un début de publications dans des conférences ou des revues. L'activité d'enseignement est attestée par un minimum d'heures effectuées dans la discipline, à des niveaux variés. Nous apprécions lorsque ces activités sont complétées par une participation aux charges collectives habituelles.

Lorsque ces critères ne sont pas tous vérifiés, nous admettons des "compensations". Une activité d'enseignement conséquente et diversifiée peut compenser un dossier recherche un peu juste, de même qu'un dossier recherche de très bonne qualité peut contrebalancer un dossier enseignement un peu faible. Il n'est pas possible de quantifier ces différents aspects, les commissions préférant ne pas définir ces pondérations a priori, car chaque dossier peut constituer un cas particulier.

La thèse et les rapports de pré soutenance de celle-ci sont un élément important pour porter un jugement sur l'activité de recherche, en particulier dans la qualification des maîtres de conférences. Ces rapports de pré soutenance peuvent parfois être tièdes, ou simplement descriptifs du travail effectué sans émettre un jugement sur le contenu scientifique de ce travail. Des publications de qualité permettent alors de compenser cette apparence de réticence.

Nous demandons que l'enseignement soit effectué dans la discipline informatique, attestant ainsi la volonté d'être un enseignant chercheur de cette discipline. Cependant nous admettons que l'enseignement soit en dehors de l'informatique ou à la frontière de la discipline, lorsque l'appartenance à la discipline est pleinement attestée par la formation initiale et par les activités de recherche.

Nous admettons de la part des jeunes docteurs qu'ils aient eu une participation faible aux enseignements, mais pas que leur dossier ne fasse aucune référence à une activité d'enseignement passée ou à venir.

Nous considérons que les enseignants de longue date doivent avoir montré leur capacité à assurer des enseignements dans diverses composantes de la discipline, ainsi que leur intérêt pour la recherche en informatique par une thèse récente ou quelques publications significatives récentes.

De la même façon, nous attendons des candidats au titre de l'expérience professionnelle qu'ils fassent la preuve de leur connaissance du profil universitaire par une expérience de la recherche attestée et une expérience de l'enseignement en Informatique dans des environnements proches de l'Université.

Qualification aux fonctions de professeur

En plus des critères précédents, évidemment renforcés, il nous semble que le candidat doit avoir fait la preuve de ses capacités d'animation et d'encadrement de la recherche, de l'enseignement et de la vie universitaire, et ceci toujours dans la discipline informatique. Du point de vue de la recherche, ceci peut être attesté, par exemple, par la création d'un axe de recherche, l'animation d'une équipe, ou l'encadrement de jeunes chercheurs, toutes choses ayant en principe été validées par l'obtention d'une habilitation à diriger des recherches. Nous attachons également de l'importance à l'expérience d'enseignement qui, quant à elle, n'est pas validée par

l'habilitation. En particulier, il nous semble que quelques heures en DEA sur un sujet pointu est une expérience bien marginale.

LE DOSSIER AUX RAPPORTEURS

Comme conséquence de l'analyse explicitée au paragraphe précédent, le dossier en tant qu'objet doit être porteur de deux types d'informations qui sont matière à évaluation :

- Des informations factuelles (enseignements, recherches, publications, charges). Elles sont nécessaires pour évaluer le 'passé' du candidat et sa capacité à faire carrière dans l'environnement universitaire.
- Des informations qualitatives. Elles permettent au lecteur du dossier d'appréhender le candidat et font qu'un dossier est "bien fait". Elles sont constituées, par exemple, de la description des projets de recherche et d'enseignement envisagés, de lettres de recommandation, d'actions de valorisation, etc... Elles sont un argumentaire pouvant inciter les rapporteurs à penser que le candidat a un potentiel intéressant, quels que soient par ailleurs les faits attestés en matière d'enseignement et de recherche pourvu qu'ils soient au-dessus du minimum exigible.

Nous demandons d'organiser le dossier en plusieurs parties dont le contenu est précisé ci-après, la notation (MC) s'adressant aux candidats à la qualification aux fonctions de maîtres de conférences et (PR) aux candidats à la qualification aux fonctions de professeurs.

Curriculum Vitae :

- Identité : Nom, prénom, naissance, adresse.
- Pour chaque année après le Baccalauréat (MC) ou après le DEA ou sa dispense (PR), préciser :
 - Pour chaque année où un diplôme a été obtenu : lieu, date, mention.
 - Pour un DEA (resp. diplôme d'ingénieur): identité du responsable et sujet du mémoire (resp. du projet de fin d'études et/ou du stage).
 - Pour une thèse ou une habilitation à diriger des recherches:
 - identité du directeur de thèse (habilitation), des rapporteurs et des membres du jury ;
 - mémoire de thèse (habilitation);
 - rapports de pré-soutenance et de soutenance (les faire envoyer le cas échéant par l'établissement ou par le directeur de thèse (habilitation)).Rappelons que le seul rapport de soutenance n'a aucune valeur scientifique et que les rapports de pré-soutenance sont des éléments essentiels d'appréciation dont il est important de disposer.
- Fonctions assurées :
 - Lieux et dates des prises de fonction. Joindre une description succincte de ces fonctions si elles ne relèvent pas de l'Education Nationale ou si elles présentent des particularités notoires.
 - Attestation et avis des responsables directs.

Nous insistons tout particulièrement sur l'intérêt de joindre au dossier des attestations ou appréciations sur la carrière antérieure, qui viennent conforter et étayer la description des activités du candidat.

Enseignement :

- Pour chaque année ayant donné lieu à des activités pédagogiques et en détaillant au moins les trois dernières années effectives (abstraction faite du service national, des maternités ou autre interruption forcée) : sujet, durée, niveau, effectifs, nature (cours, TD, TP, projets, etc), contenu succinct de chaque activité et sous quel statut elle a été exercée (vacataire, ATER, associé, etc...).

- Il serait souhaitable d'avoir une attestation du responsable direct d'enseignement, au moins pour la dernière année.
- Liste des photocopiés ou publications relevant des activités citées. Lorsque ces travaux sont collectifs, il est nécessaire de préciser tous les auteurs et la proportion dans laquelle le candidat a participé.
- Texte synthétique précisant les enseignements que le candidat se sent prêt à assurer (domaine, publics) soit parce qu'il en a l'expérience soit parce qu'il souhaite investir dans cet enseignement.

Pour les chercheurs et ingénieurs n'ayant jamais eu de charge obligatoire d'enseignement, une implication personnelle dans les filières existantes sera appréciée car il est bien connu que de nombreuses possibilités existent dans les établissements. Cependant, afin de ne pas décourager ce genre de candidatures - souvent très intéressantes du seul point de vue scientifique - nous acceptons d'être moins exigeants sur le volume des activités en question. Dans ce cas, les motivations pour le métier d'enseignant chercheur et la démonstration d'une préparation à ces fonctions sont des composantes indispensables du dossier. Toutefois, la qualification aux fonctions de professeur implique un minimum d'expérience d'enseignement.

Recherche :

- Pour chaque année ayant donné lieu à des activités de recherche et en détaillant complètement au moins les trois dernières années effectives :
 - Sujet, lieu et nature de chaque activité.
 - Résultats obtenus:
 - . résultats théoriques ou méthodologiques, synthèses,
 - . résultats d'expériences, mesures, évaluations,
 - . propositions de langages, d'architectures logicielles ou matérielles,
 - . développement de logiciels ou de matériels.
 - Diffusion de ces résultats: Organisation de colloques, formations spécialisées, distribution de produits, etc.
 - Séjours extérieurs, relations mises en oeuvre, coopérations éventuelles, etc.
 - Participation significative à de grands programmes (ERASMUS, ESPRIT, etc...).
 - Encadrement éventuel de projets de fin d'études d'ingénieur, mémoires CNAM, mémoires de DEA ou de thèses, en précisant le pourcentage de participation du candidat dans cet encadrement et la durée.
 - Participation à des jurys de thèse, éventuellement en tant que rapporteur.
- Attestation au minimum du responsable de recherche actuel.
- Présentation du projet de recherche personnel du candidat.
- Liste des publications (autres que les photocopiés et mémoires cités par ailleurs), mentionnant la part du candidat en cas de publication collective, et répartie comme suit :
 - Ouvrages édités ou participations à de tels ouvrages.
 - Articles publiés ou acceptés :
 - . dans des revues d'audience internationale avec comité de rédaction,
 - . dans des revues d'audience nationale avec comité de rédaction,
 - . dans des revues sans comité de rédaction.
 - Communications effectuées ou acceptées :
 - . à des manifestations d'audience internationale avec comité de sélection,
 - . à des manifestations d'audience nationale avec comité de sélection,
 - . à des manifestations sans comité de sélection,
 - . à des séminaires internes.
 - Articles ou communications en cours de soumission.
 - Autres formes de publications (préciser la forme et l'audience): posters, "articles courts", présentation de prototype,...

- Rapports internes, rapports de fin de contrats, documentation technique.
- Brevets.

Pour les publications de la liste précédente, quelques remarques doivent être faites :

- Il est recommandé de présenter les publications en plusieurs sous listes, en s'inspirant de la classification ci-dessus. Chacune des publications doit être clairement identifiable.
- Il faut insister sur la notion d'audience, internationale ou nationale, qui découle plus de la composition du comité de programme que de la localisation de l'éditeur de la revue ou du congrès. Ainsi une conférence dont le comité de programme est exclusivement américain est nationale, alors qu'une conférence en France dont le comité de programme est issu des cinq continents sera internationale.
- Les publications soumises et non encore acceptées ne seront examinées que si elles sont récentes. Il doit être clairement établi que le processus de soumission est effectivement en cours, et que la publication n'a pas été refusée. Pour les publications soumises et acceptées, il est nécessaire de joindre un justificatif d'acceptation.
- Contrairement à certaines idées répandues, les articles de synthèse et d'application ne sont pas inférieurs aux articles théoriques, bien au contraire, à la condition qu'ils soient de qualité.
- Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que les textes précisent que les candidats doivent envoyer un exemplaire des travaux, ouvrages et articles, dans la limite de trois documents pour la qualification aux fonctions de maître de conférences, et de cinq documents pour la qualification aux fonctions de professeur. Cette "auto-évaluation" doit être effectuée avec le plus grand soin.

Charges collectives :

- Pour chaque année ayant donné lieu à des activités administratives et en détaillant complètement au moins les trois dernières années effectives :
 - Sujet, lieu et nature de chaque activité.
 - Evaluation du temps consacré à ces activités et des éventuels résultats obtenus.
- Pour au moins la dernière année, attestation d'un responsable direct.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Il est important de noter qu'un dossier bien fait facilite un jugement objectif des rapporteurs. Ceux-ci s'attachent à apprécier au mieux le dossier qui leur a été confié, quitte à faire appel d'eux-mêmes à d'autres collègues si cela lui paraît utile. Cela explique l'importance des lettres d'appréciations jointes au dossier. Cependant c'est l'ensemble de la commission qui statue et endosse la responsabilité de la décision.

Rappelons quelques dates importantes pour la campagne de l'année 1994-1995.

- 1 Le dossier rectoral doit être parvenu au rectorat avant le 7 octobre 1994, à 12 heures. Il peut être envoyé par voie postale, par envoi recommandé avec avis de réception, mais doit être reçu au plus tard le 7 octobre 1994 par le rectorat (date de l'avis de réception).
- 2 Le dossier pour les rapporteurs doit être prêt à être expédié aux deux rapporteurs dès le 8 décembre 1994. Les candidats ont 5 jours, à compter de la notification des noms et des adresses des rapporteurs, pour transmettre ce dossier, ce délai étant porté à 10 jours pour les candidats résidant hors du territoire métropolitain.
- 3 La thèse ou habilitation doit avoir été soutenue à la date de l'examen de la candidature par la commission. Il est probable que la commission se réunira durant la deuxième quinzaine de janvier 1995. On peut donc en conclure que la soutenance peut avoir lieu, sans risque, jusqu'au 31 décembre 1994, avec un risque léger jusqu'au 15 janvier 1995, et avec un très gros risque au delà. Dans tous les cas, les candidats sont invités à informer leurs rapporteurs devant le CNU des résultats de la soutenance.

Le refus de qualification d'un candidat n'est pas forcément un désaveu de son activité par la commission, mais peut être dû à une insuffisance du dossier par rapport aux critères énoncés. Rappelons que le motif de ce refus fait l'objet d'un rapport officiel signé des membres du bureau de la commission. Ce rapport peut être obtenu, sur demande formulée au plus tard dans le délai d'un an à compter de la date de publication de la liste au *journal officiel*, auprès des services du ministère, DGA 4, 45 rue des Saints pères 75006 Paris. Le candidat pourra éventuellement tenir compte de ces remarques pour réorienter ou développer son activité en vue du renouvellement de sa demande.

Rappelons que l'attestation de qualification obtenue du ministère est fondamentale pour un recrutement, et doit faire partie du dossier de candidature à un recrutement envoyé à l'établissement. Elle comporte un numéro qui est actuellement primordial pour la saisie des résultats des commissions de spécialistes. Les textes actuels prévoient qu'il y a indépendance entre la section où est obtenue la qualification et la section dans laquelle est déclaré vacant le poste sur lequel on se porte candidat. Evidemment, les commissions de spécialistes tiennent souvent compte de l'adéquation entre les deux.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SPÉCIF
8 décembre 1994

- Convocation de l'AG
- Présentation des candidats au CA

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Vous êtes convié(e) à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire
de SPECIF qui aura lieu le

**Judi 8 décembre 1994
de 10h à 17h30**

**à Jussieu
4, place Jussieu
Paris 05
bât. 55-65, salle 403 (4ème étage)**

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est :

de 10h à 12h30 :

Rapport Moral par le président (Cl.Girault).
Rapport Financier par le trésorier (Y.Hervier).
Rapports des Commissions.
Vote du Quitus au Conseil d'Administration et au Président.
Elections au Conseil d'Administration.

de 14h à 14h45 :

Résultat des élections.

de 15h à 16h :

Entretien avec Jean-Pierre Finance, Président de l'Université Henri Poincaré de Nancy 1, membre de la commission permanente de la Conférence des Présidents d'Universités (CPU), sur les missions et actions de la CPU.

de 16h à 17h :

Entretien avec Michel Cosnard, Directeur du LIP-ENS Lyon, Directeur Adjoint du DSPT4 (sciences et technologies de l'information) de la Mission Scientifique et Technique du MESR, sur l'informatique au ministère.

de 17h à 17h30 :

Questions diverses.

Si vous ne pouvez pas participer à l'Assemblée Générale, vous pouvez vous faire représenter par un Membre de SPECIF (à qui vous devez remettre un pouvoir) et/ou voter par correspondance (uniquement pour les élections au Conseil d'Administration).

Pour participer à l'Assemblée Générale, il faut être Membre actif de SPECIF, à savoir enseignant ou chercheur en Informatique de l'Enseignement Supérieur ou d'un organisme de recherche public, à jour de sa cotisation (150 Frs).

Vous pouvez régler votre cotisation à l'entrée de la salle de réunion ou l'envoyer à :
P.DAGORRET, IUT des Pays de l'Adour, 3 av. J.Darrigrand, 64 100 BAYONNE Cedex.

La première réunion du Conseil d'Administration aura lieu le vendredi 9 décembre 1994 de 9h à 12h, à Jussieu, 4 place Jussieu, Paris 05 - bât 65-66, 2ème étage, salle 208 (salle Noguez).
La présence des membres sortants et des nouveaux membres est indispensable.

SPECIF

Assemblée Générale du 8 Décembre 1994

Procédures de votes

Il y aura deux sortes de votes à l'Assemblée Générale (A.G.) :

- Approbation du Rapport Moral, des Comptes et quitus aux administrateurs.
- Elections au Conseil d'Administration (C.A.).

Le vote par correspondance n'est proposé que pour les élections au C.A.

1^{er} cas : Vous êtes **présent** à l'Assemblée Générale.

Vous votez **sur place**.

2^{ème} cas : Vous n'êtes **pas présent** à l'Assemblée Générale.

Vous pouvez donner un **pouvoir** à un membre de SPECIF qui participera à l'A.G. et votera pour vous.

- Remplissez le pouvoir ci-joint et confiez-le lui - ou adressez-le à Mr Cl. GIRAULT, Président de SPECIF.

Vous pouvez, **aussi**, voter **par correspondance** pour l'élection des membres du C.A. Cette procédure **invalide le pouvoir** (si il existe) pour ce vote pendant l'A.G.

- Indiquez votre choix sur le bulletin de vote ci-joint.
- Glissez-le dans l'enveloppe blanche, sans aucune marque permettant de la repérer (sous peine d'annulation).
- Glissez l'enveloppe dans une autre enveloppe, adressée à Mr Cl. GIRAULT. Au dos de cette enveloppe, inscrivez vos Nom-Prénom, votre lieu d'affectation, votre adresse et votre signature.

Adresse pour les courriers des votes

Professeur Cl. GIRAULT
SPECIF, Vote par correspondance
MASI - Institut Blaise Pascal
Université Pierre et Marie Curie - CNRS
4, Place Jussieu
75252 PARIS Cedex 05

Ils devront lui parvenir la veille de l'Assemblée Générale, c'est-à-dire avant le 7 Décembre 1994 à 12h (prenez vos précautions en ce qui concerne les délais d'acheminement du courrier).

S P E C I F

**Assemblée Générale
du 8 Décembre 1994**

Pouvoir

Je, soussigné(e)

Nom :

Prénom :

demeurant à

Adresse :

.....

donne pouvoir à M.

Nom :

Prénom :

de me représenter et de voter en mon nom à
l'Assemblée Générale Ordinaire de SPECIF,
réunie le 8 Décembre 1994 à PARIS.

Si vous désirez invalider ce pouvoir, au cas où vous avez aussi envoyé un
vote par correspondance, rajoutez à la main :

*"J'ai transmis par correspondance un bulletin de vote pour
les Elections au Conseil d'Administration. S'il est arrivé
dans les temps, ce pouvoir ne sera pas valable pour les
votes concernant ces élections"*

A....., le.....1994

Signature (*)

* faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir".

S P E C I F

Assemblée Générale
du 8 Décembre 1994

Bulletin de vote
pour les élections au Conseil d'Administration.

Renouvellements au Conseil d'Administration :
8 postes sont à renouveler, tous sont des mandats complets (3 ans).

Liste des Candidats

Ordre alphabétique

Le nombre de noms cochés (Et/Ou noms proposés par vous) ne doit pas excéder 8
sous peine de non-validité.

- q BAUDON Olivier, Univ. Bordeaux1.
- q BELLISSANT Camille, IUT2 Grenoble.
- q BETOURNE Claude, Univ. P.Sabatier Toulouse.
- q BOULICOT Jean-François, INSA Lyon..
- q FEDOU Jean-Marc, Univ. Bordeaux1.
- q GIRAULT Claude, Paris VI.
- q HERMAN Daniel, Univ. Rennes1.
- q JARAY Jacques, Ecole des Mines de Nancy.
- q KIRCHNER Hélène, INRIA Nancy.
- q LAFON Pierre, IUTA Bordeaux1.
- q VOIRON Jacques, Univ. J.Fourier Grenoble.

Candidats proposés par un membre votant en remplacement de ceux indiqués sur la
liste.

Seuls 8 noms doivent être validés sur ce bulletin de vote.

Le vote par correspondance invalide le pouvoir, pour l'élection des membres du
Conseil d'Administration, pendant l'AG. Si vous donnez un pouvoir, pour les autres
votes, prévenez votre mandataire.

La confidentialité du bulletin de vote (par correspondance) est assurée par la mise dans l'urne de l'enveloppe blanche après ouverture de l'enveloppe le contenant et sur laquelle apparaît l'identité du votant.

SPECIF

Assemblée Générale

du 9 Décembre 1993

Présentation des Candidats aux élections du Conseil d'Administration

Liste des Candidats

Ordre alphabétique

q **BAUDON Olivier**, Univ. Bordeaux1.

CV:

32 ans, Maître de Conférences.

Email : baudon@labri.u-bordeaux.fr

Thèse à l'Université Joseph Fourier en 1990 - Maître de Conférences à Bordeaux 1 depuis Octobre 1990 - Enseignement surtout en DEUG et Maîtrise - Recherche au LaBRI, sur les réseaux d'interconnexion.

Profession de foi :

Partager mon expérience en 1er et 2ème cycle (et participer aussi à ARDI : Assemblée des Responsables de Départements d'Informatique).

q **BELLISSANT Camille**, IUT2 Grenoble.

CV:

55 ans, Professeur.

Email : Camille.Bellissant@imag.fr

Successivement assistant, maître-assistant, chercheur au CNRS, professeur.

Thèmes de Recherche : compilation, enseignement assisté par ordinateur, reconnaissance de la parole, traitement d'images (Lab. TIMC-IMAG). Séjours à Stanford et à Lausanne.

Domaines d'enseignement actuels : systèmes d'exploitation (DUT), reconnaissance des formes (DEA), informatique musicale (licence).

Administration : Chef du département Informatique de l'IUT II de Grenoble (1983-1986), Directeur de l'Ecole Internationale d'Informatique de l'AFCEI (1986-1990). Organisation des Journées Francophones sur l'Informatique (1988-1992).

Profession de foi :

J'ai participé dans les années quatre-vingts aux réunions ayant conduit à la constitution de SPECIF, et je suis prêt à m'investir pour quelques années dans son fonctionnement effectif, et dans la Commission Enseignement, suivant les besoins de l'association.

q **BETOURNE Claude**, Univ. P.Sabatier Toulouse.

CV:

56 ans, Professeur.

Email : betourne@irit.fr

Chercheur à l'INRIA, puis à partir de 1971, enseignant à l'Université Paul Sabatier. J'ai été responsable de la licence-maîtrise d'informatique et du DEA d'informatique.

Profession de foi :

Après 2 ans de travail fructueux au sein du Conseil d'Administration, je souhaite continuer à m'impliquer dans la commission enseignement.

q **BOULICOT Jean-François**, INSA Lyon.

CV:

34 ans, Maître de Conférences.

Email : Jean-Francois.Boulicaut@lisiocrin.insa-lyon.fr

Ingénieur INSA (83), assistant à l'Ecole Centrale de Lyon (section 24-1) puis maître de conférence à l'INSA de Lyon (section 27) rattaché au premier cycle - Recherche en métacompilation, en programmation en logique, et plus récemment sur la représentation de connaissances multi-paradigmes - Membre du bureau du GT AFCET "Programmation en Logique" devenu depuis peu chapitre français de l'Association of Logic Programming.

Profession de foi :

Membre de SPECIF depuis le début, actuellement correspondant de l'association, je suis convaincu de l'intérêt qu'il y a à promouvoir de telles structures. A 34 ans, mais avec déjà 10 ans d'ancienneté comme enseignant-chercheur en Informatique (dans deux écoles d'ingénieurs bien différentes), je me sens représentatif de ceux qui ont choisi d'exercer ce double (triple) métier en ayant à cœur de ne sacrifier aucune de ses composantes (enseignement, recherche et administration).

q **FEDOU Jean-Marc**, Univ. Bordeaux1.

CV:

38 ans, Maître de Conférences.

Email : fedou@labri.u-bordeaux.fr

Depuis septembre 1993 : Chargé de recherches CNRS (détachement).

1990-1993 : Maître de Conférences à l'université de Bordeaux I.

1986-1990 : Professeur de mathématiques en Lycée (Académie de Bordeaux).

1984-1986 : Enseignant à l'université de Ouagadougou (Burkina-Faso).

1980-1984 : Enseignant au lycée Franco-Bolivien de La Paz (Bolivie).

Habilitation à Diriger des Recherches, direction M. Delest, Juin 1994.

Thèse d'université, direction M. Delest, Mai 1989.

q **GIRAULT Claude**, Paris VI.

CV:

54 ans, Professeur.

Email : girault@masi.ibp.fr

Ancien directeur d'une unité de recherche associée au CNRS, et d'un DEA. ; responsable d'enseignements à finalités professionnelles.

Profession de foi :

Président de Spécif depuis 1992. Les actions de Spécif pour soutenir notre double spécificité d'enseignants et de chercheurs doivent être intensifiées.

q **HERMAN Daniel**, Univ. Rennes1.

CV:

45 ans, Professeur.

Email : Daniel.Herman@irisa.fr

Assistant d'informatique à Rennes 1 de 72 à 81.

Professeur d'informatique à l'INSA de Rennes de 81 à 90.

Professeur d'informatique à Rennes 1 depuis 1990.

Directeur de l'IFSIC de 90 à 95.

Co-fondateur-animateur du groupe ARDI (Assemblée des Responsables de Départements d'Informatique) regroupant les directeurs de composantes informatique.

q **JARAY Jacques**, Ecole des Mines de Nancy.

CV:

49 ans, Maître de Conférences.

Email : Jacques.Jaray@loria.fr

Enseignements à l'Ecole des Mines de Nancy, après avoir débuté en IUT, et aussi en Miage, DESS et DEA - enseignements en systèmes d'exploitation, génie logiciel, programmation et programmation parallèle - recherche sur le développement formel de systèmes temps réel - responsable de l'antenne CRIN à l'Ecole des Mines de Nancy.

Profession de foi :

La tâche d'enseignant en informatique nécessite de savoir faire et justifier des choix dans une discipline en évolution permanente, de même que les directeurs des services informatiques des grandes entreprises. L'informatique a besoin d'affirmer son identité, et c'est une action à laquelle je voudrais participer au sein de Spécif.

Spécif a atteint un régime de croisière, et je suis également intéressé aux autres thèmes étudiés par l'association. Je voudrais travailler pour que les adhérents prennent davantage conscience de leur possibilité d'intervention aux initiatives de Spécif.

q **KIRCHNER Hélène**, INRIA Nancy.

CV:

42 ans, Chargée de Recherche au CNRS.

Email : Helene.Kirchner@loria.fr

CAPES Math (1975) - Thèse d'état en Informatique (1985) - Post-doc à Stanford (USA) - Chargée de recherche au CNRS. Enseignements en DEA d'Informatique à l'Université H.Poincaré de Nancy. Recherche en déduction automatique et résolution de contraintes.

Profession de foi :

Je souhaite m'engager dans la commission recherche en pensant y trouver un lieu pour mener réflexions et actions sur : les objectifs de la recherche française en informatique, les missions des DEA et écoles doctorales dans un contexte européen, les avenir et débouchés de nos formations.

q **LAFON Pierre**, IUTA Bordeaux1.

CV:

47 ans, Professeur.

Email : lafon@geocub.greco-prog.fr

Membre de la Commission Pédagogique Nationale des IUT d'Informatique.

Profession de foi.:

Membre du CA et de la commission enseignement depuis 1991, je souhaite continuer à participer à la réflexion et aux actions menées par Spécif concernant de façon générale l'enseignement et les métiers de l'informatique, et plus particulièrement les filières technologiques de l'enseignement supérieur.

q **VOIRON Jacques**, Univ. J.Fourier Grenoble.

CV:

51 ans, Professeur.

Email : Jacques.Voiron@imag.fr

Rentré dans l'enseignement supérieur en 1969 comme assistant, puis maître assistant à l'IUT2, puis maître de conférences et professeur à l'Univ. J. Fourier. Depuis janvier 1992, directeur de l'UFR d'Informatique et de Mathématiques Appliquées de l'UJF.

Recherche en langages, développement et maintenance de logiciel, plus particulièrement spécification et vérification de logiciels critiques, procédé logiciel.

Profession de foi :

Participation à la création de l'Association Specif. Membre du CA de Spécif à son origine, de la commission enseignement, organisateur de journées. Co-fondateur-animateur du groupe ARDI regroupant les directeurs de composantes informatique. Je souhaite m'investir dans ces activités au sein de Spécif.

SPECIF

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 16 juin 1994 à Jussieu

Ont participé :

Membres : Cl. GIRAULT, J-F. PERROT, N. COT, A. MONTANVERT, Y. HERVIER,
Ch. APERGHIS, M. CHABRE-PECCOUD, A. BETARI, P. DAGORRET, B. HEULLUY,
J-M. JOLION, P. LAFON, B. LOHRO, J-P. MARCIANO, J. MOSSIERE, M. SCHNEIDER.
Excusés : P. LESCANNE, Cl. BETOURNE, D. KROB, F. RODRIGUEZ, B. ROZOY, G. de SABLET,
Fl. SEDES, J. SIROUX.

Compte rendu rédigé par Annick Montanvert.

+ Ce signe rappelle une action à mener ou à poursuivre.

I. Journées licences & maîtrises

Des journées Specif sur les licences et maîtrises auront lieu à l'IRIT Toulouse les mercredi 26 et jeudi 27 octobre. Elles sont organisées par Cl. Bétourné et L. Ferraud. Elles sont destinées aux responsables des licences-maîtrises ; les thèmes suivants y seront abordés : finalité de l'enseignement ; position du cursus par rapport aux MIAG, IUP, ... ; adaptation au DEA ; contenu des enseignements et pédagogie, etc.

II. ARDI (Assemblée des Responsables de Départements Informatiques)

ARDI prend de l'extension, avec par exemple de nombreux résultats des recrutements qui ont été communiqués sur l'alias Ardi. Il faudrait faire de même avec les annonces de postes d'Ater.

D. Herman a rédigé un questionnaire pour dresser un panorama des départements (place de l'informatique, formation, équipements, gestion et administration, activités de recherche, ressources humaines, patrimoine immobilier, correspondant Specif, etc).

+ Ce questionnaire sera publié dans le bulletin d'octobre, et également accessible par ftp (donner une adresse ftp pour le bulletin d'octobre).

III. Préparation de l'Assemblée Générale du 8 décembre

1) Renouvellement du Conseil d'Administration

Parmi les 8 membres sortants, 7 sont renouvelables, mais 3 au moins ne souhaitent pas se représenter. L'appel à candidatures est paru dans le bulletin de juillet. Il est demandé aux candidats de se manifester le plus tôt possible à la secrétaire.

2) Participation de correspondants

Les correspondants devraient être remotivés depuis la création de ARDI. Il faut de plus leur demander des services et les faire bénéficier d'informations.

Pour cela, l'essentiel des comptes rendus du CA leur sera diffusé par email après relecture par les membres du CA.

- + J-F.Perrot se charge de contrôler les emails des correspondants, puis de les transmettre à la secrétaire.
- + Les liens avec les correspondants feront partie des thèmes traités à l'AG.

IV. Bulletins et adhésions

1) Bulletins

Les bulletins sont imprimés et distribués par Cépadues. La qualité est meilleure que précédemment, et le coût global est sensiblement identique. Il y a 5 envois par an, de bulletins qu'il faut limiter à 80 pages.

Nous continuons avec Cépadues cette année.

30 kF vont être donnés par le ministère en 1994 pour le bulletin Spécial.

- + N.Cot a de nombreuses idées pour continuer à faire évoluer le bulletin : créer une rubrique sur les PRC, une autre sur les groupes techniques du ministère, etc.
- + Nous remercions et félicitons P.Dagorret et FI.Sedes pour l'action efficace qu'elles ont menée pour améliorer l'annuaire. Les erreurs sont à signaler à P.Dagorret (pantxi@bayhp1.univ-pau.fr). Il faudrait ajouter les téléphones et fax de manière systématique.

La brochure de conseils aux candidats est en attente, à cause du rapport Quénet, mais quelques informations paraîtront dans le bulletin d'octobre.

2) Adhésions

Il y a eu 684 adhérents en 1993. Pour l'instant, 545 ont cotisé pour 1994, dont 78 nouveaux (donc 261 n'ont pas "encore" renouvelé leur cotisation).

Spécif est parfois sollicité pour communiquer sa liste des adhérents.

- + Il faudrait demander en plus dans le bulletin d'adhésion si l'adhérent veut bien figurer sur une diffusion. Rajouter en pied de page sur l'annuaire qu'il ne peut pas être diffusé.
- + Pour les adhésions morales, Cl.Girault écrit une lettre aux directeurs de labo pour les solliciter. Il y a déjà eu quelques adhésions morales cette année (LRI, LIFL, ...), leur nom doit apparaître en 3ème de couverture.

V. Divers

1) Rapport Quénet

Quelques informations, rédigées par Ch. Carrez, sont publiées dans le bulletin de juillet.

En particulier la procédure de recrutement des maîtres de conférences et professeurs risque de changer. L'enchaînement CNU/CS serait inversé : le CNU n'aurait à examiner pour qualification que les candidats classés par les commissions de spécialistes ; la qualification n'étant plus un acquis pour 4 ans. Un des effets de bord (voulu ?) de cette procédure est de ne plus faire apparaître de listes de qualifiés laissés pour compte lors des recrutements. On peut se poser de nombreuses autres questions sur ce mode de recrutement.

- + Il faudrait faire un bilan du pour et du contre des différents points du rapport Quénet pour un prochain bulletin.

Un autre point est relatif à l'initiation à l'informatique au lycée : "l'informatique pour tous" a été un échec, et a rebuté les filles.

Pour qu'un enseignement de l'informatique soit valable au lycée, il doit être fait par des personnes compétentes. Il faudrait donc qu'il existe un Capes et une Agrégation d'informatique.

+ Il s'agit d'un travail politique, qui aurait un engagement à 3-4 ans. Ce pourrait être un des thèmes de l'Assemblée Générale. Il faudrait rédiger un texte pour le bulletin d'octobre. Qui le fait ? (J-F.Perrot ?) Qui sera impliqué/contacté ? (Lucas, Boussard, Peyrin, Krob, Heulluy).

2) Informations

Les actes des journées réseaux de Grenoble seront publiés.

+ Il faut remettre à jour la plaquette de Specif (Cl.Girault).

VI. Prochaines réunions

Assemblée Générale : Jeudi 8 décembre
à Jussieu - Paris 5 ; salle 403 - bât 55-65 ; 10h - 12h30

Conseil d'Administration : Vendredi 9 décembre
à Jussieu - Paris 5 ; de 9h à 12h

LIVRES PROPOSÉS À SPECIF

Cette rubrique propose des ouvrages récents dont Specif a eu connaissance. Il ne s'agit pas de commentaires, mais simplement de la "quatrième de couverture". N'hésitez pas à donner votre point de vue sur son utilité. Si elle vous paraît intéressante, aidez-nous à la mettre à jour.

Andrew TANENBAUM, *Systèmes d'exploitation, systèmes centralisés, systèmes distribués*, InterEditions, 1994. Andrew Tanenbaum présente ici de façon exhaustive les principes de fonctionnement des logiciels système.

Dans une première partie, il développe l'analyse des systèmes d'exploitation centralisés. Il en détaille les concepts fondamentaux (gestion des fichiers, de la mémoire, des processus et des entrées/sorties), puis étudie les deux systèmes traditionnels les plus caractéristiques : UNIX et MS-DOS, dont il retrace l'historique et décrit l'implantation.

Conscient de l'importance actuelle des systèmes distribués, l'auteur s'attache à expliquer, dans une seconde partie, les raisons de leur apparition. Il en démontre les mécanismes de base (concepts de communication, gestion du temps, synchronisation, rapports processus/processeurs, gestion de fichiers dans un cadre distribué, processus légers) et, ici encore, illustre son propos par l'examen de deux systèmes, Amoeba et Mach.

Comme à son habitude, l'approche d'Andrew Tanenbaum est éminemment pédagogique. Des illustrations et des exemples clarifient les explications ; des exercices permettent au lecteur d'appliquer les concepts présentés.

Ce livre s'adresse aussi bien aux étudiants qu'aux professionnels de l'informatique désireux de mieux comprendre les systèmes d'exploitations actuels et futurs.

Andrew Tanenbaum enseigne l'informatique à l'Université libre d'Amsterdam. Il est également l'auteur de *Réseaux et Architecture de l'ordinateur*.

Texte français élaboré sous la direction de Jean-Alain Hernandez et René Joly.

Jean-Paul BODEVEIX, Mamoun FILALI, Amal SAYAH, *Programmation en C++*, InterEditions, 1994. L'objectif de cet ouvrage est de présenter le langage à objets C++, successeur désigné du langage C. Il permet au programmeur C une certaine continuité tout en apportant les avantages aujourd'hui unanimement reconnus de la programmation par objets.

Le livre comprend deux grandes parties : tout d'abord, une analyse progressive des principales caractéristiques du langage C++, avec, dans le premier chapitre, une introduction aux concepts de la programmation par objets. De nombreux exemples illustrent le concept de classe, l'héritage, la généricité et les exceptions. Les flots d'entrées/sorties sont également décrits, en insistant sur ceux de leurs aspects qui intéressent plus particulièrement le programmeur C++.

La seconde partie, consacrée aux développements de plusieurs applications, permet de montrer que ce langage est adapté aux cas les plus divers.

Les auteurs s'adressent aux étudiants en informatique des second et troisième cycles, aux élèves des grandes écoles et aux développeurs. Forts de leur expérience d'enseignants-chercheurs en génie logiciel et en systèmes, ils offrent au lecteur un ouvrage pédagogique, critique et pratique d'introduction au langage.

Jean-Paul Bodeveix et Amal Sayah sont maîtres de conférences à l'université Paul-Sabatier de Toulouse ; Mamoun Filali est chargé de recherches au CNRS. Ils effectuent leurs recherches au sein de l'Institut de Recherche en Informatique de Toulouse (IRIT).

Marcel EMINYAN et Kenneth RUBIN, *Introduction à la simulation des systèmes physiques, un manuel interactif pour comprendre la physique par l'informatique.* InterÉditions, 1994. Le développement actuel des micro-ordinateurs donne aux étudiants un accès aisé à des moyens de calcul jusqu'ici réservés à une minorité de chercheurs. La façon d'apprendre la physique s'en trouve profondément modifiée.

Ouvrage d'initiation, ce manuel s'adresse aux étudiants des premier et deuxième cycles des universités ainsi qu'aux élèves des écoles d'ingénieurs et des IUT. Il leur permet de découvrir une nouvelle façon d'aborder la physique par la résolution numérique de problèmes et la simulation graphique des phénomènes.

De nombreux exercices et projets sont proposés et analysés en détail. Pour les traiter, seules quelques notions d'un langage informatique (Pascal, C ou Basic) sont nécessaires.

Marcel Eminyan, Université Denis Diderot, Paris 7, et Kenneth Rubin, The City College of the City University of New York, sont tous deux professeurs de physique. Leur recherche commune porte sur l'interférométrie atomique.

Michel DIVINÉ, *MERISE 60 affaires classées,* Éditions Eyrolles, 1994. Vous avez quelques notions de criminologie et souhaitez mettre en pratique la méthode Merise lors de vos enquêtes ?

Cet ouvrage passionnant vous permettra de maîtriser chaque étape d'une étude préalable rondement menée grâce aux dernières découvertes de Merise.

Après des rappels fondamentaux, il propose des affaires de plus en plus complètes. A chaque exercice, l'auteur vous met sur la voie en précisant les pièges et les traquenards à éviter.

Au fil des 46 premiers exercices, vous apprendrez progressivement à :

- définir le sujet de l'étude grâce aux modèles conceptuels de communication,
- formaliser les données par des modèles entité/relation,
- construire un jeu d'essai (extra non proposé par Merise),
- valider les modèles entre eux,
- définir une organisation et comprendre son influence primordiale sur l'informatisation,
- définir et planifier les outils informatiques.

Puis vous parcourrez la méthode de A à Z en 14 études de cas complètes. Votre compréhension sera totale grâce aux solutions volontairement détaillées et au glossaire en fin d'ouvrage.

Avis de recherche :

Le présumé coupable, 1 m72 et 70 kg, prétend être ancien élève de l'École Polytechnique et diplômé de Stanford. Il semble être actuellement responsable informatique après avoir sévi en tant qu'ingénieur conseil au sein de la société secrète Mega International, qui a réalisé d'importants travaux de recherche en criminologie sur la méthode Merise et a développé un outil d'aide à la conception de systèmes d'investigation. L'individu est un récidiviste notoire, car ses empreintes ont déjà été relevées sur l'ouvrage Parlez-vous Merise ? en recel aux Éditions Eyrolles.

Reinhard WILHEM, Dieter MAURER, *Théorie, construction, génération*, Masson Éditeur, 1994. Ce livre fournit aux étudiants en informatique les bases théoriques relatives à la compilation des langages impératifs, fonctionnels et logiques, et présente en outre les principaux outils utiles dans ce domaine. Les cinq premiers chapitres sont une introduction aux différents aspects du sujet, ainsi qu'aux résultats fondamentaux. Les sept chapitres suivants présentent des procédés constructifs pour la génération automatique d'analyseurs lexicaux, syntaxiques, sémantiques et de générateurs de code.

Outre la traduction des langages de programmation conventionnels impératifs tels que Fortran, C, ou Pascal, on considère également la compilation de langages à objets (Eiffel, C++), fonctionnels (Lisp, Miranda) et logiques (Prolog). En ce qui concerne la génération de code, les architectures modernes de machines possédant un parallélisme à grain fin sont prises en compte. Les auteurs fournissent les bases théoriques de l'analyse statique des programmes, élément essentiel aussi bien de l'aide au développement des logiciels que de la production de codes efficaces. Les connaissances nécessaires sont tirées de la théorie des langages formels et de la théorie des automates.

De nombreux exercices complètent le cours, permettant à l'étudiant un contrôle efficace de ses connaissances.

Reinhard Wilhelm est professeur au département d'informatique de l'université de la Sarre à Sarrebrück (Allemagne).

Dieter Maurer a soutenu une thèse au département d'informatique de l'université de la Sarre, et il est actuellement ingénieur chez HighTec EDV Systeme GmbH à St. Ingbert (Sarre, Allemagne).

Bernard LEGRAND, *Les APL étendus, APL2, APL*PLUS, Dyalog APL sous Windows*, Masson Éditeur, 1994. Après 25 années d'existence, APL est toujours le langage de développement irremplaçable pour les applications informatiques à forte valeur ajoutée : toutes celles qui consistent à extraire la "substantifique moelle" de masses de données brutes, afin de présenter des données synthétiques aux instances décisionnelles des entreprises. APL est le langage des applications urgentes, mouvantes, souples, évolutives, ou mettant en jeu une algorithmique complexe.

Très complet, l'ouvrage de Bernard Legrand fait le point des extensions les plus récentes qui ont enrichi APL ces dernières années :

- traitement de tableaux généralisés,
- opérateurs généralisés et opérateurs définis,
- traitement des erreurs et événements,
- liens DDE avec d'autres logiciels comme EXCEL, LOTUS, etc.

Cet ouvrage a l'avantage de présenter les interfaces entre APL et les environnements graphiques comme WINDOWS ou OSF/MOTIF qui permettent de développer, dans des temps infiniment plus courts, des applications ayant la qualité et l'ergonomie des meilleurs produits du marché.

Trois systèmes APL se partagent l'essentiel du marché mondial : APL2 d'IMB, APL*PLUS de Magnugistics et DYALOG APL de Dyadic Systems. Tous trois sont explorés en détail, dans leurs versions les plus récentes, et leurs convergences et divergences sont mises en relief. Cette caractéristique séduira les personnes qui ont entamé une migration de système ou qui exploitent APL dans différents environnements.

Le livre est émaillé de nombreux exemples concrets, d'exercices corrigés et de conseils méthodologiques permettant une programmation véritablement claire, efficace et maintenable. Ces conseils sont l'aboutissement de vingt années d'expérience et de pratique du conseil dans les entreprises les plus diverses. L'auteur a formé un grand nombre des personnes qui pratiquent APL aujourd'hui, et ses compétences pédagogiques rendent ce livre clair et rigoureux :

- les débutants apprécieront sa simplicité et sa progressivité,

- les utilisateurs confirmés trouveront dans cet ouvrage de référence matière à enrichir leurs connaissances.

Bernard Legrand est consultant en informatique.

Russel WINDER, *Le développement de logiciel en C++*, Masson Éditeur, 1994. Le langage C++ a été initialement conçu comme une prolongation du C. Cependant, il s'en démarque par deux extensions importantes : C++ est fortement typé, il exploite le concept de classe. Ces différences sont telles que C++ peut être considéré comme un nouveau langage.

Les classes, l'héritage, la surcharge, les liens dynamiques, alliés au typage fort, en font un langage particulièrement bien adapté à la programmation objet et aux types abstraits. Il inclut des caractéristiques de haut niveau, pour le développement d'applications, mais permet de manipuler des données liées à la machine, pour la programmation système. Disponible sous UNIX et MS-DOS, sa souplesse d'utilisation explique son usage croissant dans le secteur de la programmation objet.

Cet ouvrage présente les caractéristiques du langage, la syntaxe des opérations de base ainsi que les opérations les plus évoluées (gabarits, surcharges...). L'auteur expose les méthodes de développement qu'offre C++ pour résoudre des problèmes spécifiques, en particulier dans le contexte d'une approche objet. L'ouvrage alterne ainsi l'analyse de problèmes techniques et l'étude d'une solution appropriée.

De nombreux exemples mettent en évidence les erreurs les plus fréquentes, dues au programmeur ou à des bogues de compilateurs. Des méthodes de contournement permettent au lecteur de lever ces difficultés.

En outre, des techniques d'optimisation de performances des programmes sont proposées au cas où l'application développée le justifie.

De nombreux exercices, au fil de l'exposé, invitent le lecteur à mettre en application les techniques de programmation et divers styles de codage, puis à examiner les solutions commentées en fin d'ouvrage.

Au terme de cet apprentissage, l'étudiant peu rodé à la programmation comme l'informaticien expérimenté seront en mesure de programmer en C++ et de développer un logiciel à l'aide de techniques objets.

Russel Winder est professeur au département d'informatique de University College London, en Grande-Bretagne.

Pierre-Yves Bonnetain, traducteur de l'ouvrage, est consultant en informatique, dans la société toulousaine Silogic.

Jean-Paul GOURRET, *Modélisation d'images fixes et animées*, Masson Éditeur, 1994. Cet ouvrage introduit progressivement les méthodes et outils pour comprendre et mettre en oeuvre les principaux mécanismes de génération d'images fixes et animées. On veut donner au lecteur la possibilité de développer lui-même un système de synthèse d'images et d'animation 3D en donnant des exemples concrets écrits en pseudo-C, ou en donnant le détail des équations mathématiques à programmer. L'ouvrage décrit le pipe-line graphique comme une succession continue de transformations d'images 3D, 2D puis 1D et regroupe plusieurs domaines généralement présentés dans des ouvrages différents. Il correspond à des niveaux d'enseignements dispensés en 2e et 3e cycles universitaires et en école d'ingénieurs, et aborde de nombreux problèmes de recherche.

Synthèse d'images fixes : représentation des objets en CAO et en synthèse d'images, modèles visuels, suppression des parties cachées, simulation de caméra, modèles de textures. Synthèse d'images animées : animation d'objets rigides - simulation

robotique, animation d'objets déformables - simulation par éléments finis, modélisation des collisions. Description d'une station graphique pour la simulation interactive. Génération d'images en relief. Génération du flou de profondeur. Traitement numérique du signal image vidéo pour sa compression et son enregistrement. Application aux réalités virtuelles.

Alfred AHO et Jeffrey ULLMAN, *Concepts fondamentaux de l'Informatique*, Dunod, 1993. Cet ouvrage est l'indispensable "bible" des étudiants et des professionnels en informatique. Il présente, en effet, tous les éléments-clés de la discipline, les outils théoriques nécessaires à la pratique quotidienne et c'est à ce titre qu'il peut être considéré comme l'ouvrage de référence qui n'existait pas encore.

Pour la première fois, les auteurs, Alfred A. Aho et Jeffrey D. Ullman, bien connus des milieux universitaires européens, intègrent les mathématiques discrètes et les modèles, les concepts et les techniques de l'informatique. Ils démontrent ainsi comment transformer des abstractions mathématiques en programmes opérationnels.

Écrits en pascal, tous les exemples sont étudiés en profondeur, complétés par des preuves mathématiques et illustrés par de nombreux exercices dont le niveau de difficulté est progressif.

Best-seller aux États-Unis, nul doute que cet ouvrage marque un développement remarquable de l'enseignement des principes de base de la science informatique et deviendra l'indispensable ouvrage de base de votre bibliothèque personnelle de science informatique.

Le contenu, Mécanisation de l'abstraction. Itération, récurrence et récursivité. Temps d'exécution des programmes. Modèles de données : arbre, liste, ensemble, modèle relationnel et graphe. Motifs, automates et expressions régulières. Description récursive des motifs. Logique professionnelle et logique des prédicats. Logique au service de la conception des composants d'ordinateur.

Alfred A. Aho est professeur à l'Université de Columbia, Jeffrey D. Ullman est professeur à l'Université de Stanford. Ils ont déjà écrit deux ouvrages de renommée mondiale, *Compilateurs, principes, techniques et outils* et *Structures de données et algorithmes*.

Harley HAHN, *UNIX, Guide de l'étudiant*, Dunod, 1994. Ce guide est une introduction complète pour tous ceux qui désirent apprendre Unix, que ce soit dans le cadre de leurs études, de leurs recherches ou de leurs travaux de programmation.

Cet ouvrage de référence présente Unix du point de vue de l'utilisateur en l'initiant progressivement à l'univers Unix, à sa large gamme de possibilités et d'utilitaires et en mettant l'accent, de façon pédagogique, sur les connaissances essentielles qui lui permettront de l'utiliser efficacement (documentation en ligne, Shell, scripts, tubes, filtres, courrier électronique, éditeurs standards, X Window, gestionnaires/applications de fenêtres).

Conçu comme un support de cours, cet outil de travail complet et indispensable s'adresse aussi bien aux étudiants en informatique et en sciences, qu'aux professionnels.

Le contenu. Commencer avec Unix. Programmes prêts à l'emploi. L'aide en ligne. Emploi du C-shell. Courrier électronique. Boîtes à outils Unix. Éditeur de texte vi. Fichiers Unix et répertoire. Interface X-Window. Accès à internet, etc.

Analyste et consultant, spécialisé en UNIX et autres systèmes d'exploitation, Harley Hahn est l'auteur de plusieurs livres, traitant notamment d'assembleur, d'Unix et d'Internet.

John HENNESSY et David PATTERSON, *Organisation et conception des ordinateurs, L'interface matériel/logiciel*, Dunod, 1994. Destiné aussi bien aux étudiants qu'aux professionnels, ce manuel est une introduction complète aux principes organisationnels qui définissent les performances, les possibilités et, en définitive, le succès des systèmes informatiques.

Pour la première fois, les auteurs, John Hennessy et David Patterson, bien connus des milieux universitaires et professionnels, s'attachent à démontrer les relations entre le matériel et le logiciel en analysant de façon détaillée l'organisation interne des ordinateurs et son influence sur les logiciels.

Basés sur l'architecture RISC et le processeur MIPS, tous les exemples sont étudiés en profondeur, complétés par de nombreux schémas et illustrés par des exercices dont le niveau de difficulté est progressif.

Best-seller aux États-Unis, *Organisation et conception des ordinateurs* est un outil de travail complet et indispensable à tout étudiant en informatique ou en électronique ainsi qu'à tout ingénieur logiciel.

Le contenu. Abstractions et technologie des ordinateurs. Rôle des performances. Instructions : langage de la machine. Arithmétique des ordinateurs. Processeur : chemin de données et contrôle. Performances et techniques du pipeline. Exploitation de la hiérarchie mémoire. Interfaçage processeurs/périphériques. Processeurs parallèles, etc.

John Hennessy est professeur d'informatique à l'Université de Stanford et David Patterson à l'Université de Berkeley.

Jacques VÉLU, *Méthodes mathématiques pour l'informatique*, Dunod, 1994. Nouvelle édition entièrement réécrite et augmentée, ce manuel aborde en profondeur tous les thèmes qui constituent la base élémentaire de connaissances mathématiques indispensable à tout informaticien.

L'auteur y présente tous les concepts fondamentaux de la façon la plus intuitive possible avant de procéder à une mise en forme abstraite. Dans chaque chapitre, des problèmes nombreux sont posés et des méthodes pratiques énoncées qui permettent de les résoudre mécaniquement. Des exercices, nombreux et souvent distrayants, éclairent des démonstrations qui vont directement à l'essentiel.

Méthodes mathématiques pour l'informatique est un outil pédagogique très complet et intéressera tous les étudiants du premier cycle (Cycle A du CNAM, IUT, BTS, MIAGE, DEUG).

Le contenu. Ensembles. Relations. Probabilités discrètes. Calcul propositionnel. Calcul des prédicats. Récurrence et récursivité. Algèbre de Boole. Fonctions booléennes. Codes correcteurs d'erreurs. Automates. Graphes, matrices. Arithmétique, etc.

Mathématicien de formation, Jacques Vélu est actuellement professeur titulaire d'une chaire au Conservatoire National des Arts et Métiers à Paris. Il est également auteur de plusieurs ouvrages en mathématiques et a traduit des livres de vulgarisation scientifique.

Jacques COURTIN et Irène KOWARSKI, *Initiation à l'algorithmique et aux structures de données*, Dunod, 1994. Cet ouvrage s'adresse aux étudiants de premier cycle (IUT, BTS, DEUG) et plus généralement à tous les lecteurs désirant s'initier à la construction d'algorithmes corrects, qui sont la base de toute bonne programmation.

Le premier volume est consacré à l'étude et à la construction d'algorithmes fondamentaux sur les vecteurs et les fichiers séquentiels. Dans cette nouvelle version, l'accent est plus particulièrement mis sur la spécification formelle, les raisonnements par récurrence associés à la mise en place d'assertions et de propriétés invariantes qui conduisent à une construction rigoureuse et sûre des algorithmes.

Le deuxième volume aborde l'étude des structures de données avancées que sont les listes chaînées, les piles, les tables et les arbres. Les auteurs y mettent en évidence la notion de récursivité qui constitue une bonne initiation à l'utilisation des langages fonctionnels tels que Lisp ou Prolog.

Dans chaque chapitre on trouve :

- le cours avec des énoncés d'exercices,
- les solutions de tous les exercices ainsi que des études entièrement corrigées qui permettent au lecteur de se familiariser avec la démarche proposée et de vérifier que la méthode a bien été assimilée.

Le contenu. Composants élémentaires des algorithmes. Les vecteurs : tris et classements. Les fichiers séquentiels.

Jacques Courtin est professeur au département informatique de l'IUT 2 de Grenoble. Irène Kowarski est maître de conférences au département informatique de l'IUT 2 de Grenoble.

DIVERS

- INFORSID
- IFLA'95
- IFPL'95
- Workshop WG'95

XIII CONGRES
INFORSID

31 mai - 2 juin 95

Grenoble

Le congrès INFORSID est le lieu de rencontre annuel des chercheurs et des praticiens dans le domaine des systèmes d'information. Il réunit la communauté européenne du domaine avec comme objectifs la présentation de travaux de recherche originaux, de synthèses de travaux et d'expériences industrielles originales.

Les thèmes couverts par le XIII^{ième} congrès INFORSID sont :

- spécification formelle,
- méthodes de conception,
- modélisation de systèmes d'information,
- systèmes d'information distribués ou fédérés,
- outils d'aide à la conception, à l'implantation et au suivi de systèmes d'information,
- évolution des systèmes d'information,
- interfaces personne-machine des systèmes d'information,
- systèmes d'information et bases de connaissances,
- systèmes d'information et génie logiciel,
- systèmes d'information documentaire,
- systèmes d'aide à la décision,
- systèmes spécifiques d'information (médicale, spatiale, etc.).

Date limite d'envoi des communications : le 9 Janvier 1995.

Le congrès est précédé d'une journée de cours :

- évaluation des méthodologies orientées objet,
- évolution des méthodologies d'acquisition de connaissances,
- utilisation pratique des spécifications formelles,
- de la rétro-ingénierie à la re-ingénierie d'applications.

Pour plus de renseignements, s'adresser à :

Mme Sylvie PONS
LGI-IMAG
BP 53, 38041 GRENOBLE cedex 9
tél.: 76-82-72-77 fax: 76-44-66-75

A P P E L A U X C O M M U N I C A T I O N S

JFLA'95
Journées francophones des langages applicatifs

Organisées par l'INRIA et le CNAM
30-31 JANVIER 1995

JFLA'95 est la sixième conférence francophone organisée autour des langages applicatifs. La série des JFLA a débuté en janvier 1990 à La Rochelle sur l'initiative de Christian Queinnec. Depuis lors, elles ont eu lieu à Gresse-en-Vercors, Tréguier, Annecy, Noirmoutier. Leur succès les font naturellement se répéter. Les prochaines journées se tiendront les 30 et 31 janvier 1995.

Ces journées ont pour but de réunir les chercheurs : concepteurs ou utilisateurs des langages applicatifs.

Elles ont pour ambition de couvrir le domaine des langages applicatifs (langages ensemblistes, fonctionnels, parenthétiques, à objets ou acteurs) à la fois sur les plans théorique et pratique.

Des contributions sur les points suivants sont particulièrement recherchées :

- Sémantique de nouveaux traits
- Typage
- Compilation et interprétation
- Implantation, gestion de la mémoire
- Algorithmes distribués ou parallèles
- Outils et environnements de programmation
- Rapports sur des utilisations des langages applicatifs
- Nouveaux langages ou dialectes

Date limite de soumission : 1^{er} octobre 1994

Comité de programme

Daniel BOURGET (Télécom, Brest, France) Xavier CUSSET (3IP, Paris, France) Jose Luis FREIRE NISTAL (Universidad de la Coruna, Espagne) Thérèse HARDIN (Université Paris-6, France) Richard KIEBURTZ (Oregon Graduate Center, Portland, USA) Daniel LE METAYER (INRIA-IRISA Rennes, France) Michel MAUNY (INRIA Rocquencourt, France) Luc MOREAU (Université de Liège, Belgique) Jose PIQUER (Universidad de Chile, Santiago, Chili) Véronique VIGUIE DONZEAU-GOUGE (CNAM Paris, France) Pierre WEIS (INRIA Rocquencourt, France)

Soumission aux JFLA'95

Les auteurs relevant de ces domaines sont invités à soumettre leur contribution sous la forme d'un article complet, en six exemplaires à l'adresse suivante :

Véronique VIGUIÉ DONZEAU-GOUGE
Département d'informatique
CNAM
292, rue St Martin
75141 Paris Cedex 03

Tél : + 33 (1) 40 27 22 92
Fax : + 33 (1) 40 27 27 09
email : donzeau@cnam.cnam.fr

Les articles peuvent aussi être envoyés par courrier électronique, en format LaTeX ou PostScript à Pierre Weis :
Pierre.Weis@inria.fr

Une intention de soumission envoyée le plus tôt possible à : donzeau@cnam.cnam.fr
sera la bienvenue.

Date limite de soumission d'articles : 1^{er} oct 1994

Notification aux auteurs : 7 nov 1994

Réception des articles définitifs : 5 déc 1994

Journées : 30-31 janv 1995

Les auteurs potentiels peuvent consulter les actes des précédentes journées éditées par la revue BIGRE (N° 69, 72 et 76-77).

Les actes 1993 et 1994 ont été édités par l'INRIA. Ils sont consultables dans les centres de documentation INRIA et peuvent être empruntés (prêt interbibliothèques).

Pour tout renseignement contacter :
INRIA-Rocquencourt / Relations extérieures
Bureau cours / colloques (JFLA95)
Domaine de Voluceau, BP 105
F-78153 Le Chesnay Cedex

Secrétariat : Claudie Thenault
Tél : + 33 (1) 39 63 56 75
Fax : + 33 (1) 39 63 56 38
email : symposia@inria.fr

APPEL AUX COMMUNICATIONS JFPL'95

Journées Francophones de Programmation en Logique
17 - 18 - 19 Mai 1995
Université de Bourgogne - Dijon

Organisées par :

CRID, Université de Bourgogne.
LAB, Université de Franche-Comté
AFCET - GT Programmation en Logique (ALP France)

Parrainées par : AFCET, INRIA

Président des journées : Jean-Jacques CHABRIER
Vice-Président : Bruno LÉGEARD
Responsable du challenge prototype : François JACQUENET

Après les précédentes Journées Francophones de Programmation en Logique qui se sont tenues à Lille (1992), Nîmes (1993) et Bordeaux (1994), le groupe de travail Programmation en Logique de l'AFCET, chapitre français de l'ALP, a choisi Dijon, capitale des Ducs de Bourgogne, comme site d'accueil pour son édition 1995. JFPL'95 sera organisé conjointement par le Centre de Recherche en Informatique de Dijon (CRID) de l'Université de Bourgogne et le Laboratoire d'Automatique de Besançon (LAB) de l'Université de Franche-Comté.

Les articles pourront être soumis sur tous les domaines théoriques et expérimentaux relevant de la programmation en logique. Les thèmes possibles sont les suivants (liste non exhaustive) : sémantiques ; analyse et transformation de programmes ; conception, implantation et compilation de langages ; méthodes et environnements de programmation ; parallélisme ; extensions de la programmation en logique ; satisfaction de contraintes ; bases de données déductives ; langage naturel ; représentation des connaissances ; applications de la programmation en logique. Une session particulière sera consacrée aux applications industrielles de la programmation en logique avec contraintes.

Appel aux communications

Les auteurs doivent envoyer 4 copies de leur article, n'excédant pas 15 pages (5000 mots environ), au secrétariat des journées avant le 10 janvier 1995. Les soumissions seront jugées sur leur adéquation avec ces journées, l'originalité du sujet, la qualité et la clarté de la présentation. Chaque article sera examiné par trois membres du comité de lecture. Les soumissions pourront se faire en français ou en anglais, la langue de travail étant le français.

Appel à présentation de prototypes de recherche

Pour "connaître et faire connaître" les travaux d'expérimentation en programmation logique et ses extensions, JFPL'95 organise, en parallèle avec le programme scientifique, un challenge des meilleurs prototypes de recherche développés dans les laboratoires universitaires. Les auteurs de prototypes doivent envoyer une présentation de deux à trois pages au secrétariat des journées avant le 10 janvier 1995. Les prototypes retenus seront montrés lors des journées et pourront concourir au challenge du meilleur prototype de recherche décerné par les participants aux JFPL'95. La présentation des prototypes retenus sera éditée dans les actes. Les trois meilleures présentations recevront un prix.

Dates importantes :

Date limite de soumission : 10 Janvier 1995.
Réponse aux auteurs : 20 Février 1995.
Réception du papier définitif : 20 Mars 1995.

Secrétariat :

Mme Dominique BELIME
CRID - Faculté des Sciences Mirande
B.P. 138
21004 DIJON Cedex
Tél : (33).80.39.58.87 - Fax : (33).80.39.58.15
e-mail : jfpl95@crid.u-bourgogne.fr

Responsable du challenge :

François JACQUENET
CRID - Faculté des Sciences Mirande
B.P. 138
21004 DIJON Cedex
Tél : (33).80.39.58.85 - Fax : (33).80.39.58.15
e-mail : jacquet@depinfo.u-bourgogne.fr

WORKSHOP WG'95

June 20 -22, 1995

Workshop WG '95 on Graph-Theoretic Concepts in Computer Science, 21th workshop to take place at Aachen, Germany, sponsored by various universities in Central Europe

Contact : Manfred Nagl, Lehrstuhl Informatik III, RWTH Aachen, D-52056 Aachen, Germany, Tél. (241) 80-21300, Fax (241) 8888-218, email : nagl @ i3. informatik. rwth-aachen.de

March 1

Workshop WG '95 on Graph-Theoretic Concepts in Computer Science, June 20-22, 1995, Proceedings in LNCS, submit 6 copies of papers (20 dbl-spcd pp. max) to Manfred Nagl, RWTH Aachen, Lehrstuhl Informatik III, D-52056 Aachen, Germany, Tél. (241) 80-21300, Fax (241) 8888-218, email : nagl @ i3. informatik. rwth-aachen.de

SOMMAIRE DES BULLETINS DÉJÀ PUBLIÉS
et composant les archives de SPÉCIF

NUMÉROS PRÉCÉDENTS : du numéro 1 (*Février 1986*) au numéro 25
(*Novembre 1993*)

NUMÉRO SPÉCIAL 26 *Avril 1994*

- La Recherche en Informatique - Aspects Structurels et bilans.

NUMÉRO 27 *Avril 1994*

- Le mot du Président
- Réponse de SPECIF à la consultation nationale
- Compte rendu de la rencontre entre SPECIF et S. RIGO
- Liste des membres du GE n° 4
- Sur le rapport VEILLON
- Sur la politique du SPI
- Analyse de la campagne de recrutement 1993
- Assemblée des Responsables de Départements informatiques (ARDI)
- Collection Sciences de l'Ingénieur (CNRS/EYROLLES)
- Journées Jeunes Chercheurs
- Un exercice de calcul
- Compte rendu des Journées SPECIF de GRENOBLE sur les réseaux dans
l'Enseignement et la Recherche
- Compte rendu de l'A.G. de SPECIF (9 décembre 1993)
- Compte rendu du CA du 4 novembre 1993
- Compte rendu du CA du 10 décembre 1993
- Compte rendu sur EUROLAN 1993
- Rubrique LIVRES
- Divers

NUMÉRO 28 *Juin 1994*

- La disparition de J. MORGENSTERN
- Sur le rapport QUENET
- La campagne d'habilitation 1995 des DEA
- Nouvelles du CNU
- Effectifs et postes en Informatique
- Session de Printemps de la section 07 du CNRS
- Contribution à la consultation nationale sur la Recherche
- Journées scientifiques
- Hommage à André LENTIN
- Appel de candidatures pour le CA de SPECIF
- Compte rendu de la réunion du CA de SPECIF du 26 janvier 1994
- Compe rendu de la réunion du CA de SPECIF du 6 avril 1994
- Rubrique Livres
- Nouveaux textes
- Divers

NUMÉRO SPÉCIAL 29 *Juin 1994*

- Présentation de ce bulletin spécial
- Préface
- État et évolution des formations supérieures et de l'emploi en Informatique
- Postface

Tous les adhérents non a jour de leur cotisation sont invités a transmettre leur règlement soit par l'intermédiaire de leur correspondant, soit directement a la responsable des adhésions a l'adresse suivante :

Pantxika DAGORRET
IUT de Bayonne - Département Informatique
3, avenue Jean Darrigrand - 64115 BAYONNE cedex

tel. 59 52 89 72 - fax. 59 52 89 89 - email : pantxi@iutbay.univ-pau.fr

Merci d'indiquer votre nom dans votre courrier, ou de retourner la fiche ci-dessous remplie en cas de nouvelle adhésion ou de changement d'adresse.

M Mme Mlle
NOM : Prenom :
Fonction (Enseignant, Chercheur,...) :
Grade :
Etablissement :
Laboratoire :

Adresse d'expédition du bulletin

Les coordonnées figurant dans ce paragraphe sont également destinées à être publiées dans l'annuaire de Specif :

(S'agit-il de votre adresse personnelle ? (O/N) : ..)

AD1 (Organisme) :
AD2 (Unité ou Dept.) :
AD3 (BAT., rue, BP) :
AD4 (Code Postal et Ville) :

Téléphone(s) : () Télécopie : ()
Adresse électronique :

Si vous souhaitez que ces informations ne soient pas diffusées en dehors du cadre de Spécif, indiquez-le ici :

Adhésion année civile: 150 F

Règlement à l'ordre de SPECIF :
Montant : _____ par Chèque CCP Bon de Commande
Banque ou Organisme : _____

Liste des zones de rattachement (entourez votre zone) :

- AIX, AIX_IUT, AMIENS, ANGERS, BAYONNE, BELFORT, BESANCON, BORDEAUX_1, BORDEAUX_ENSERB,
- BORDEAUX_IUT, BREST, CAEN, CHAMBERY, CLERMONT, COMPIEGNE, CRETEIL, DIJON, EVRY, GRENOBLE,
- GUADELOUPE, LA REUNION, LA ROCHELLE, LANNION, LE HAVRE, LE MANS, LILLE, LIMOGES, LYON_1, LYON_3,
- LYON_ECL, LYON_ENS, LYON_INSA, LYON_IUT, MARSEILLE_1, MARSEILLE_2, MARSEILLE_IUFM, MARTINIQUE,
- METZ, MONTPELLIER, MULHOUSE, NANCY, NANTES, NICE, NICE_IUT, NOUMEA, ORLEANS, ORSAY_IUT, PARIS_1,
- PARIS_2, PARIS_5, PARIS_5_IUT, PARIS_6_LAFORIA, PARIS_6_LITP, PARIS_6_MASI, PARIS_7, PARIS_8,
- PARIS_9, PARIS_10, PARIS_11, PARIS_12, PARIS_13, PARIS_CNAM, PARIS_ECOLE_DES_MINES, PARIS_ENS,
- PARIS_ENS_CACHAN, PARIS_ENSAE, PARIS_ENST, PARIS_IIE, PARIS_INAPG, PARIS_INRIA, PARIS_SUPELEC, PAU,
- POITIERS, REIMS, RENNES_1, RENNES_INSA, RODEZ, ROUEN, ROUEN_INSA, SAINT-ETIENNE, SOPHIA_INRIA,
- STRASBOURG, TELECOM-BRETAGNE, TOULON, TOULOUSE_1, TOULOUSE_2, TOULOUSE_3, TOULOUSE_3_IUT,
- TOULOUSE_INPT, TOURS, TOURS_E3I, VALENCIENNES, VANNES. Autre :

